

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

Séance du 18 novembre 2020

Le 18 novembre 2020 à 18h00, le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Serge PEROTTINO, Président, Madame Sophie ARTARIA-AMARANTINIS a été désignée secrétaire de séance.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Sophie ARTARIA-AMARANTINIS ; Jean-Jacques COULOMB ; Bernard DESTROST ; Gérard GAZAY ; Magali GIOVANNANGELI ; Michel LAN ; Jean-Marie LEONARDIS ; Danielle MENET ; Yves MESNARD ; Véronique MIQUELLY ; José MORALES ; Serge PEROTTINO ; Patrick PIN ; Alain ROUSSET

Etait représentée Madame :

Christine CAPDEVILLE représentée par Yves MESNARD

Etait absent Monsieur :

Rémi MARCENGO

CT4/181120/2

Sur le rapport de Serge PEROTTINO

Approbation du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile

La loi n° 95-101 du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement, a introduit diverses réformes dans la gestion des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Cette loi s'inscrit dans une perspective de transparence vis-à-vis des élus et des consommateurs. L'article 73 de cette loi, et le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dans ses articles D2224-1 à D2224-5 et ses annexes V et VI, prévoient la réalisation d'un rapport annuel du Président sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Ce Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services publics de l'eau et de l'assainissement collectif et non collectif (RPQS) a pour objet de préciser les missions et les objectifs du service public de l'eau potable et de l'assainissement. Il détaille un certain nombre d'indicateurs d'activité du service et prend en compte le cas échéant l'analyse des rapports annuels des gestionnaires et des rapports d'activité des délégataires :

- La SPL L'eau des collines, titulaire du contrat de gestion du service public de l'assainissement collectif et non collectif de l'ensemble des 12 communes du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile a remis son rapport annuel pour l'exercice 2019 ;
- La SPL L'eau des collines, titulaire du contrat de gestion du service public de l'eau sur les communes d'Aubagne, Cuges-les-Pins, La Penne-sur-Huveaune et Saint-Zacharie (depuis le 15 juillet 2019) du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile a remis son rapport annuel pour l'exercice 2019 ;

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201118-CT4-181120-2-DE
Date de télétransmission : 30/11/2020
Date de réception préfecture : 30/11/2020

- La SAUR, titulaire du contrat de délégation du service public de l'eau sur la commune d'Auriol du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile a remis son rapport d'activité pour l'exercice 2019 ;
- VEOLIA SVAG, titulaire du contrat de délégation du service public de l'eau sur la commune de Saint-Zacharie du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile a remis son rapport d'activité de l'exercice 2019 (jusqu'au 14 juillet 2019) ;
- La Régie des Eaux et de l'Assainissement du bassin Minier et du Garlaban (ex Sibam) titulaire du contrat de gestion de l'eau sur les communes de Belcodène, Cadolive, La Bouilladisse, La Destrousse, Peypin, Saint Savournin et Roquevaire du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile a remis son rapport annuel pour l'exercice 2019.

Pour l'année 2019, un RPQS de l'eau et de l'assainissement Métropolitain (document de synthèse) a été réalisé à partir des RPQS des six territoires.

Le rapport Métropolitain ainsi que le RPQS du Territoire Pays d'Aubagne et de l'Etoile sont présentés respectivement pour avis et approbation au Conseil de Territoire.

Au vu de ce qui précède, Monsieur le Président propose au Conseil de Territoire d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- L'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement ;
- L'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Où le rapport ci-dessus,

Considérant

- Que les services publics de l'eau et de l'assainissement doivent faire l'objet d'un rapport annuel relatif à leur prix et à leur qualité ;
- Que le rapport Métropolitain ainsi que le RPQS du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile sont présentés respectivement pour avis et approbation au Conseil de Territoire.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile prend acte du Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau potable et de l'assainissement sur son territoire pour l'exercice 2019, ci annexé.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de territoire

Serge PEROTTINO



l'eau
Eau produite cumulée **3743500** m³/an
Débit départ réseau **178** l/s
Chlore départ réseau **0,30** mg/l

RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

2019



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201118-CT4-181120-2-DE
Date de télétransmission : 30/11/2020
Date de réception préfecture : 30/11/2020

Salle pédagogique de l'usine d'eau potable du Pin Vert d'Aubagne

Préambule

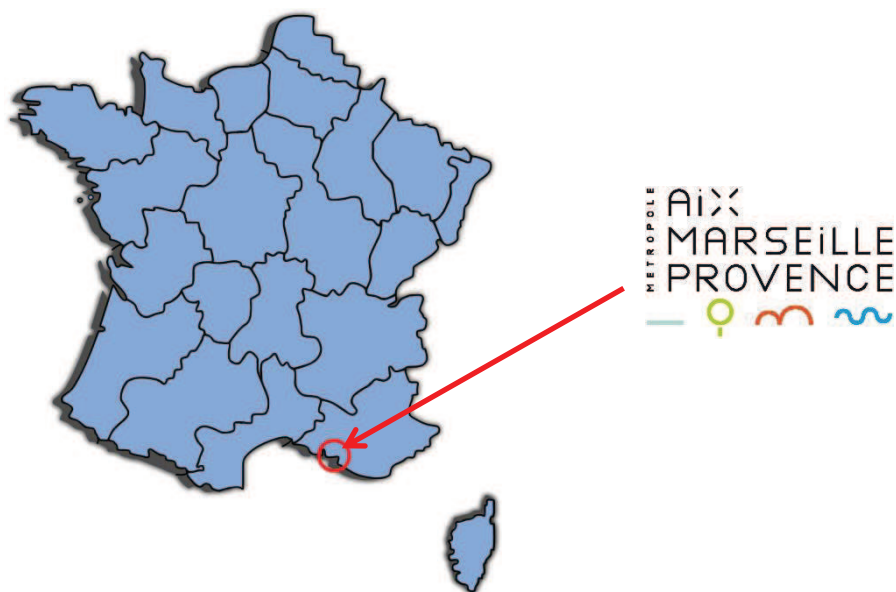
Ce rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement est destiné à l'information du public et des élus. Il représente un élément majeur dans la mise en œuvre locale de la transparence et des principes de gouvernance des services d'eau et d'assainissement.

Il répond aux obligations réglementaires prévues par :

- La loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques ;
- Les articles L.2224-5, D.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et le décret d'application n°2007-675 du 2 mai 2007 ;
- L'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement ;
- L'avis de la mission interministérielle de l'eau en date du 19 octobre 2007 ;
- L'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 ;
- L'arrêté du 16 avril 2015 fixant les différents postes de coûts de gestion relatifs à la mise en place de l'expérimentation de la tarification sociale de l'eau ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

La Métropole Aix-Marseille-Provence est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) unique, créée au 1^{er} janvier 2016 par la fusion des six intercommunalités préexistantes sur son territoire. Les dispositions législatives encadrant cette création sont la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 et la loi NOTRe du 7 août 2015.

La Métropole Aix-Marseille-Provence est l'une des trois métropoles à bénéficier d'un statut spécifique et elle est la plus vaste de France. Elle réunit 92 communes réparties sur trois départements, sur un territoire de 3 148 km². Ces 1,84 million d'habitants représentent 38 % de la population de l'ensemble de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201118-CT4-181120-2-DE
Date de télétransmission : 30/11/2020
Date de réception préfecture : 30/11/2020

SOMMAIRE

1. PRESENTATION GENERALE.....	4
1.1. L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT DANS LA METROPOLE.....	4
1.2. TERRITOIRE CONCERNE ET POPULATION DESSERVIE	4
1.3. LES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT	6
1.3.1. <i>Le service public de l'eau potable.....</i>	6
1.3.2. <i>Le service public de l'assainissement collectif</i>	6
1.3.3. <i>Le service public de l'assainissement non collectif</i>	6
1.4. LES MODES DE GESTION	6
1.4.1. <i>Délégations de service public (DSP)</i>	6
1.4.2. <i>Régies.....</i>	7
2. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE.....	8
2.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2019.....	8
2.2. FAITS MARQUANTS	8
2.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE.....	9
2.3.1. <i>L'adduction.....</i>	10
2.3.2. <i>La production</i>	10
2.3.3. <i>Le traitement (y compris traitement chlore sur forage).....</i>	11
2.3.4. <i>Le stockage.....</i>	11
2.3.5. <i>Le réseau de distribution</i>	12
2.4. LA QUALITE DE L'EAU.....	12
2.5. LA DISTRIBUTION.....	13
2.5.1. <i>Rendement</i>	14
2.5.2. <i>Gestion patrimoniale</i>	15
2.6. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS.....	17
2.7. LA GESTION FINANCIERE	17
2.7.1. <i>Les volumes facturés.....</i>	17
2.7.2. <i>Le taux d'impayés</i>	18
2.7.3. <i>Dégrèvements au titre de la loi Warsmann</i>	18
2.7.4. <i>Budget du service</i>	19
2.7.5. <i>Analyse du compte d'exploitation de l'exploitant (DSP et régies)</i>	21
2.7.6. <i>Contribution à un fonds de solidarité</i>	23
2.8. LES ETUDES ET TRAVAUX.....	24
2.8.1. <i>Travaux neufs</i>	24
2.8.2. <i>Travaux de réhabilitation et de renouvellement.....</i>	24
2.8.3. <i>Etudes et travaux programmés.....</i>	24
3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	25
3.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2019.....	25
3.2. FAITS MARQUANTS	25
3.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE.....	26
3.3.1. <i>La collecte.....</i>	26
3.3.2. <i>Le traitement.....</i>	27
3.4. LE RESEAU DE COLLECTE	27
3.5. LES OUVRAGES D'EPURATION	30
3.6. LA GESTION DES DECHETS.....	31
3.7. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS.....	33
3.8. LA GESTION FINANCIERE	34

3.8.1.	Les volumes facturés.....	34
3.8.2.	Le taux d'impayés.....	34
3.8.3.	Budget du service.....	35
3.8.4.	Analyse du compte d'exploitation (DSP, SPL et régies personnalisées).....	36
3.8.5.	Contribution à un fonds de solidarité.....	37
3.9.	LES ETUDES ET TRAVAUX.....	37
3.9.1.	Travaux neufs.....	38
3.9.2.	Travaux de réhabilitation et de renouvellement.....	38
3.9.3.	Etudes et travaux programmés.....	38
4.	LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	39
4.1.	LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2019.....	39
4.2.	FAITS MARQUANTS	39
4.3.	DESCRIPTION DU SERVICE	39
4.4.	L'ACTIVITE DU SERVICE.....	40
4.5.	LA CONFORMITE DES INSTALLATIONS.....	40
4.6.	BUDGET DU SERVICE	41
5.	TARIFS DE L'EAU	42
5.1.	LES TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	42
5.2.	EVOLUTION DE LA FACTURATION	43
5.3.	PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)	45
6.	ACTIONS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA SOLIDARITE	46
6.1.	LA PERFORMANCE ENERGETIQUE	46
6.2.	ACTIONS MISES EN ŒUVRE	47
6.3.	GRANDS PROJETS.....	47
6.4.	COOPERATION DECENTRALISEE	47
ANNEXES	48	
ANNEXE 1 :	TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU TERRITOIRE	49
ANNEXE 2 :	TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE PAR COMMUNES/MODE DE GESTION	53
ANNEXE 3 :	FICHES ARS – QUALITE DES EAUX.....	56
ANNEXE 4 :	LISTE DES ETUDES ET TRAVAUX REALISES EN 2019	60
ANNEXE 5 :	FACTURES-TYPE 120 M³ DE CHAQUE SECTEUR DE TARIFICATION	70
ANNEXE 6 :	DISPOSITIONS GENERALES DES CONTRATS DE DSP.....	84
ANNEXE 7 :	COMPTES D'EXPLOITATION DETAILLES (CARE/CA)	85

1. PRESENTATION GENERALE

1.1. L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT DANS LA METROPOLE

La Métropole Aix-Marseille-Provence est organisée en six territoires, correspondant aux six anciens EPCI :

- Marseille-Provence (18 communes),
- Pays d'Aix (36 communes),
- Pays Salonais (17 communes),
- Pays d'Aubagne et de l'Etoile (12 communes),
- Istres-Ouest-Provence (6 communes),
- Pays de Martigues (3 communes).

Les six conseils de Territoire exercent des compétences opérationnelles de proximité par délégation du conseil de la Métropole.

Ainsi, les services publics de l'eau potable et de l'assainissement sont assurés par chacun des territoires, sur leur périmètre géographique, pour le compte et dans le respect des objectifs et règles fixés par la Métropole.

Au niveau métropolitain en 2019, les compétences Eau et Assainissement sont exercées sous la responsabilité de la présidente de la Métropole Madame Martine Vassal et du vice-président délégué à l'Eau et à l'Assainissement Monsieur Roland Giberti.

Le présent Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS), établi par chaque Territoire, est :

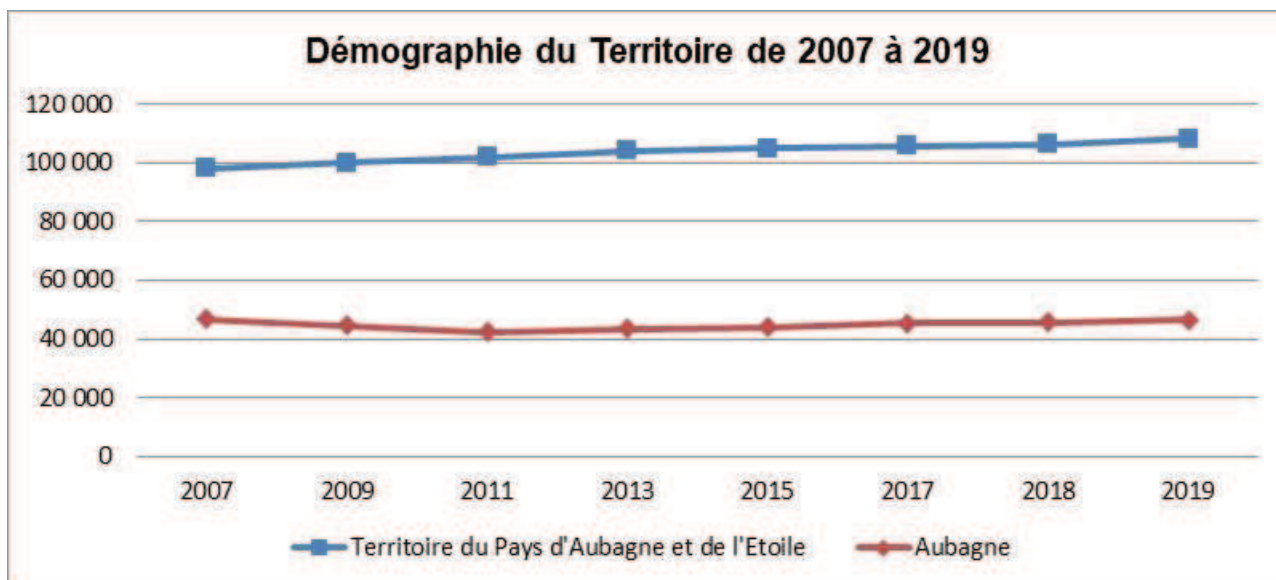
- présenté en conseil de Territoire ;
- soumis à l'avis de la CCSPL (commission consultative des services publics locaux), composée d'élus métropolitains et d'associations ;
- présenté en conseil de la Métropole ;
- présenté en conseil Municipal de chaque commune.

Par ailleurs, les différents indicateurs des services publics de l'eau et de l'assainissement sont renseignés sur le site de l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement de l'ONEMA (www.service.eaufrance.fr).

1.2. TERRITOIRE CONCERNE ET POPULATION DESSERVIE

Le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile de la Métropole Aix-Marseille-Provence est composé de 12 communes.

Il représente un bassin de vie de 108 105 habitants (indicateur ANC VP181 - population légale INSEE 2017 en vigueur au 1^{er} janvier 2020), soit près de 5,88 % de la population totale de la Métropole.



Le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile couvre une superficie d'environ 245 km².

La ville « centre » est Aubagne (46 621 habitants, soit 43,13 % de la population du Territoire).



Au niveau du Territoire, les compétences « Eau et Assainissement » sont exercées sous la responsabilité de la Présidente du Conseil de Territoire Mme Sylvia BARTHELEMY et du Vice-Président délégué à l'Eau et à l'Assainissement M. Alain GREGOIRE.

La gestion opérationnelle est assurée au sein de la Direction du Pôle Proximité et Service à l'Usager par la Direction Espaces Publics Eau et Assainissement, chargée du suivi et du contrôle des différents gestionnaires, du montage des marchés de travaux et d'études, de la préparation de la programmation et du suivi budgétaire.

RPQS Eau/Assainissement 2019 – Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile
Métropole Aix-Marseille-Provence

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201118-CT4-181120-2-DE
Date de télétransmission : 30/11/2020
Date de réception préfecture : 30/11/2020

1.3. LES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

1.3.1. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

La mission du service public de l'eau potable consiste à assurer la protection de la ressource et à délivrer une eau propre à la consommation au robinet des usagers, selon les critères du code de la santé publique.

Pour cela l'eau est prélevée dans le milieu naturel (nappe phréatique, nappe alluviale ou source) ou puisée dans le canal de Marseille, le canal de Provence ou le canal de Craponne. Cette eau brute est traitée afin de la rendre potable, puis distribuée sur l'ensemble du territoire à travers un réseau de canalisation et de stockage intermédiaire.

1.3.2. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les grands objectifs du service public de l'assainissement collectif sont de garantir les enjeux de santé publique liés au transport et au traitement des effluents, et de préserver les milieux naturels en limitant les rejets polluants. La qualité des rejets doit satisfaire aux normes imposées par les arrêtés préfectoraux d'autorisation des différents systèmes d'assainissement.

L'eau, une fois consommée, est ainsi dépolluée dans une des stations d'épuration gérées par la Métropole Aix-Marseille-Provence.

1.3.3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les missions du service public de l'assainissement non collectif consistent à contrôler le bon fonctionnement des installations privatives d'assainissement non collectif, afin de garantir l'efficacité du traitement des eaux usées et préserver ainsi la qualité des milieux récepteurs.

1.4. LES MODES DE GESTION

L'exploitation du service public de l'eau est assurée par :

- 2 DSP Saur et Veolia
- 1 régie (Régie du bassin minier et du Garlaban/SIBAM) et 1 SPL L'Eau des Collines

L'exploitation du service public de l'assainissement collectif est assurée par :

- 1 SPL L'Eau des Collines

L'exploitation du service public de l'assainissement non collectif est assurée par :

- 1 SPL L'Eau des Collines

1.4.1. DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC (DSP)

La gestion du service public de l'eau potable est déléguée à une ou des société(s) privée(s) qui assure(nt) pour le compte de la Collectivité, la production, le traitement, la distribution et la qualité de l'eau potable auprès des usagers, ainsi que l'entretien des installations et du patrimoine.

- Contrat de DSP d'une durée de 10 ans, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017, avec la société Saur pour la commune d'Auriol ;
- Contrat de DSP d'une durée de 10 ans, en vigueur depuis le 15 juillet 2009, avec la société Veolia pour la commune de Saint-Zacharie a pris fin le 14 juillet 2019.

Le contrôle des délégations est effectué par la Direction des Espaces Publics Eau et Assainissement.

Le pilotage et le suivi des contrats de délégation se traduisent par :

- des réunions bimensuelles de suivi avec les délégataires afin de :
 - suivre le respect des objectifs et des engagements contractuels (indicateurs de gestion) ;
 - échanger des informations sur la gestion du service public ;
 - étudier les aspects financiers des contrats ;

- effectuer un suivi opérationnel et de coordination avec le territoire (suivi des demandes des abonnés/usagers/collectivités, travaux);
- l'analyse du Rapport Annuel du Délégué (RAD);
- le suivi des indicateurs techniques et financiers du service.

1.4.2. REGIES ET SPL

La gestion du service public de l'eau potable est assurée par une SPL et une régie qui assure pour le compte de la Collectivité, la production, le traitement, la distribution et la qualité de l'eau potable auprès des usagers.

- Gestion par la SPL L'Eau des Collines (4 contrats) pour les communes d'Aubagne, La Penne-sur-Huveaune, Cuges-les-Pins et Saint-Zacharie (depuis le 15 juillet 2019) :
 - Contrat de gestion de l'eau potable - commune d'Aubagne en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2014 jusqu'au 30 juin 2034 ;
 - Contrat de gestion de l'eau potable - commune de La Penne-sur-Huveaune en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2014 jusqu'au 30 juin 2034 ;
 - Contrat de gestion de l'eau potable - commune de Cuges-les-Pins en vigueur depuis le 1^{er} février 2017 jusqu'au 30 juin 2034 ;
 - Contrat de gestion de l'eau potable - commune de St Zacharie en vigueur depuis le 15 juillet 2019 jusqu'au 30 juin 2034.
- Gestion par la Régie des eaux et de l'assainissement du bassin minier et du Garlaban pour les communes de : Belcodène, Cadolive, La Bouilladisse, La Destrousse, St-Savournin, Peypin et Roquevaire (depuis le 1^{er} janvier 2019).

La gestion du service public de l'assainissement collectif et non collectif (SPANC) a été confiée à une SPL qui assure pour le compte de la Collectivité la collecte et de la dépollution des eaux dans le respect des normes en vigueur. Elle assure également l'entretien des installations et du patrimoine.

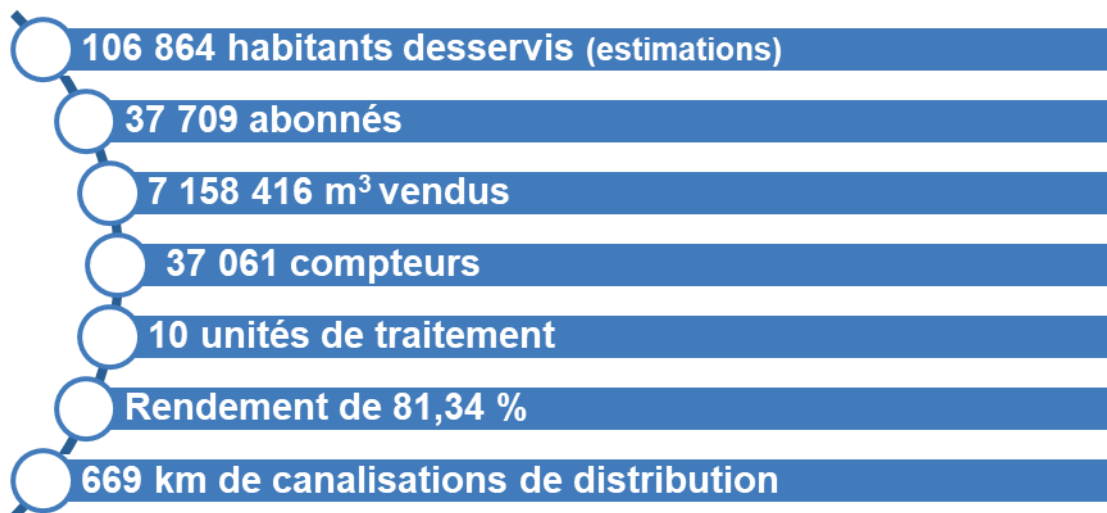
- Gestion par la SPL L'Eau des Collines (2 contrats) de l'assainissement collectif et l'ANC des 12 communes du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.
 - Contrat de gestion de l'assainissement collectif des 6 communes de l'Etoile (Belcodène, Cadolive, La Bouilladisse, La Destrousse, Peypin, St Savournin) et de l'assainissement non collectif des 12 communes du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2033.
 - Contrat de gestion de l'assainissement collectif des 6 communes du Pays d'Aubagne (Aubagne, Auriol, Cuges-les-Pins, La-Penne-sur-Huveaune, Roquevaire et St-Zacharie) ainsi que la gestion et l'exploitation des STEP d'Auriol-St Zacharie et de Cuges-les-Pins, en vigueur depuis le 1^{er} novembre 2015 jusqu'au 31 décembre 2033.

Le contrôle des gestionnaires en régie et de la SPL est effectué par la Direction des Espaces Publics Eau et Assainissement, il se traduit par des réunions mensuelles, l'accompagnement dans l'harmonisation des procédures et la représentation en Conseil d'Administration.

Le contrôle analogue de la SPL L'Eau des Collines est exercé par la Direction des Espaces Publics, Eau et Assainissement du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

2. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

2.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2019

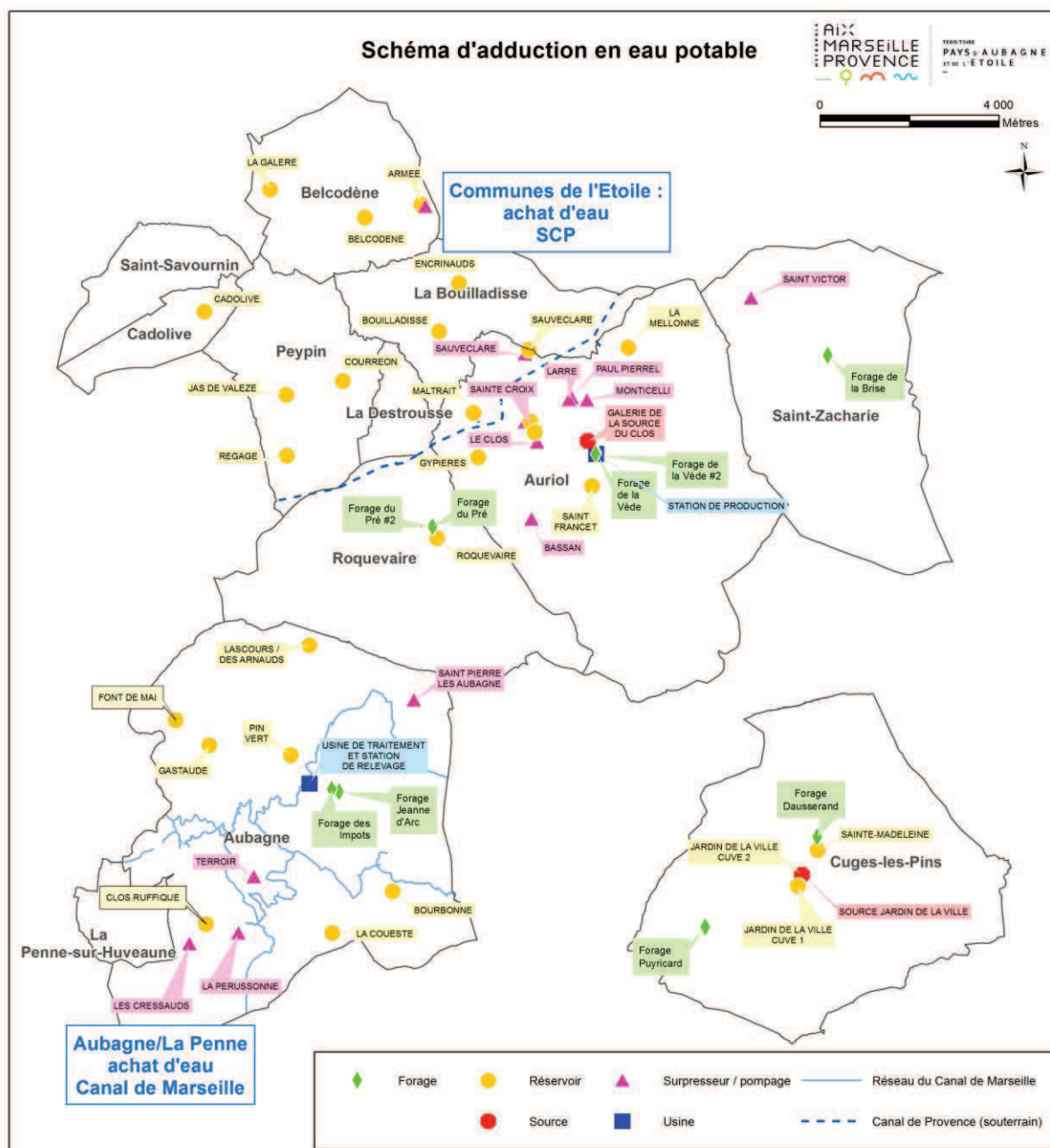


Ce rapport présente les données globales sur le Territoire. Les données par commune ou secteur sont détaillées en annexe 2.

2.2. FAITS MARQUANTS

- Reprise de l'exploitation du service de l'eau potable de la commune de Roquevaire à partir du 1^{er} janvier 2019 par la Régie du bassin minier et du Garlaban (SIBAM).
- Reprise de l'exploitation du service de l'eau potable de la commune de Saint-Zacharie à partir du 15 juillet 2019 par la SPL l'Eau des Collines.
- Etude de la sécurisation de la ressource en eau sur la commune de Cuges-les-Pins.
- Travaux de rénovation de l'usine d'eau potable du Pin Vert à Aubagne.
- Réalisation d'un nouveau forage à Roquevaire sur le site du Pré.
- Mise en place par le délégataire SAUR de deux compteurs de sectorisation afin d'améliorer le suivi de perte sur le réseau.
- Divers travaux d'extension et de renouvellement de réseaux sur les communes du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile (voir détail du 2.8).
- Participation au projet Karsteau sur la ressource stratégique en eau souterraine du Bassin de l'Huveaune - Université Aix Marseille - Cerege.
- Participation à l'étude des zones de sauvegarde des masses d'eau souterraines du Parc Naturel Régional de la Ste Baume - BET Hydrofis.

2.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE



2.3.1. L'ADDUCTION

Non concerné

2.3.2. LA PRODUCTION

- Les prélèvements d'eau de la Collectivité et leur impact sur la ressource :

En 2019, le Territoire a prélevé 10 151 075 m³ d'eau.

Ressources	Volume total prélevé en 2019 (en m ³)	Volume autorisé par arrêté préfectoral (m ³ /jour)	Volume moyen 2019 (m ³ /jour)	Rapport volume moyen / volume autorisé en %
Canal de Marseille	3 929 557	13 800	10 766	78 % (**)
Forages des Impôts et Jeanne d'Arc	1 394 991	1 370	3 822	279 % (**)
Captage de Puyricard	252 704	2 100 (*)	692	33 %
Captage de Dausserand	100 571	1 800 (*)	276	15 %
Source des Jardins de la Ville	60 824	NC	167	-
Forage de La Brise	455 205	2 400	547	23 %
Canal de Provence	7 271	NC	20	-
Forages de Vède 1, 2 et Source du Clos	894 259	NC	2 891	
Canal de Provence	160 778			
Forages du Pré 1, 2 et 3	962 620	NC	NC	
Canal de Provence	1 932 295	NC	NC	

(*) Volumes de pointe estimés dans le SDAEP et non pas autorisés par arrêté.

(**) Concernant les volumes prélevés sur Aubagne, en raison des travaux exceptionnels qui ont eu lieu sur le Canal de Marseille (du 14/01 au 01/04/19) en plus des chômages habituels en fin d'année, les forages ont été beaucoup plus sollicités ce qui explique que le rapport entre le volume moyen prélevé et le volume autorisé soit si élevé.

- Les achats et ventes d'eau :

Le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile achète de l'eau :

- brute : 6 029 901 m³ en 2019

- au canal de Marseille pour l'alimentation des secteurs d'Aubagne et La Penne- sur- Huveaune,
- au canal de Provence pour l'alimentation des secteurs de Belcodène, Cadolive, La Bouilladisse, La Destrousse, Peypin et St-Savournin et en secours des secteurs de St-Zacharie et Auriol

- La sécurisation de la ressource :

L'adduction en eau potable d'un secteur est « sécurisée » lorsqu'au moins deux ressources distinctes sont ou peuvent être utilisées.

Les secteurs d'Aubagne, La Penne-sur-Huveaune, St-Zacharie, Auriol, La Bouilladisse, La Destrousse et Peypin sont sécurisés.

En revanche, les secteurs de Belcodène, Cadolive, St Savournin, Roquevaire et de Cuges-les-Pins ne sont actuellement pas sécurisés.

Des études sont en cours sur le secteur de Cuges-les-Pins, forage de Puyricard avec notamment la réalisation d'un nouveau forage pour renforcer la production et sécuriser la ressource.

2.3.3. LE TRAITEMENT

10 unités de traitement permettent de produire 9 397 291 m³ d'eau potable par an.

Désignation de l'unité de traitement	Volume traité (m ³)	Type de traitement	Secteurs desservis	Secteurs pouvant être alimentés en secours
UPEP du Pin-Vert Aubagne	4 890 560	Coagulation/Filtration/Ozonation/Chloration	Aubagne/La Penne-sur-Huveaune	
Captage Puyricard Cuges	252 704	UV/Chloration	Cuges-les-Pins, bas service	
Captage Dausserand Cuges	100 571	Chloration	Cuges-les-Pins, haut service	
Source Jardins de la Ville Cuges	63 746	Chloration	Cuges-les-Pins	
UP La Brise St-Zacharie	460 546	Chloration	St Zacharie	
STAF Auriol + forage(x2) La Vède	1 055 037	Filtration	Auriol	
Forages 1, 2 et 3 Roquevaire	962 620	Chlore	St Dominique	
		Chlore	Piedoulard Valcros Pont de l'Etoile	
Usine de l'Ouvière	1 611 507	Coagulation/Floculation/Filtration	St -Savournin, Cadolive, Belcodène	
Station du Maltrait		Coagulation/Floculation/Filtration	La Destrousse La Bouilladisse Peypin	

2.3.4. LE STOCKAGE

45 réservoirs d'une capacité globale de 33 530 m³ permettent de desservir le Territoire.

Désignation du réservoir	Autonomie de consommation (heures)	Nombre de cuves	Capacité totale (m ³)	Secteurs desservis
Arnauds	18.30 h	7	10 600	Aubagne - Haut service
La Coueste	18.30 h			Aubagne - Bas service
Font de Mai	18.30 h			
La Gastaude	18.30 h			
Bourbonne	14.40 h			
Pin Vert	14.40 h			
Clos Ruffisque	14.40 h			
Sainte Madeleine	25.80 h	3	1 500	Cuges-les-Pins
Jardins de la Ville	7.10 h			
Castillonne	2.30 h	1	1 000	Saint-Zacharie
La Mellone	NC	6	3 660	Auriol
Sainte Croix				
Sauveclare				
Le Clos 1 et 2				
Saint Dominique	NC	12	5 000	Centre St Estève Pont Etoile
L'Horloge				Vieux village Roquevaire
La Gardy				La Gardy Bellevue La Bégude
Bassan				Bassan
Valcros				Valcros
La Pigière				Pigière Cabrol
Piedoulard 1 et 2				Centre St Estève Pont Etoile

Trémartin Le Marseillais				Lascours Chemin du Marseillais
La Galère Courréon Super Gassin Le Moulin Cadolive Jas de Valèse Le Régage Belcodène L'Armée Les Encrimauds La Bouilladisse		16	11 770	Belcodène La Bouilladisse Peypin Saint-Savournin Saint-Savournin Cadolive Peypin Peypin Belcodène Belcodène La Bouilladisse La Bouilladisse

2.3.5. LE RESEAU DE DISTRIBUTION

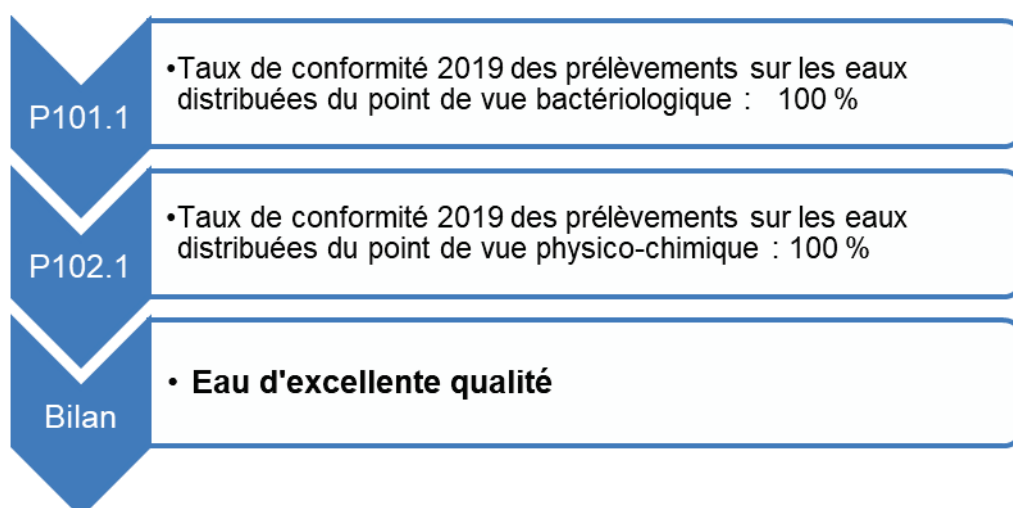
En 2019, le linéaire du réseau d'eau potable (hors branchements) est de 669 km.

2.4. LA QUALITE DE L'EAU

Des analyses et contrôles périodiques, réalisés par l'exploitant dans le cadre de l'auto surveillance, permettent de s'assurer de la qualité de l'eau brute des ressources et de l'eau distribuée au robinet.

L'Agence régionale de santé (ARS) réalise également des contrôles sanitaires officiels chaque année sur les eaux brutes et les eaux traitées. Le compte-rendu annuel de l'ARS et les fiches annuelles de synthèse par commune sont présentés en annexe 4 de ce rapport.

L'ensemble des résultats d'analyses du contrôle sanitaire est disponible sur le site internet : solidarites-sante.gouv.fr



En 2019, l'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3) est de 63 %

- Etablissement des périmètres de protection des captages :

NOM DU FORAGE	Le Pin Vert	Hôtel des Impôts	Jeanne d'Arc	Puyricard	Dausserand	Jardins de la Ville	La Brise	La Vède	Le Clos	Le Pré	Le Maltrait	L'Ouvrière
0 % : Aucune action.												
20 % : Études environnementales et hydrogéologiques en cours.												
40 % : Avis de l'hydrogéologue rendu.	X			X							X	X
50 % : Dossier recevable déposé en préfecture.												
60 % : Arrêté préfectoral.								X		X		
80 % : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005.		X	X		X	X	X		X			
100 % : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.												
Résultats	40 %	80 %	80 %	40 %	80 %	80 %	80 %	60 %	80%	60 %	40 %	40 %

- Le contrôle des forages privés :

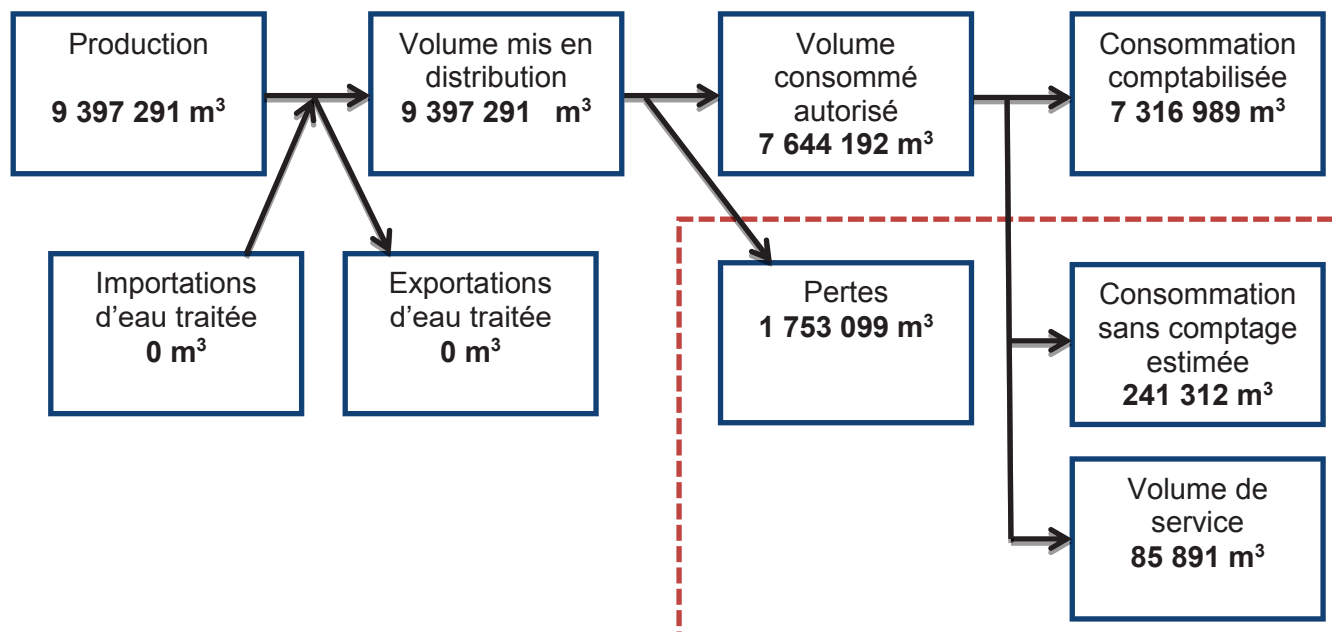
A la connaissance du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile (déclarations auprès de l'Agence de l'Eau, ARS, mairie), le nombre de propriétés disposant d'un forage privé est de 96 sur les communes d'Aubagne et de La Penne-sur-Huveaune.

2.5. LA DISTRIBUTION

RPQS Eau/Assainissement 2019 – Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile
Métropole Aix-Marseille-Provence

2.5.1. RENDEMENT

- Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2019 :



D'après la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 – annexe IV, la définition des termes indiqués sur le schéma est la suivante :

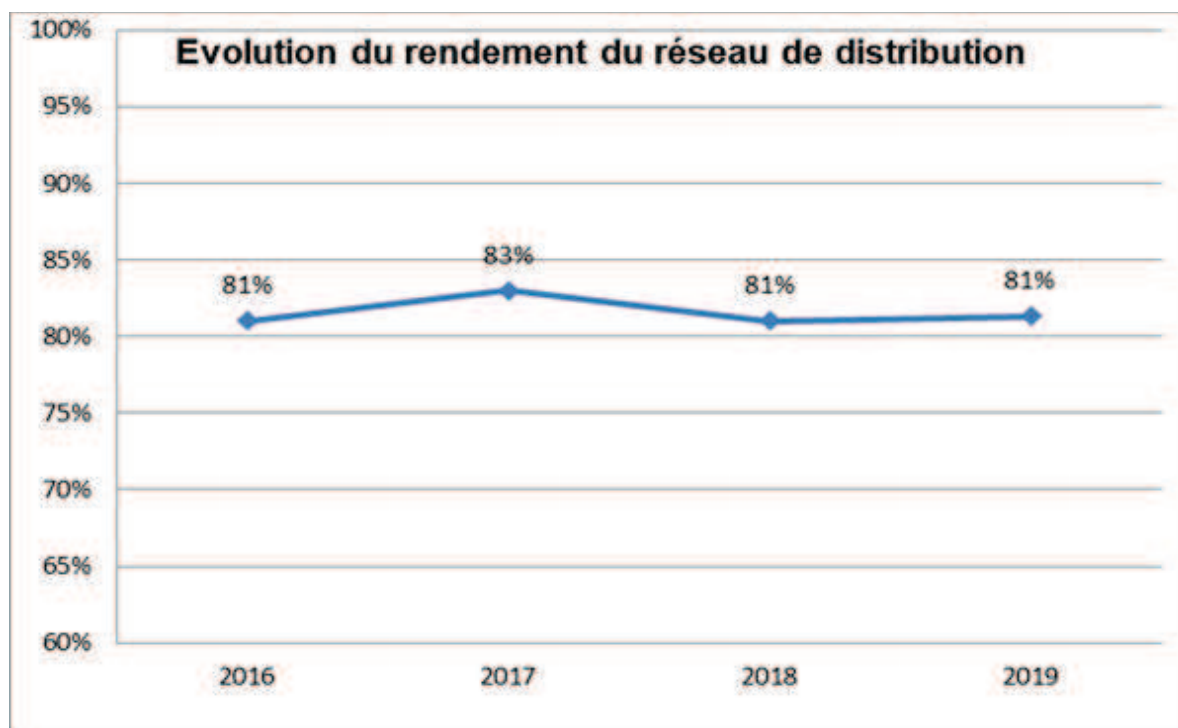
- Production (volume produit) : volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution ;
- Volume mis en distribution : somme du volume produit et du volume acheté en gros, (importations) diminué du volume vendu en gros (exportations) ;
- Importations (volume acheté en gros) : volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur ;
- Exportations (volume vendu en gros) : volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur. Les ventes d'eau à des industriels ne sont pas des ventes en gros, mais des ventes à des abonnés de type industriel ;
- Consommation sans comptage : volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation ;
- Consommation comptabilisée : volume résultant des relevés des appareils de comptage des abonnés ;
- Volume de service : volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution.

- Performance du réseau :

En 2019, le rendement du réseau (P104.3) est de 81,34 %

Le rendement du réseau est obtenu en faisant le rapport entre, d'une part, le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part, le volume produit augmenté des volumes achetés à d'autres services publics d'eau potable.

Cet indicateur est essentiel car il indique le niveau de vétusté du réseau et son efficacité. Atteinte du seuil réglementaire fixé au décret 2012-97 du 27 janvier 2012.



Les rendements par commune se trouvent en annexe 2.

En 2019, le rendement de réseau est stable par rapport à 2018.

En 2019, l'indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) est de 8,5 m³/km/jour

En 2019, l'indice linéaire de pertes (P106.3) du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile est de 7,2 m³/km/jour

Les indices linéaires de pertes permettent de caractériser l'état ou le fonctionnement d'un réseau. Ce sont en outre des indicateurs intéressants, car ils permettent de comparer les réseaux de collectivités dont l'étendue et le degré d'urbanisation sont très distincts en les rapportant à des valeurs de référence.

L'ILP de 2019 est en légère augmentation par rapport à 2018 (6,9 m³/km/jour), il est acceptable selon le tableau d'analyse ci-après :

Critère \ Type	Rural	Semi-rural	Urbain
Bon	ILP < 1,44	ILP < 3,12	ILP < 7,2
Acceptable	1,44 ≤ ILP ≤ 2,4	3,12 ≤ ILP ≤ 4,8	7,2 ≤ ILP ≤ 9,6
Médiocre	2,4 ≤ ILP ≤ 2,84	4,8 ≤ ILP ≤ 7,92	9,6 ≤ ILP ≤ 15,12
Mauvais	3,84 < ILP	7,92 < ILP	15,12 < ILP

2.5.2. GESTION PATRIMONIALE

Sur le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, les gestionnaires Eau mettent en œuvre une démarche de gestion durable du patrimoine afin de garantir le maintien en bon état des ouvrages, le bon fonctionnement des équipements et d'optimiser les performances des réseaux.

En 2019, l'Eau des Collines a effectué 50 km de recherche de fuite sur la commune d'Aubagne uniquement. Par ailleurs de nombreuses interventions ont été réalisées et 380 fuites réparées sur le réseau de distribution.

Intégration de l'ensemble des données de la commune de St Zacharie.

RPQS Eau/Assainissement 2019 – Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile
Métropole Aix-Marseille-Provence

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201118-CT4-181120-2-DE
Date de télétransmission : 30/11/2020
Date de réception préfecture : 30/11/2020
15

Le réseau de distribution de la Régie du bassin minier et du Garlaban (communes de l'Etoile) est divisé en une trentaine de secteurs permanents, alimentés par des compteurs qui sont relevés **une fois par semaine** pour un suivi des volumes comptabilisés. Lorsqu'une anomalie est constatée, une campagne nocturne de recherche de fuite est organisée, avec subdivision du secteur concerné par des manœuvres de vannes, et écoute/corrélation sur les tronçons identifiés comme « fuyards ». D'autres compteurs ont été installés en dérivation sur certaines conduites, pour comptabiliser des sous-secteurs provisoires dans le cadre de ces opérations de recherche de fuite.

Au moins deux fois par an, des enregistreurs sont connectés sur des compteurs de secteur sélectionnés, afin de vérifier l'évolution des débits nocturnes, caractéristiques de l'état des réseaux desservis par ces compteurs.

L'année 2019 a été utilisée pour acquérir une bonne connaissance du fonctionnement des réseaux de la commune de Roquevaire afin de définir la sectorisation qui permettra d'en contrôler plus finement le rendement.

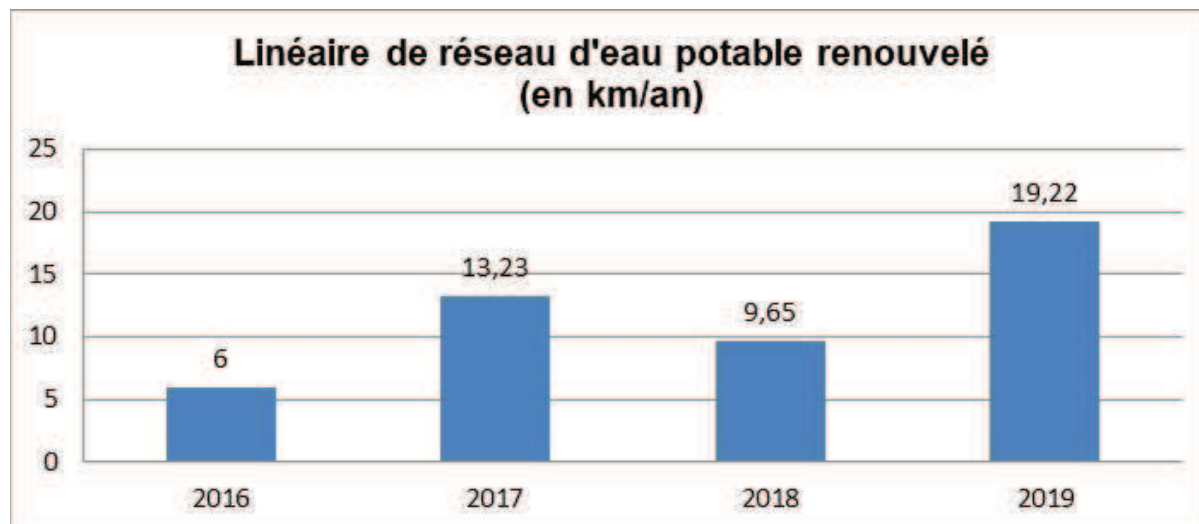
La SAUR a mis en place sur la commune d'Auriol, l'instrumentation des réseaux via la pose de capteurs permanents ou temporaires reliés à la télégestion (techniques de corrélations acoustiques). Ce qui permet de détecter plus rapidement les fuites.

- Renouvellement des réseaux :

En 2019, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) est de 0.57 %

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel, calculé sur les 5 dernières années, du réseau d'eau potable, par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.

En 2019, on constate une augmentation du taux de renouvellement.



- Connaissance du patrimoine :

En 2019, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable(P103.2) du Territoire Pays d'Aubagne et de l'Etoile est de 93 points

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et de suivre son évolution.

En 2019, on constate une augmentation de cet indice par rapport à 2018 (80 points).

La SPL L'Eau des Collines du Territoire est équipée d'un logiciel de cartographie qui recense le réseau de distribution d'eau potable, les ouvrages de production et de stockage et les différents organes du réseau.

Un travail de mise à jour est en cours sur les communes d'Aubagne, La Penne-sur-Huveaune, Cuges-les-Pins et en 2019 intégration des données de la commune de St Zacharie.

2.6. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS

- L'accueil clientèle :

L'accueil des abonnés s'effectue à :

1. Aubagne/La Penne-sur-Huveaune/Cuges-les-Pins/St-Zacharie (à partir du 15/07) :
 - Eau des Collines – 140 av du Millet - 13400 Aubagne
 - Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
 - Tél : 04 42 62 45 00 Urgences : 06 12 79 98 06
 - Email : eau@eaudescollines.fr
2. Auriol
 - SAUR - 140 imp Dion Bouton – Parc d'activités de la Crau – 1330 Salon de Provence
 - Pas d'accueil en Mairie
 - Tél : 04 83 06 70 02 Urgences 04 83 06 70 09
3. St-Zacharie (jusqu'au 30/06)
 - VEOLIA Eau - 242 ch des Fontaines - 83470 Saint Maximin
 - Pas d'accueil en Mairie
 - Tél : 09 69 32 93 28
4. Belcodène/Cadolive/La Bouilladisse/La Destrousse/Peypin/St-Savournin/Roquevaire
 - REABMG (SIBAM) - Auberge Neuve- quartier Bédelin – 13124 Peypin
 - Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h
 - Tél : 04 42 04 65 43 Urgences 06 14 09 14 46

- Les indicateurs de performance :

En 2019, le taux moyen d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1) est de 4,43 / 1 000 abonnés

Ces interruptions de service sont dues, en général, à des ruptures de canalisations. Des coupures peuvent être également décidées inopinément pour cause de pollution représentant un danger pour la population. En 2019, cet indicateur est en baisse par rapport à 2018 (4,58 / 1000 abonnés).

En 2019, le taux moyen de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (P152.1) est de 100 %

Ce délai est calculé à partir d'une demande complète (par téléphone ou par écrit) en permettant le traitement.

Le délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service est de **2 jours**.

En 2019, le taux de réclamations(P155.1) est de 1,86 /1000 abonnés

Cet indicateur comprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'eau reçues par la collectivité et le(s) opérateur(s)/gestionnaire(s), à l'exception de celles qui sont relatives au prix de l'eau.

2.7. LA GESTION FINANCIERE

2.7.1. LES VOLUMES FACTURES

Les volumes facturés en 2019 sont de 7 158 416 m³

Communes	Volume total facturé en m3
Aubagne La Penne-sur-Huveaune	3 820 582
Cuges-les-Pins	321 377
St Zacharie	343 889
Auriol	759 593
Roquevaire	562 018
Belcodène, Cadolive, La Bouilladisse, La Destrousse, Peypin, St Savournin	1 350 957
Total	7 158 416

2.7.2. LE TAUX D'IMPAYES

**Le taux moyen d'impayés sur les factures d'eau (P154.0) est de
6,04 %**

Il est à noter que la loi n°2013-312 du 15 avril 2013 dite « loi Brottes », applicable depuis le 27 février 2014, interdit aux distributeurs de couper l'arrivée d'eau ou d'en réduire le débit dans un logement, lorsqu'un client ne paye plus ces factures. Cette loi diminue fortement les actions de coercition en cas d'impayés.

2.7.3. DEGREVEMENTS AU TITRE DE LA LOI WARSMANN

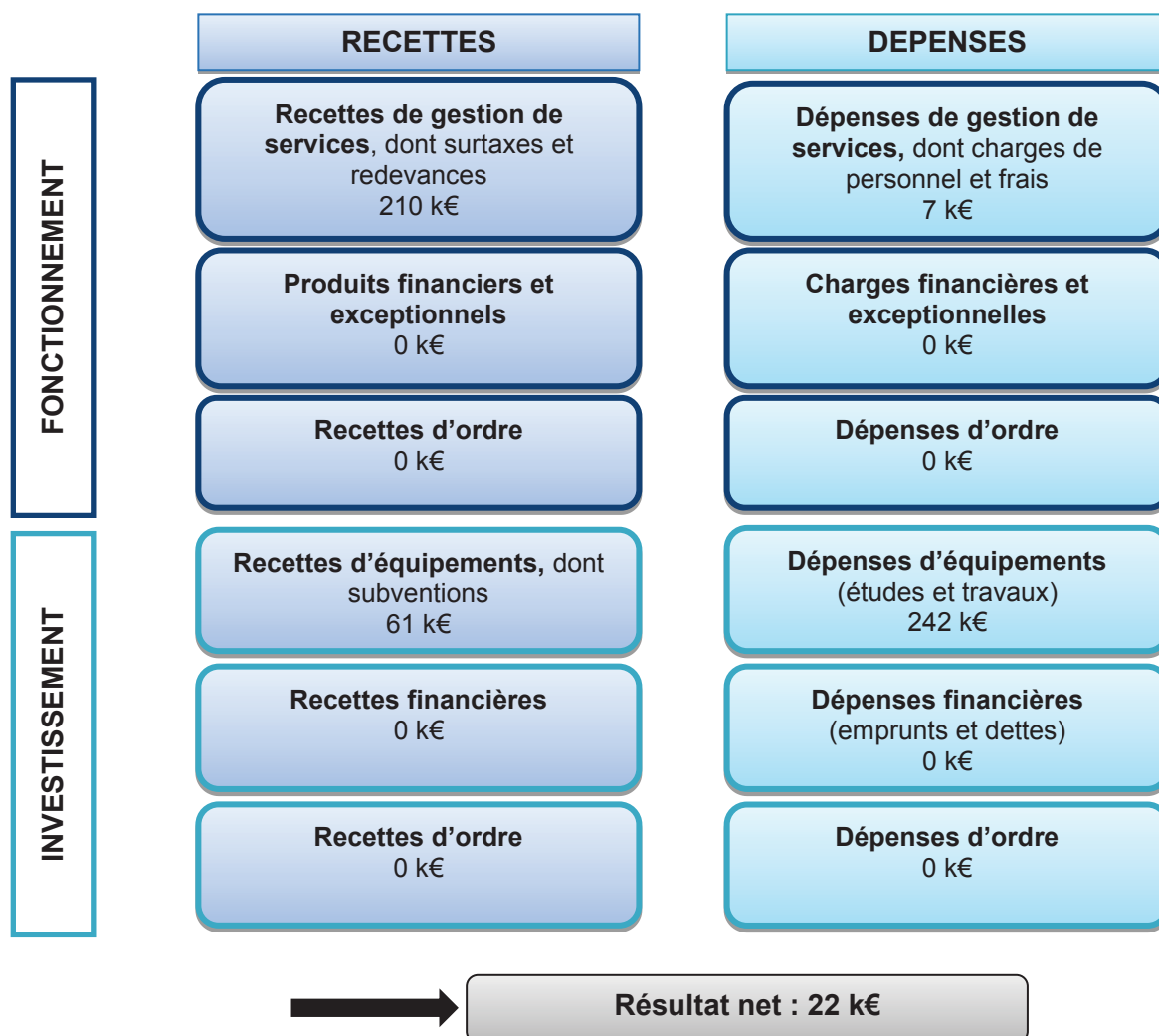
Les conditions et modalités selon lesquelles un abonné d'un immeuble à usage d'habitation peut bénéficier d'un écrêtement de sa facture d'eau, lorsqu'une fuite sur une canalisation après compteur est constatée, sont détaillées dans le décret n°2012-1078 du 24 septembre 2012, pris en application de l'article 2 de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011, dite « loi Warsmann ».

	2017	2018	2019	Evolution 2018/2019
Volumes écrêtés au titre de la loi Warsmann	92 892 m ³	104 305 m ³	42 038 m ³	%
Nombre d'abonnés concernés	347	453	175	%

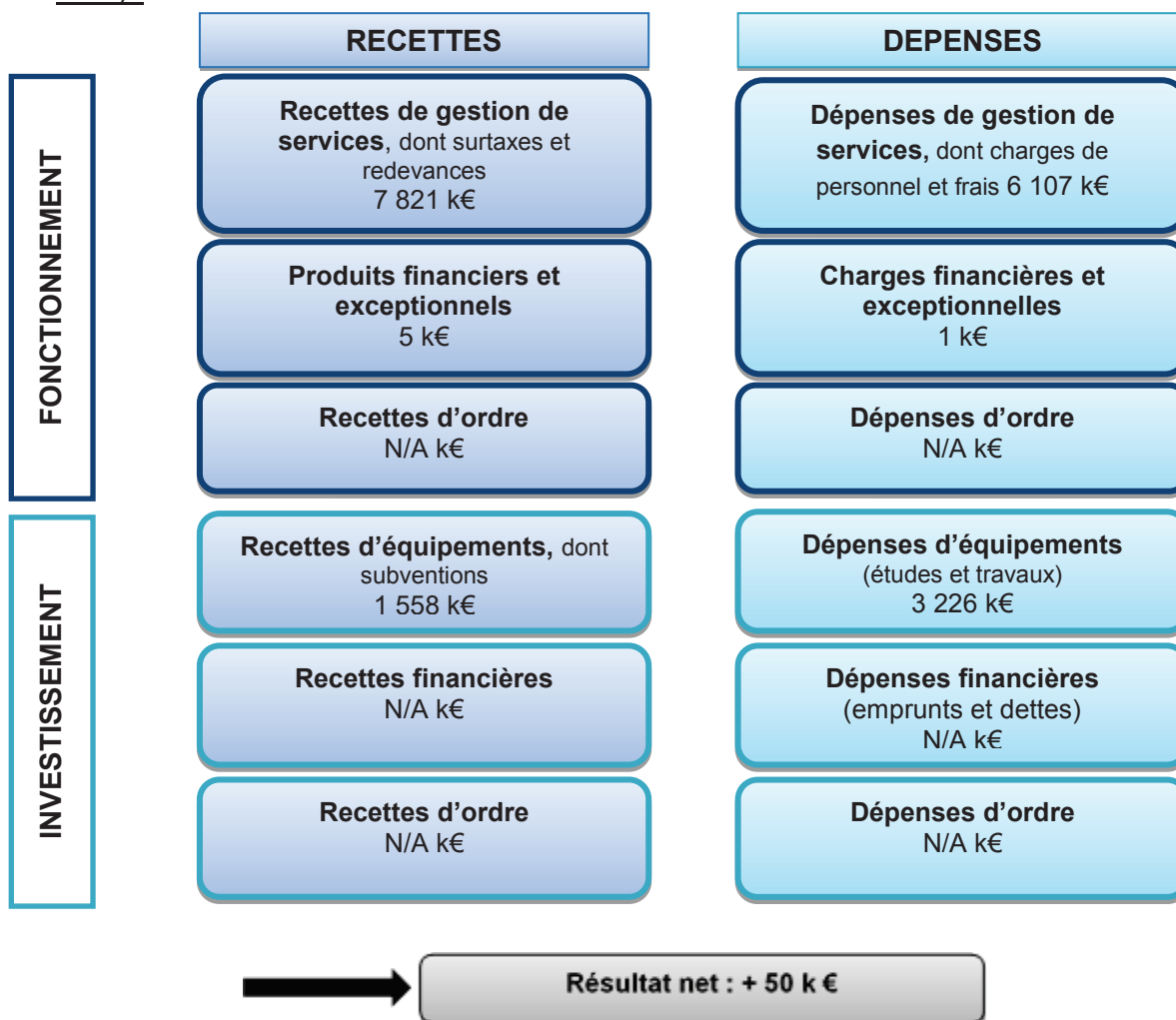
Pour 2019, les données sont incomplètes, elles concernent uniquement les communes gérées par la SPL Eau des Collines.

2.7.4. BUDGET DU SERVICE

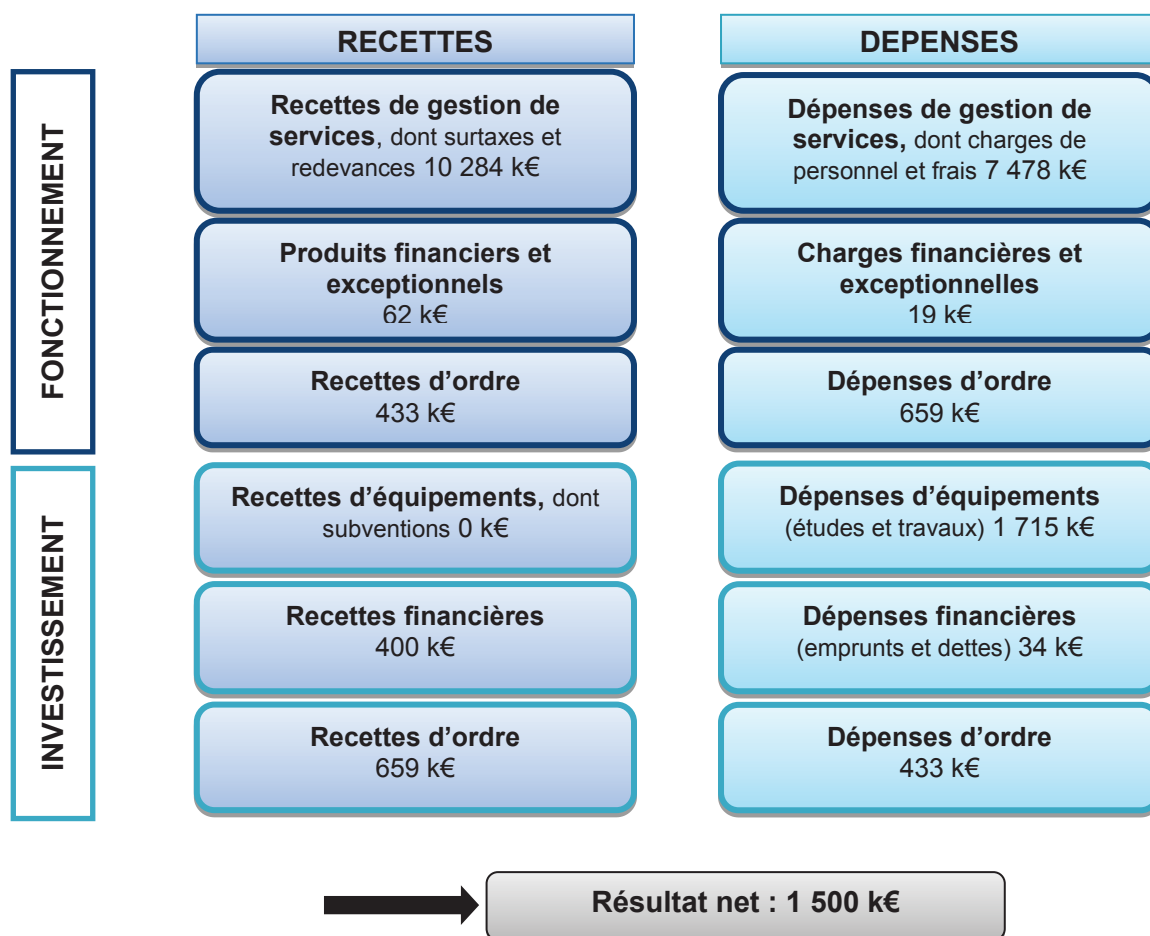
- Données financières pour les 2 communes en DSP sont portées par le budget annexe Eau Potable du CT2 :



- Les grands équilibres financiers du budget Eau Potable de la SPL L'Eau des Collines (SPL EDC) :



- Les grands équilibres financiers du budget Eau Potable de la Régie du bassin minier et du Garlaban (REABMG) :



Les opérations d'ordre sont des opérations comptables permettant de passer les écritures nécessaires aux opérations de fin d'exercice budgétaire et n'ont aucune incidence sur les encaissements et les décaissements

- Etat de la dette Eau au 31/12/2019 de la REABMG, la SPL EDC n'a pas d'emprunt :

	Montant en €
Recettes réelles	10 346 972
Dépenses réelles	7 497 286
Epargne brute	2 849 686
Capital restant dû au 31/12/2019	317 821
Durée d'extinction de la dette (P153.2)	14 années

2.7.5. ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION DE L'EXPLOITANT (DSP ET REGIES)

- Suivi du CARE et/ou CA :

Evolution des différents postes du CA de la SPL L'Eau des collines :

	2018	2019	Ecart annéeN-1
Produits	8 428 k€	9 384 k€	11,3 %
Charges	8 380 k€	9 334 k€	

Résultat avant impôt	48 k€	50 k€	4,2 %
RESULTAT	42 k€	40 k€	- 4,8 %

Evolution des différents postes du CA de la Régie du bassin minier et du Garlaban :

	2018	2019	Ecart année N-1
Produits	5 601 k€	11 838 k€	111,4 %
Charges	5 403 k€	10 338 k€	91,3 %
Résultat avant impôt	197 k€	1 500 k€	661,4 %
RESULTAT	197 k€	1 500 k€	661,4 %

Evolution des différents postes du CARE de la SAUR :

	2018	2019	Ecart année N-1
Produits	1 113 k€	1 173 k€	5,4 %
Charges	1 166 k€	1 200 k€	3 %
Résultat avant impôt	- 53 k€	- 27 k€	47,9 %
RESULTAT	- 53 k€	- 27 k€	47,9 %

Evolution des différents postes du CARE de VEOLIA :

	2018	2019	Ecart année N-1
Produits	604 k€	341 k€	-43,6 %
Charges	592 k€	399 k€	-32,7 %
Résultat avant impôt	12 k€	-58 k€	NS
RESULTAT	8 k€	-58 k€	NS

- Suivi du compte de renouvellement (GER) : NR pour la REABMG

Certains biens de la délégation devant être renouvelés une ou plusieurs fois au cours de la durée du contrat, un compte de renouvellement a été créé afin d'en faciliter le suivi. Pour chaque bien devant être renouvelé, il existe une provision pour renouvellement, qui prend la forme d'une dotation inscrite dans les charges du délégataire.

SPL EDC	Dotation	Dépenses	Solde annuel	Solde cumulé
2016	550 k€	0 k€	550 k€	790 k€
2017	2 280 k€	550 k€	1 730 k€	2 520 k€
2018	1 637 k€	1 050 k€	587 k€	3 107 k€
2019	1 927k€	1 130 k€	797 k€	3 904 k€

SAUR	Dotation	Dépenses	Solde annuel	Solde cumulé
2016	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
2017	22 k€	6 k€	16 k€	16 k€
2018	22 k€	5 k€	17 k€	33 k€
2019	23 k€	1 k€	22 k€	55 k€

VEOLIA	Dotation	Dépenses	Solde annuel	Solde cumulé
2016	34 k€	43 k€	-9 k€	- 9 k€
2017	34k€	38 k€	-4 k€	-13 k€
2018	34 k€	26 k€	8 k€	- 5 k€
2019	18 k€	23 k€	-5 k€	-10 k€

- Suivi du programme contractuel d'investissement (travaux concessifs) :

SPL EDC	2016	2017	2018	2019
Montant des investissements	601 k€	134 k€	382 k€	617 k€

REA BMG	2016	2017	2018	2019
Montant des investissements	375 k€	639 k€	830 k€	1 708 k€

- Suivi des engagements contractuels (DSP) /de l'exploitation(régies) :

	Prévu au contrat	Réalisé en 2018	Réalisé en 2019	Atteinte des objectifs
Renouvellement de compteurs	SPL EDC			
		569	481	
	REABMG			
		426	496	
	SAUR			
		295	408	
	VEOLIA			
		22	0	
Linéaire de détection de fuite	SPL EDC			
		222 000 ml	50 000 ml	
	REABMG			
		NR ml	NR ml	
	SAUR			
		5 050 ml	1 880 ml	
	VEOLIA			
		0 ml	ml	
Renouvellement de branchements	SPL EDC			
		101	139	
	REABMG			
		58	14	
	SAUR			
		35	18	
	VEOLIA			
		0	0	
Linéaire renouvelé	SPL EDC			
		1 300 ml	3 177 ml	
	REABMG			
		238 ml	2 787 ml	
	SAUR			
	Contrat de mandat	200 ml	252 ml	
	VEOLIA			
	Contrat de mandat	0 ml	0 ml	

2.7.6. CONTRIBUTION A UN FONDS DE SOLIDARITE

En 2019, le montant des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (P109.0) est de 0,0004 €/m3

2.8. LES ETUDES ET TRAVAUX

2.8.1. TRAVAUX NEUFS

2.8.1.1. Sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité

Sans objet

2.8.1.2. A la charge de(s) opérateur(s)/gestionnaire(s)

Les principaux travaux neufs réalisés par les gestionnaires en 2019 sont les suivants :

- Extension de réseaux AEP des communes Aubagne, La Pennes-sur-Huveaune et Cuges-les-Pins pour un montant d'environ **82 000 € HT** et de la commune de St Savournin (512 ml).
- Travaux sur les ouvrages de production des communes d'Aubagne, La-Penne-sur-Huveaune, St Zacharie pour un montant d'environ **556 000 € HT**.
- Réalisation d'un nouveau forage en remplacement du forage 2 hors-service site du Pré de la commune de Roquevaire.

L'ensemble des travaux est détaillé en annexe 4.

2.8.2. TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT

2.8.2.1. Sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité

Les principaux travaux de renouvellement réalisés par le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile en 2019 d'un montant d'environ **210 000 € HT** sont les suivants :

- Renouvellement de 200ml de canalisation Ø63 en tranchée, ch de Mascaron à Auriol.
- Déconnexion du réservoir des Gypières à Pont de Joux, mise en sécurité sanitaire, suppression des fuites.
- Renouvellement d'une canalisation suite à l'effondrement du pont de la Papeterie.
- Etudes pour les travaux d'extension des réseaux chemin des Côtes et carrefour des Lagets à Auriol.

2.8.2.2. A la charge de(s) opérateur(s)/gestionnaire(s)

Les principaux travaux de réhabilitation et renouvellement réalisés par les gestionnaires en 2019 sont les suivants :

- Renouvellement des réseaux AEP des communes d'Aubagne, La Penne-sur-Huveaune, Cuges-les-Pins pour un montant d'environ **732 000 € HT** et des communes de Belcodène, Cadolive, La Destrousse, Peypin, St Savournin (environ 2 790 ml).
- Renouvellement sur les ouvrages de production d'Aubagne, La Penne-sur-Huveaune, Cuges-les-Pins, St Zacharie pour un montant d'environ **94 500 € HT**.

L'ensemble des travaux est détaillé en annexe 4.

2.8.3. ETUDES ET TRAVAUX PROGRAMMES

Les principaux travaux AEP programmés par les gestionnaires en 2020 sont les suivants :

- Les travaux d'investissement s'élèvent à un montant d'environ **555 000 € HT** sur les communes d'Aubagne, La Penne-sur-Huveaune, à environ **1 095 000 € HT** sur les communes d'Auriol St Zacharie dont la fin des travaux de renouvellement bd de Tomettes et à environ **525 000 € HT** sur la commune de Cuges-les-Pins dont le renforcement du forage de Puyricard.
- Travaux sur les usines l'Ouvière et le Maltrait pour un montant d'environ **3 650 000 € HT**.
- Construction d'un nouveau réservoir sur la commune de Cadolive pour un montant d'environ **850 000 € HT**.
- Travaux de renouvellement de réseaux d'un montant d'environ **1 920 000 € HT** sur les communes d'Aubagne, La Penne-sur-Huveaune et de renforcement de réseaux sur la commune de La Bouilladisse.
- Etablissement d'un schéma directeur pour les communes de l'Etoile d'un montant d'environ **450 000 € HT**.

L'ensemble des travaux est détaillé en annexe 4.

3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

3.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2019

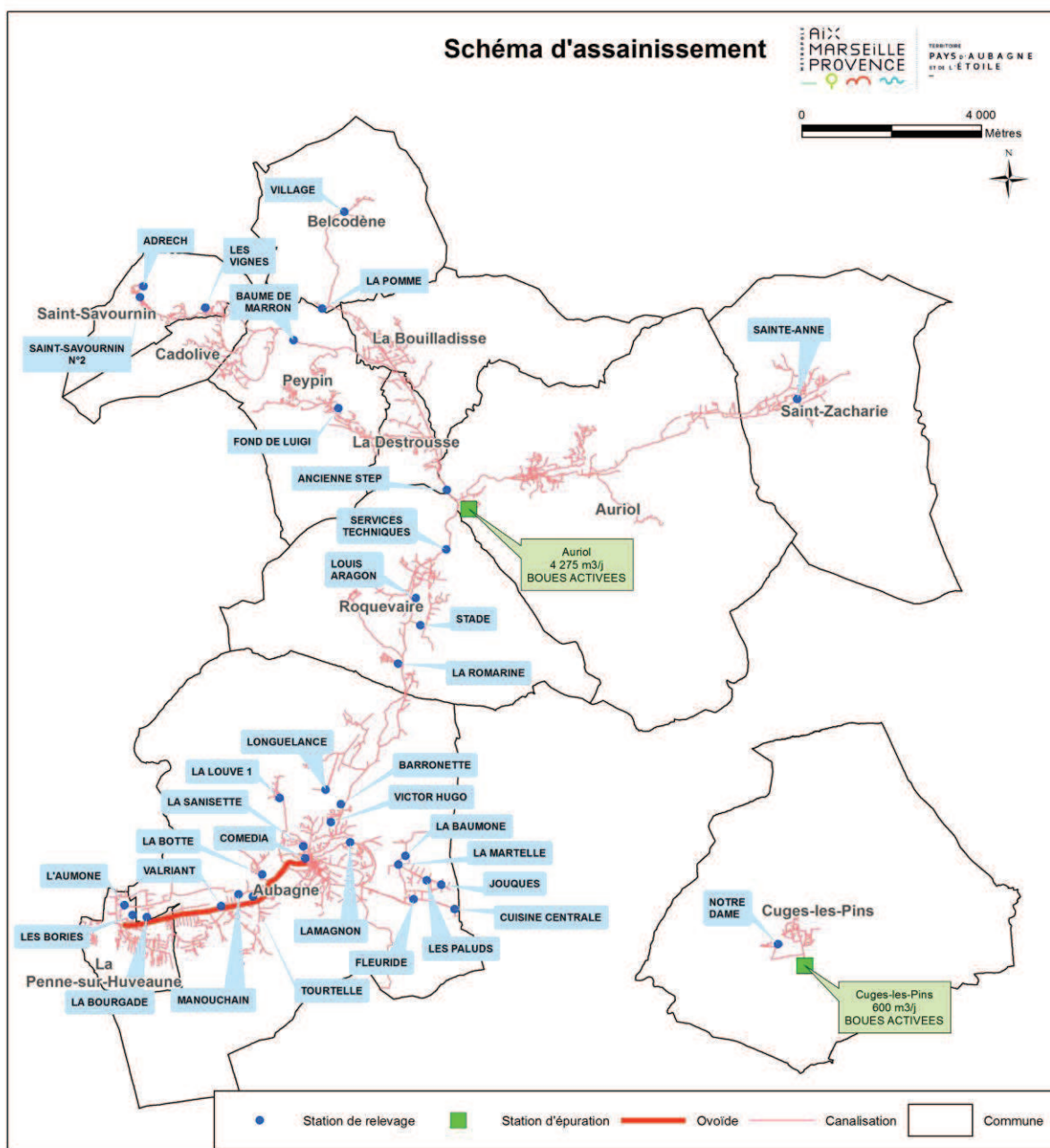


Ce rapport présente les données globales sur le Territoire. Les données par commune sont détaillées en annexe 2.

3.2. FAITS MARQUANTS

- Travaux de consolidation sur l'ovoïde avec la création de regards d'accès qui permettront de finaliser son diagnostic. L'ovoïde est l'ouvrage majeur d'assainissement qui collecte les eaux usées du territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile vers la station d'épuration Géolide de Marseille. Dévoiement du réseau pluvial au niveau du DO des Escourtines.
- Lancement du marché de travaux de la station d'épuration du hameau du Pigeonnier en septembre 2019 pour un démarrage des travaux en janvier 2020.
- Essais de performance de la STEP d'Auriol Saint-Zacharie.
- Les bilans de la STEP de Cuges-les-Pins mettent en avant un dépassement de la charge nominale (40%). Une étude est prévue en 2020 pour sa réhabilitation et la finalisation du schéma directeur d'assainissement.
- Divers travaux d'extension et de renouvellement de réseaux sur les communes d'Aubagne, La Penne-sur-Huveaune, Cuges-les-Pins, Saint Zacharie, La Bouilladisse et La Destrousse (voir détail du 3.9).

3.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE



3.3.1. LA COLLECTE

En 2019, le linéaire du réseau d'assainissement (hors branchements) est de 319,64 km.

Le linéaire de réseau 2019 est en augmentation de 3 % par rapport à l'année 2018. Il comporte 255,71 km de réseau d'eaux usées (séparatif) et 63,93 km de réseau unitaire.

Le nombre de branchements est estimé à 25 934, soit un linéaire d'environ 129 670 km.

3.3.2. LE TRAITEMENT

Désignation de la station d'épuration	Capacité nominale en EH*	Type de traitement	Volumes traités en m³	Lieu du rejet
Auriol /St Zacharie	20 150	Boues activées + Filtre tertiaire	609 840	L'Huveaune
Cuges-les -Pins	3 000	Boues activées	103 125	Lits d'infiltration

*EH : Equivalent-habitants

3.4. LE RESEAU DE COLLECTE

- Gestion des eaux usées autres que domestiques :

5 autorisations de déversements d'effluents non domestiques ont été délivrées sur le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile

Cet indicateur D.202.0 comptabilise le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées autres que domestiques dans le réseau public de collecte, en application et conformément aux dispositions de l'article L.1331-10 du Code de la Santé Publique.

- Bilan de l'exploitation :

Les principales interventions réalisées sur le réseau de collecte sont listées dans le tableau ci-après :

Type d'intervention	2018	2019
Curage préventif	24,459 kml	32,175 kml
Interventions de débouchage	332	346
Inspections télévisées	3,635 kml	6,455 kml
Fumigation	1,095 kml	2,095 kml
Nettoyage des PR et DO	185	204
Désinsectisation et dératisation	7 soit 6,809 kml	4 soit 4,830 kml

3,1 points noirs en moyenne pour 100 km de réseau de collecte (P252.2)

Les points noirs du réseau de collecte des eaux usées sont des secteurs nécessitant des interventions fréquentes de curage, soit au moins deux interventions par an (préventives ou curatives).

Les travaux de réhabilitation des réseaux ainsi que les campagnes de curage préventif ciblées ont permis de diminuer le nombre de points noirs de 14 % par rapport à 2018

- Gestion patrimoniale du réseau de collecte :

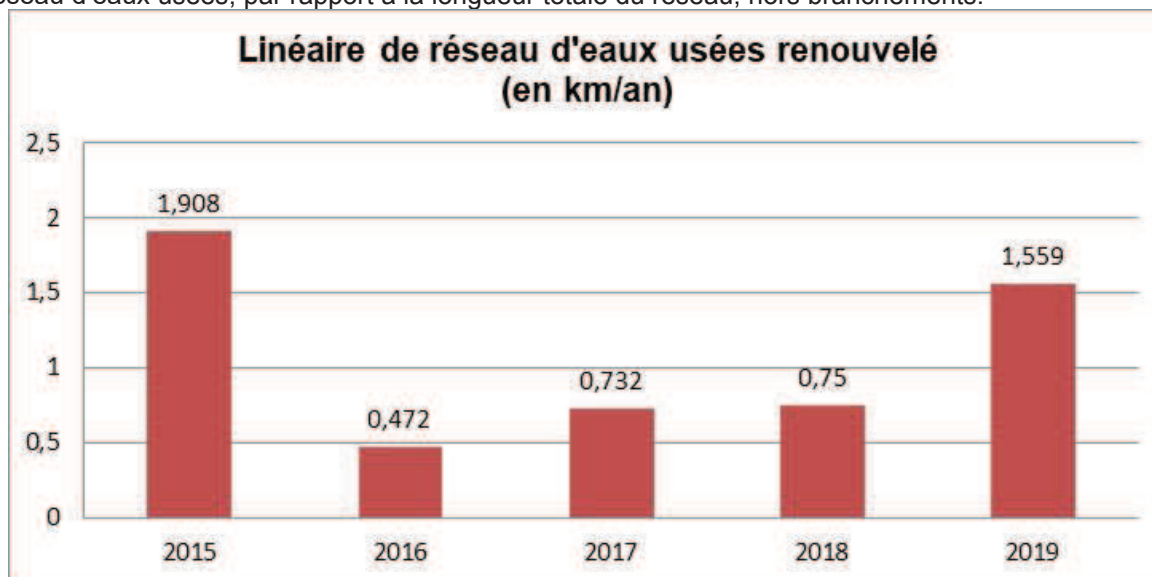
Finalisation du schéma directeur d'assainissement d'Aubagne La Penne-sur-Huveaune. Un plan d'action a été établi pour la réalisation des travaux selon le programme pluriannuel. En 2019 et 2020, l'ensemble des actions de priorité 1 seront traitées. Par exemple, les travaux de modifications du DO des Escourtines ont été réalisés en fin d'année 2019 afin de limiter et mieux contrôler les volumes déversés, mesurés. De même, l'inspection de l'Ovoïde va pouvoir se terminer courant 2020 car les travaux permettant l'accessibilité ont été réalisés en 2019.

En complément, un travail soutenu sur les eaux claires parasites est lancé depuis le début d'année 2020 afin de définir précisément les actions et travaux de maîtrise sur le Territoire des communes de l'étoile.

La dernière action validée en 2019 est le lancement en 2020 d'une mise à jour du schéma directeur du système d'assainissement de Cuges-les-Pins afin de revoir le dimensionnement des STEP.

En 2019, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement(P253.2) est de 0,34 %

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel, calculé sur les 5 dernières années, du réseau d'eaux usées, par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.



Le linéaire renouvelé est en constante augmentation depuis 2016 et en 2019 il est deux fois plus élevé que l'année précédente. En effet, 1,270 kml ont été renouvelés par chemisage.

En 2019, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement (P202.2) du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile est de 73 points

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'assainissement et de suivre son évolution.

Désignation	Points si indice mis en œuvre	2018	2019
A - Plan des réseaux			
VP.250 - Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées.	10	10	10
VP.251 - Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux.	5	5	5
B - Inventaire des réseaux			
VP.252,253,254 : Existence d'un inventaire des réseaux et mise en place d'une procédure de mise à jour.	10	10	10
VP.253 - Matériaux et les diamètres renseignés.	0 à 5	3	3
VP.255 - Date ou la période de pose renseignées.	0 à 15	0	0
C - Informations complémentaires sur les éléments constitutifs du réseau et les interventions sur le réseau			
VP.256 – Altimétrie des canalisations renseignées.	0 à 15	0	0
VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes.	10	10	10
VP.258 - Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existant sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées.	10	0	10

VP.259 - Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau.	10	0	5
VP.260 - L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseau.	10	0	0
VP.261 - Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation.	10	10	10
VP.262 - Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement.	10	10	10
Total	120	58	73

En 2019, le taux de conformité du réseau de collecte (P203.3) du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile est de 100 %

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU. Les résultats 2019 n'ont pas encore été communiqués par la Police de l'eau mais l'exploitant estime que ce taux sera identique à celui de 2018.

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3) est de 100 points

Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau de connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles) des réseaux de collecte des eaux usées, au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...).

Désignation	Points si indice mis en œuvre	2019
A - Eléments communs à tous types de réseaux		
P255.3 A - Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordées, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement)	20	20
P255.3 A - Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	10	10
P255.3 A - Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20	20
P255.3 A - Réalisation des mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	30	30
P255.3 A - Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	10	10
P255.3 A - Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10	10
B - Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs		
P255.3 B - Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	10	0

Accusé de réception en préfecture
013 200054807 20201118 CT4 181120 2-DE
Date de télétransmission : 30/11/2020
Date de réception préfecture : 30/11/2020
29

C - Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes		
P255.3 C - Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	10	0
Total	120	100

- Bilan d'autosurveillance :

Les données d'autosurveillance des points de mesures situés sur le réseau sont transmises régulièrement à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, ainsi qu'au service chargé de la Police de l'eau, au format SANDRE.

Des contrôles réglementaires des dispositifs d'autosurveillance sont réalisés chaque année par un bureau de contrôle. Les rapports sont déposés sur le portail « Mesures des Rejets » de l'Agence de l'Eau ;

Le tableau ci-après synthétise les déversements répertoriés sur le réseau

Année	Nombre	Volume déversé en m ³	% par rapport au volume entrant à la STEP
2017	40	5 773	Ces déversoirs dépendent de la STEP de Cuges-les-Pins, d'Auriol/St Zacharie et de celle de Marseille. Or le volume entrant sur la STEP de Marseille nous est inconnu. Il nous est donc impossible de calculer cette donnée.
2018	120	33 115	
2019	53	22 861	

Détail des déversements par DO ci-après :

Répartition des déversements	Déversements de temps sec				Déversements de temps de pluie			
	Nbre jours	Volume (m3)	kg/MES	kg/DCO	Nbre jours	Volume (m3)	kg/MES	kg/DCO
Les Escourtines	0	0	0	0	14	13 319	3 328	7 459
Gendarmerie	0	0	0	0	4	114	29	64
La Dorgale	0	0	0	0	10	1 290	324	726
Bigaron	0	0	0	0	12	1 429	359	802
Baume de Marron	0	0	0	0	11	6 150	1 418	3 176
La Destrousse	1	13	4	4	2	232	58	130
Saint Roch	2	12.6	4.3	10	3	327	81.8	183.2
Total	3	13	4	14	56	22 861	5 516	12 357

L'ensemble des ouvrages de délestage de la zone répondent aux obligations réglementaires concernant l'autosurveillance des réseaux vis-à-vis de l'arrêté du 21 juillet 2015. Les systèmes de mesures des différents DO sont contrôlés régulièrement et présentent une bonne fiabilité.

Concernant le déversoir des Escourtines, une modélisation et des préconisations de travaux ont été effectués par un bureau d'études et seront réalisés en 2020 dans le but de diminuer les déversements dans le milieu naturel.

3.5. LES OUVRAGES D'EPURATION

Les contrôles périodiques d'autosurveillance, ainsi que les contrôles inopinés de la Police de l'Eau, permettent de déterminer le taux de conformité des stations d'épuration aux arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

Indicateur de performance	Conformités 2018 - validées par DDTM13	Taux de conformité 2019 – proposé – sous réserve du rapport de conformité de la DDTM13
P204.3 : conformité des équipements d'épuration	100 %	100 %
P205.3 : conformité de la performance des ouvrages d'épuration	100 %	100 %
P254.3 : conformité des performances des équipements d'épuration	100 %	100 %

STATION D'EPURATION D'AURIOL/STZACHARIE - RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE

Ces calculs sont réalisés sur le système de traitement, c'est-à-dire en prenant en compte le déversoir en tête de station :

- La concentration en sortie est calculée à partir de la sortie générale (A4), des by-pass (A5) et du déversoir en tête de station (A2).
- Pour le rendement, l'entrée est calculée à partir de l'entrée station (A3), des apports extérieurs (A7) et du déversoir en tête de station (A2).

- Pour le rendement, l'entrée est calculée à partir de l'entrée station (A3), des apports extérieurs (A7) et du déversoir en tête de station (A2).

[illegible]

(1) Les valeurs sont déterminées par l'arrêté d'autorisation de l'ouvrage ou à défaut par l'arrêté du 22 juin 2007. (2) : le nombre de résultats non conformes aux valeurs limites est égal au nombre de mesures, réalisées dans des conditions normales d'exploitation (*), dont les résultats sont non conformes à la fois à la valeur limite en concentration et en rendement.

(*) Les conditions normales d'exploitation sont atteintes les jours où le débit de référence n'est pas dépassé et en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'article 15 de l'arrêté du 22/06/2007.

STATION D'ÉPURATION DE CUGES-LES-PINS - RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION

DE LA CONFORMITE

Ces calculs sont réalisés sur le système de traitement, c'est-à-dire en prenant en compte le déversoir en tête de station :

- La concentration en sortie est calculée à partir de la sortie générale (A4), des by-pass (A5) et du déversoir en tête de station (A2).
- Pour le rendement, l'entrée est calculée à partir de l'entrée station (A3), des apports extérieurs (A7) et du déversoir en tête de station (A2).

	MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT	
	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Concentration sortie (mg/l)	Concentration sortie (mg/l)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)
Ensemble des mesures															
Conditions normales d'exploitation (*)	Débit journalier de référence (m3/j)														
	Charge brute de pollution organique (Kg DBO5/j)														
	Nombre réglementaire de mesures par an (1)	12	12	12	12	12	12	12	4	4	4	4	4	4	4
	Nombre de mesures réalisées	12	12	12	12	12	12	12	4	4	4	4	4	4	4
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées	97.89	6.7	97.48	32.8	98.85	5	94.73	92.41	8.3	5.8	5.2	9.6	45.70	7.7
	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	12	12	12	12	12	12	12	4	4	4	4	4	4	4
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	97.89	6.7	97.48	32.8	98.85	5	94.73	92.41	8.3	5.8	5.2	9.6	45.70	7.7
	Valeur réhibitoire (1)	85	250												
	Nombre de résultats non conformes à la valeur réhibitoire	0	0	0	0	0	0	0							
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière	90	35	75	125	80	25								
Conditions normales d'exploitation (*)	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)	2	2	2	2	2	2	2							
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)	0	0	0	0	0	0	0							
	Valeurs limites (1) en moyenne annuelle														
Conditions normales d'exploitation (*)	Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O
	Conformité global selon l'exploitant (O/N) :	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O

Accusé de réception en préfecture
013-2000548078-202011118-CT4-181118
Date de télétransmission : 30/11/2020
Date de réception en préfecture : 30/11/2020

(1) Valeurs sont déterminées par l'arrêté d'autorisation de l'ouvrage ou à défaut par l'arrêté du 22 juin 2007. (2) : le nombre de résultats non conformes aux valeurs limites est égal au nombre de mesures, réalisés dans des conditions normales d'exploitation (*), dont les résultats sont non conformes à la fois à la valeur limite en concentration et en rendement.

(*) Conditions normales d'exploitation sont atteintes les jours où le débit de référence n'est pas dépassé et en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'art 15 de l'arrêté du 22/06/2007.

RP d'Assainissement 2019 – Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile
Métropole de Aix-Marseille-Provence

3.6. LA GESTION DES DECHETS

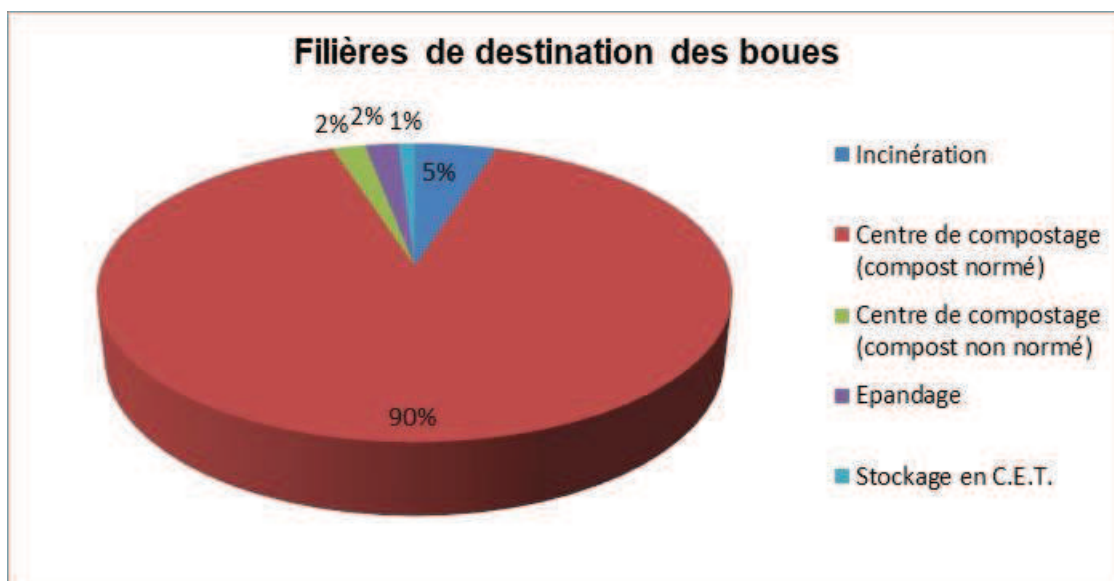
- La gestion des boues :

304,6 tonnes de boues issues des stations d'épuration ont été évacuées en 2019 (indicateur D203.3)

Il s'agit des boues produites par les stations d'épuration et qui sont évacuées en vue de leur valorisation ou élimination. Cet indicateur ne prend pas en compte les sous-produits, les boues de curage et les matières de vidange qui transitent par la station sans être traitées par les files eau ou boue de la station.

100 % des boues issues des ouvrages d'épuration sont évacuées selon les filières conformes à la réglementation (indicateur P206.3)

La totalité des boues issues des 2 ouvrages d'épuration est envoyée dans un centre de compostage « Produit » : BIOTECHNA quartier de l'Aiguille route de Carry 13820 Ensues-la-Redonne.



- La gestion des autres sous-produits :

Type de sous-produit	Tonnage évacué	Destination
Sables	-	
Graisses	38 T	Graisses issues de la STEP de Cuges-les-Pins- Evacuation sur la station d'épuration d'Auriol équipée d'un traitement type Carbofil
Refus de dégrillage	24,020 T	Centre de Stockage de Déchets Ultimes de type II – Suez RV méditerranée

3.7. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS

- L'accueil clientèle s'effectue à Aubagne :
 - Eau des Collines – 140 av du Millet - 13400 Aubagne
 - Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
 - Tél : 04 42 62 45 00 Urgences : 06 12 79 98 06
 - Email : assainissement@eaudescollines.fr
- Les indicateurs de performance :

En 2019, le taux moyen de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (P201.1) est de 85 %

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201118-CT4-181120-2-DE
Date de télétransmission : 30/11/2020
Date de réception préfecture : 30/11/2020

Le taux de desserte est défini comme le nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif, rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif issu du zonage d'assainissement.

On estime qu'un abonné est desservi par un réseau d'assainissement dès lors qu'un réseau existe devant l'immeuble.

Le taux débordement des effluents en domaine privé (P251.1) est de 0,08 / 1 000

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée), rapporté à 1 000 habitants desservis.

En 2019, le taux de réclamations(P258.1) est de 2,58 / 1 000 abonnés

Cet indicateur comprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'assainissement reçues par la collectivité et le(s) opérateur(s)/gestionnaire(s), à l'exception de celles qui sont relatives au prix de l'eau.

Le taux de réclamation est en baisse par rapport à 2018 (3,59 / 1 000 abonnés)

3.8. LA GESTION FINANCIERE

3.8.1. LES VOLUMES FACTURES

Les volumes facturés en 2019 sont de 4 361 406 m³

Communes	Volume total facturé en m3
Aubagne	2 487 504
La Penne-sur-Huveaune	345 348
Cuges-les-Pins	118 774
Auriol	390 582
St Zacharie	69 726
Roquevaire	257 962
Belcodène	22 898
Cadolive	77 980
La Bouilladisse	142 464
La Destrousse	141 683
Peypin	209 422
St Savournin	97 063
Total	4 361 406

3.8.2. LE TAUX D'IMPAYES

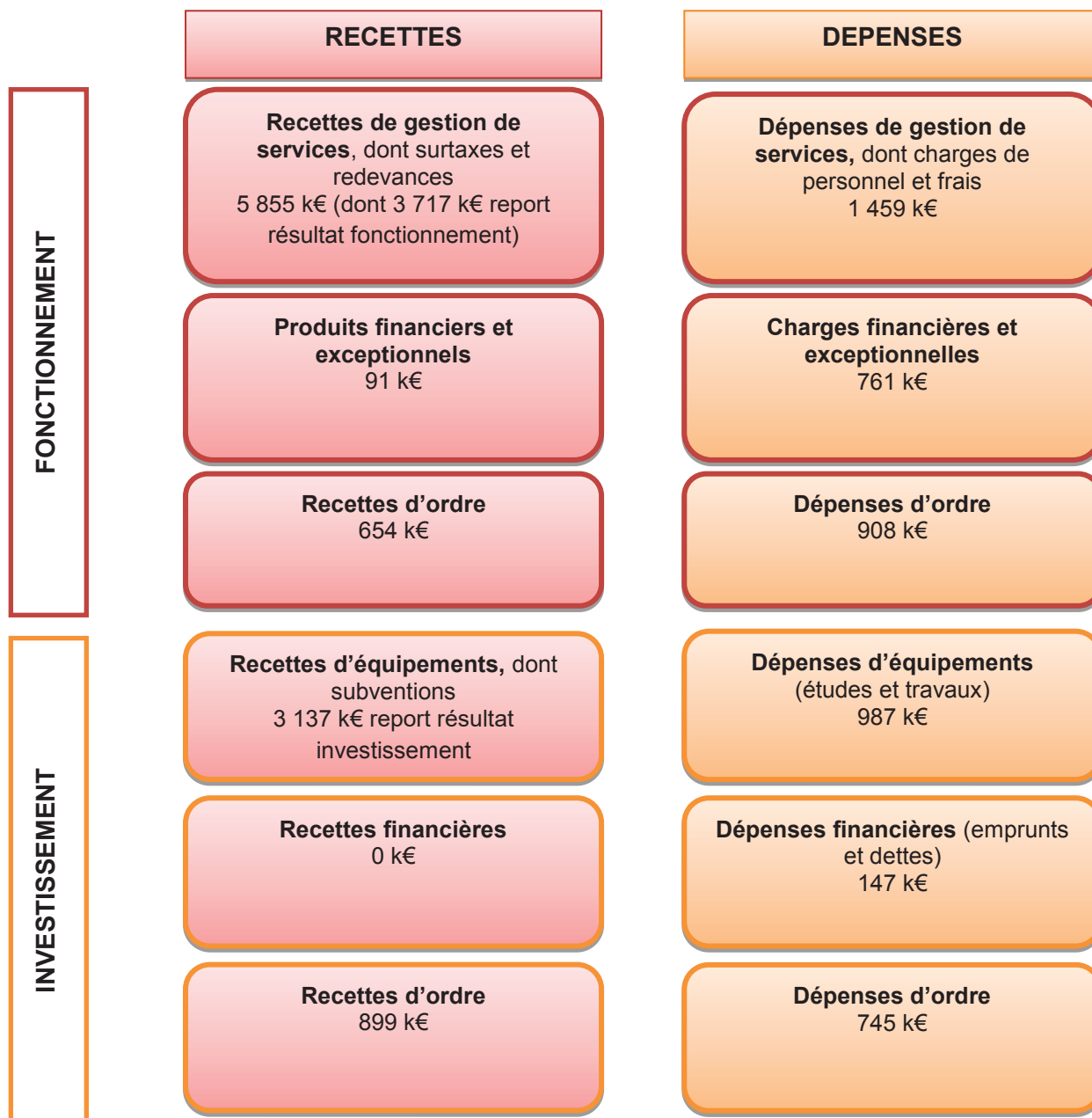
Le taux moyen d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année 2019 (P257.0) est NR

Sur le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, les abonnés reçoivent une unique facture pour l'eau et l'assainissement. Il est donc impossible de calculer ce taux pour l'assainissement seul.

Ce taux d'impayés ne concerne que les factures émises au titre de l'assainissement seul, pour les abonnés non facturés directement par le service de l'eau.

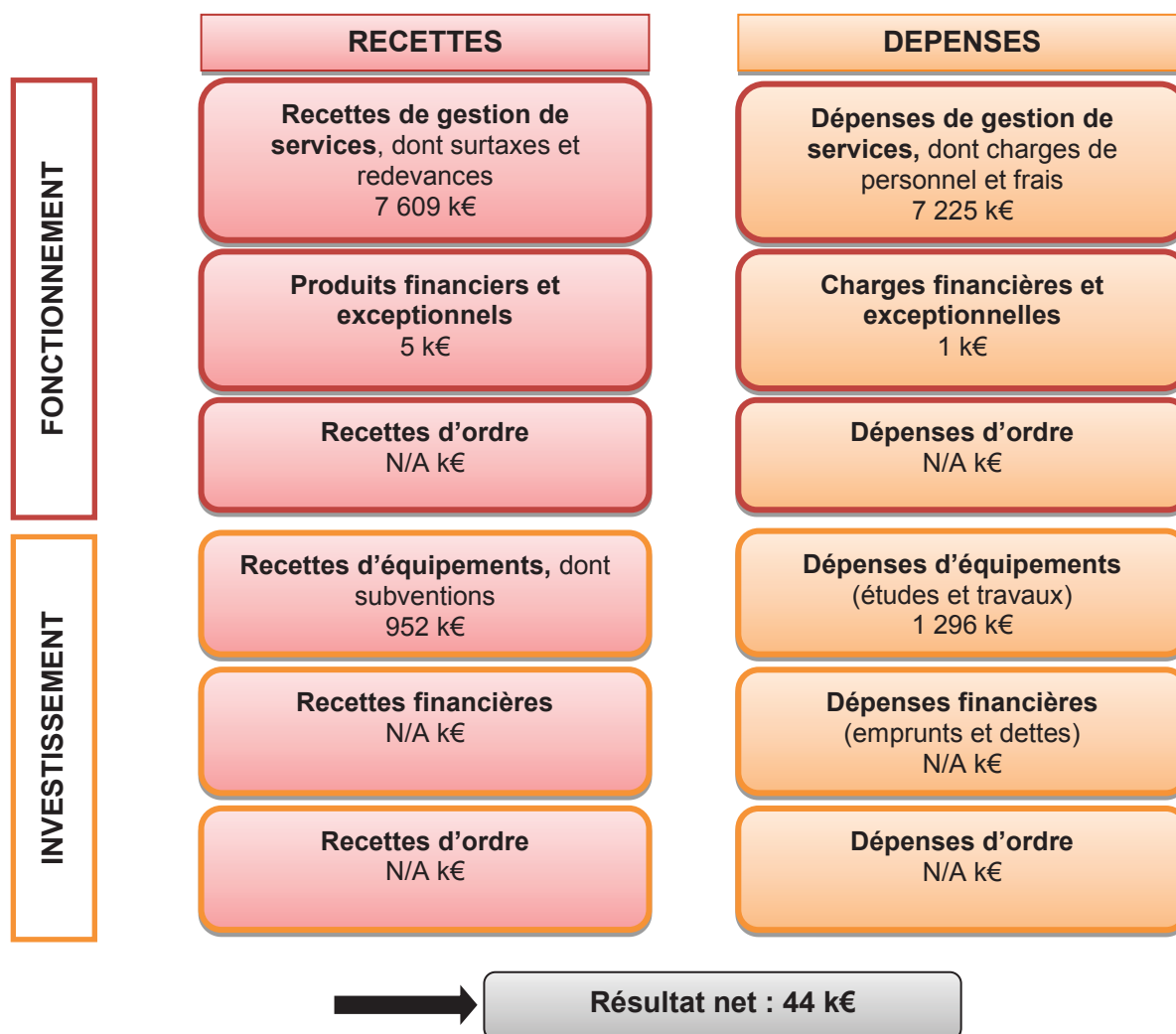
3.8.3. BUDGET DU SERVICE

- Les grands équilibres financiers du budget annexe Assainissement du territoire :



Résultat net : 5 629 k€

- Les grands équilibres financiers du budget Assainissement de la SPL L'Eau des Collines :



Les opérations d'ordre sont des opérations comptables permettant de passer les écritures nécessaires aux opérations de fin d'exercice budgétaire et n'ont aucune incidence sur les encaissements et les décaissements.

- Etat de la dette Assainissement au 31/12/2019 du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile :

	Montant en €
Recettes réelles	3 119 k€
Dépenses réelles	2 880 k€
Epargne brute	239 k€
Capital restant dû au 31/12/2019	1 029 k€
Durée d'extinction de la dette (P256.2)	10 années

La SPL EDC n'a pas contracté d'emprunt pour financer son budget assainissement collectif.

3.8.4. ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION (DSP, SPL ET REGIES PERSONNALISEES)

- Suivi du compte administratif du Territoire :

	2018	2019	Ecart / année N-1
Produits	9 938 k€	10 636 k€	7 %
Charges	6 002 k€	5 007 k€	-16,6 %
Résultat avant impôt	3 936 k€	5 629 k€	43 %

RESULTAT	3 936 k€	5 629 k€	43 %
-----------------	-----------------	-----------------	-------------

- Suivi du compte administratif de la SPL l'Eau des Collines :

	2018	2019	Ecart / année N-1
Produits	9 378 k€	8 566 k€	- 8,7%
Charges	9 293 k€	8 522 k€	- 8,3 %
Résultat avant impôt	85 k€	44 k€	- 48,2%
RESULTAT	77 k€	35 k€	- 54,5%

- Suivi du compte de renouvellement (GER) :

Certains biens de la délégation devant être renouvelés une ou plusieurs fois au cours de la durée du contrat, un compte de renouvellement a été créé afin d'en faciliter le suivi. Pour chaque bien devant être renouvelé, il existe une provision pour renouvellement, qui prend la forme d'une dotation inscrite dans les charges du délégataire.

	Dotation	Dépenses	Solde annuel	Solde cumulé
2016	349 k€	€	349 k€	349 k€
2017	620 k€	349 k€	271 k€	620 k€
2018	1 660 k€	450 k€	1 210 k€	1 830 k€
2019	705 k€	320 k€	385 k€	2 215 k€

- Suivi du programme contractuel d'investissement (travaux concessifs) :

	2016	2017	2018	2019
Montant des investissements	105 k€	211 k€	199 k€	149 k€

- Suivi des engagements contractuels :

	Réalisé en 2018	Réalisé en 2019
Linéaire ITV	3,635 kml	6,455 kml
Linéaire fumigation	1,095 kml	2,095 kml
Renouvellement de branchements	0,054 kml	0,082 kml
Branchements neufs	58 soit 0,41 kml	105 soit 0,58 kml

3.8.5. CONTRIBUTION A UN FONDS DE SOLIDARITE

En 2019, le montant des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité(P207.0) est de 0,00 €

Montant commun de 1 422,17 € (eau et assainissement) déjà comptabilisé dans le service de l'eau potable 2.7.6

3.9. LES ETUDES ET TRAVAUX

3.9.1. TRAVAUX NEUFS

3.9.1.1. Sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité

Sans objet

3.9.1.2. A la charge du gestionnaire

Les principaux travaux neufs réalisés en 2019 sont les suivants :

- Extension de réseaux EU des communes Aubagne, La Pennes-sur-Huveaune, St Zacharie et La Destrousse pour un montant d'environ **497 000 € HT**.
- Travaux sur les ouvrages de production des communes d'Aubagne, Peypin, Auriol et Roquevaire d'un montant d'environ **20 000 € HT**.

L'ensemble des travaux est détaillé en annexe 4.

3.9.2. TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT

3.9.2.1. Sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité

Les principaux travaux de réhabilitation réalisés par le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile en 2019 d'un montant d'environ **300 000 € HT** sont les suivants :

- Travaux sur l'Ovoïde, désencombrement de regards existants et création de regards d'accès afin de finaliser son diagnostic et sa réhabilitation. Dévoiement du réseau pluvial au niveau du DO des Escourtines.

3.9.2.2. A la charge du gestionnaire

Les principaux travaux de renouvellements EU réalisés en 2019 sont les suivants :

- Renouvellement des réseaux EU des communes d'Aubagne, Cuges-les-Pins, St Zacharie, Auriol, La Bouilladisse, Peypin pour un montant d'environ **420 000 € HT**.
- Renouvellement sur les ouvrages d'Aubagne, Cuges-les-Pins, Auriol, La Destrousse, Belcodène pour un montant d'environ **87 000 € HT**.

L'ensemble des travaux est détaillé en annexe 4.

3.9.3. ETUDES ET TRAVAUX PROGRAMMES

Les principaux travaux d'assainissement programmés en 2020 sont les suivants :

- Programme de renouvellement de réseaux des communes d'Aubagne, La Penne-sur-Huveaune pour un montant d'environ **1 920 000 € HT** et finalisation du diagnostic de l'ovoïde pour définition des modalités de réhabilitation et planification des travaux.
- Programme de renouvellement de réseaux des communes de l'Etoile pour un montant d'environ **465 000 € HT**.
- Renouvellement ou création d'ouvrages pour un montant d'environ **1 603 000 € HT** sur les communes d'Aubagne, La Penne-sur-Huveaune, Cuges-les-Pins, La Bouilladisse.

L'ensemble des travaux est détaillé en annexe 4

4. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

4.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2019



4.2. FAITS MARQUANTS

- Harmonisation d'un règlement SPANC au niveau Métropolitain.

4.3. DESCRIPTION DU SERVICE

Le SPANC du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile existe depuis février 2006. Le nombre d'installations d'assainissement non collectif est de :

- 12 179 installations d'une capacité inférieure ou égale à 20 EH (Equivalents-habitant) ;
- ~ 50 installations d'une capacité supérieure à 20 EH.

Les missions du SPANC sont les suivantes :

- Les contrôles de conception des projets d'assainissement non collectif des installations neuves ou réhabilitées en coordination, le cas échéant, avec un permis de construire ;
- Les contrôles d'exécution des installations neuves ou réhabilitées ;
- Les contrôles de fonctionnement et d'entretien des installations existantes, y compris les diagnostics lors de ventes immobilières ;
- L'information et le conseil des particuliers, professionnels et collectivités en matière d'assainissement non-collectif.

En 2019, la valeur de l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0) est de 80 points

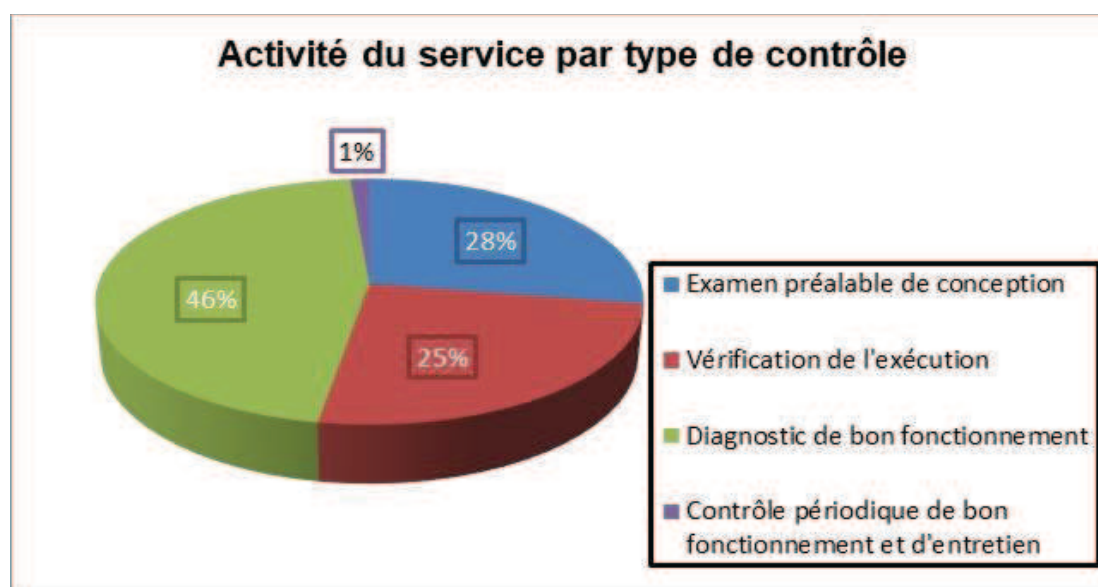
	Indices de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	Nombre de points	Mise en œuvre	
			OUI	NON
A/ Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20		0
	Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	20	20	
	Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de 10 ans	30	30	
	Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations (cas des transactions immobilières)	30	30	
B/ Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10		0
	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	20		0
	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	10		0

4.4. L'ACTIVITE DU SERVICE

Les données par communes sont présentées en annexe 2.

- Nombre de contrôles réalisés :

Type de contrôle	2018	2019	Depuis la création du service
Examen préalable de conception (DC.332)	201	149	1 416
Vérification de l'exécution (DC.333)	156	135	818
Diagnostic de bon fonctionnement	272	249	1 742
Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien (VP.334)	47	7	3 237



4.5. LA CONFORMITE DES INSTALLATIONS

- Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité (VP.166) = 1 795
- Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement (VP.267) = 5 204
- Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service (VP.167) = 7 014
- Nombre d'immeubles contrôlés avec absence d'installation (DC.320) = 0
- Nombre d'installations présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque pour l'environnement au sens de l'arrêté contrôle (DC.321) = 0
- Nombre d'installations neuves ou réhabilitées, contrôlées non conformes au titre du contrôle de bon exécution depuis la création du service (DC.322) = 0
- Nombre d'installations réhabilitées dans l'année (DC.331) = NC

En 2019, le taux de conformité des installations d'assainissement non collectif (P301.3) est de 99,8 %

Cet indicateur est calculé, à compter des contrôles réalisés, suivant la formule suivante :

$$\text{Taux de conformité} = \frac{\text{Nombre d'installations contrôlées depuis 2012 ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes}}{\text{Nombre d'installations contrôlées depuis 2012}} \times 100$$

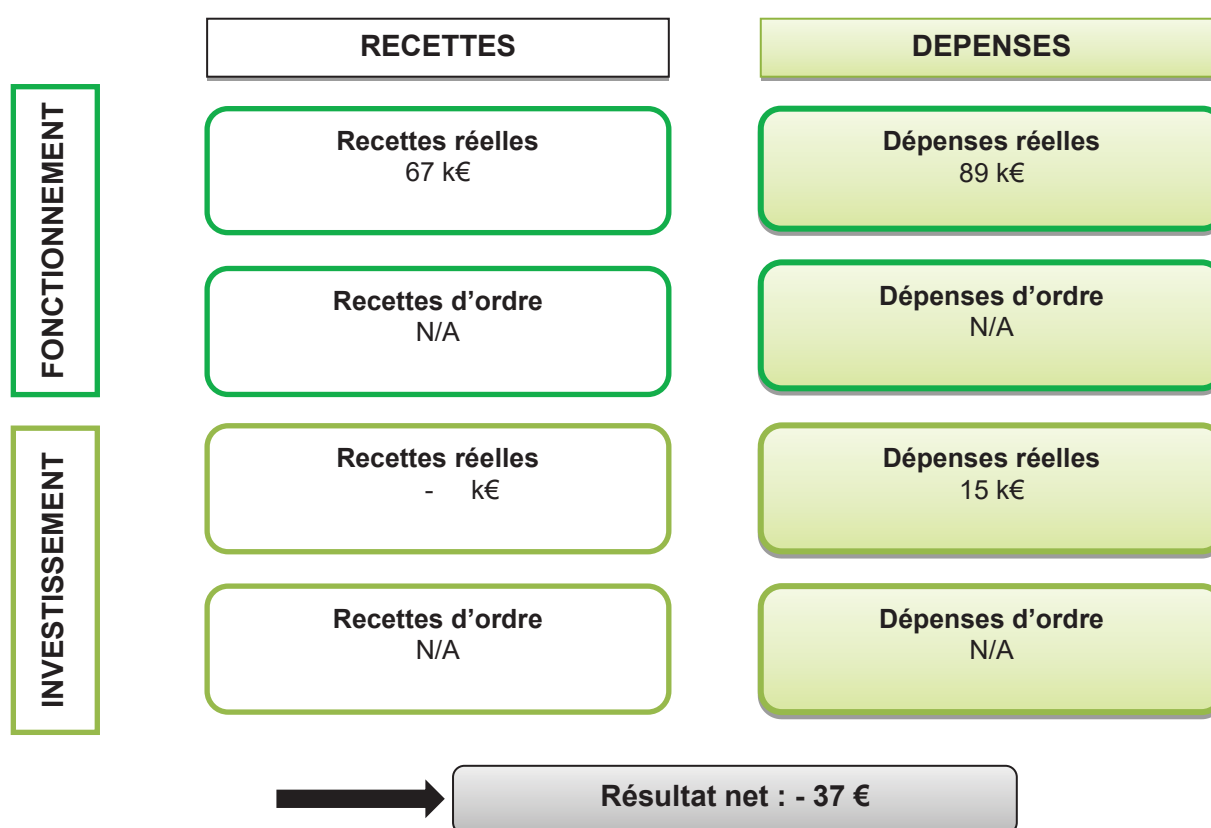
4.6. BUDGET DU SERVICE

- La tarification :

Le montant des redevances affectées à chaque type de contrôle a été fixé par délibération du Conseil Communautaire n°40-0310 du 24 mars 2010. Le service est non assujetti à la TVA pour ces missions de contrôle.

Type de contrôle	Montant forfaitaire
Contrôle de la conception, implantation et réalisation des ouvrages	260 €
Contrôle des installations existantes	120 €
Contrôle de fonctionnement et d'entretien	120 €

- Les grands équilibres financiers du budget du SPANC de la SPL l'Eau des Collines :



Les recettes générées par le service (**DC.197**) sont les suivantes :

- Service obligatoire : 67 k€,
- Service facultatif : N/A.

Les charges salariales liées aux agents affectés à l'ANC ont été prises en compte.

- Programme de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif :

L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse disposait d'un programme d'aide forfaitaire de 3 000 €, pour la réhabilitation des installations qui présentent des dangers pour la santé des personnes, ou en cas d'absence d'installations. Ce dispositif est supprimé par l'Agence de l'Eau mais des programmes validés préalablement sont encore en cours d'exécution.

Cette mesure n'a pas été mise en application sur le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile

5. TARIFS DE L'EAU

5.1. LES TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Afin de permettre de suivre l'évolution d'une facture d'eau normalisée, la consommation de référence, définie par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE), telle que publiée au Journal Officiel du 29 novembre 1995, est celle d'un abonné domestique, ayant une résidence principale, et consommant annuellement 120 m³ d'eau.

Le mode de calcul à compter du 1^{er} janvier 2020 se conforme strictement à la fiche SISPEA : « Pour la partie proportionnelle, attention à bien prendre en compte les éventuelles tranches tarifaires. Il s'agit du prix que paierait un abonné s'il consommait les 120 m³ le 1^{er} janvier ». Les tranches semestrielles ne sont donc plus multipliées par deux. La conséquence est une augmentation mécanique des tarifs liée au mode de calcul et sans impact sur le prix à l'usager.

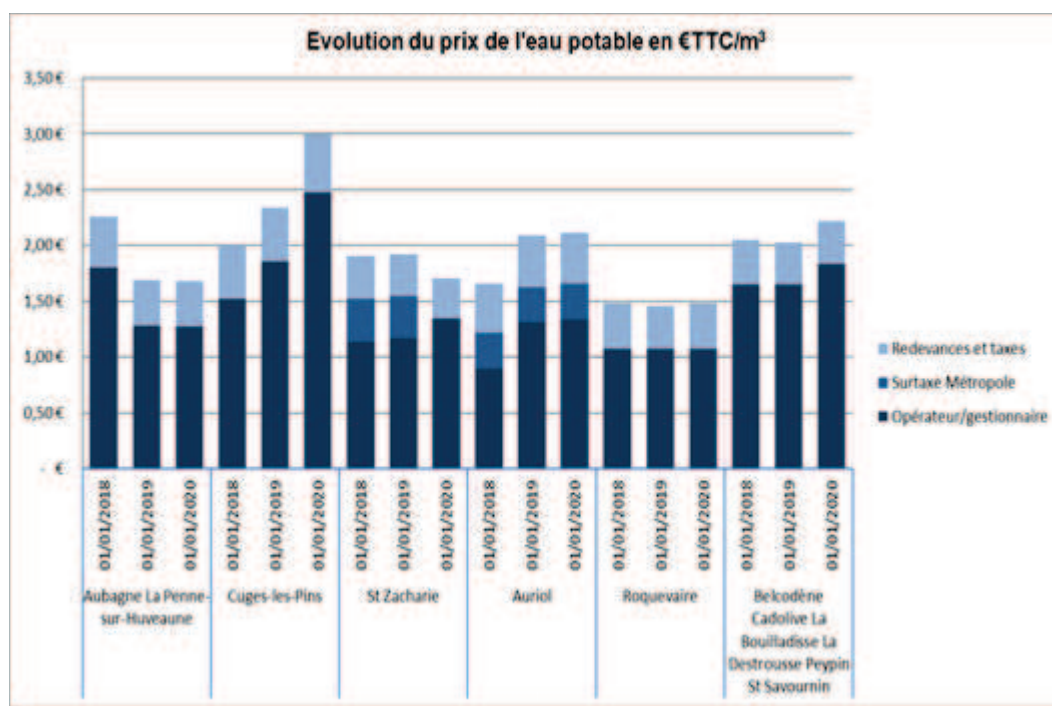
- Récapitulatif des prix de l'eau Tarifs au 1^{er} janvier 2020 (en €/m³) :

<u>DISTRIBUTION DE L'EAU</u>		Aubagne La Penne- sur Huveaune	Cuges-les- Pins	St- Zacharie	Auriol	Roquevaire	Belcodène Cadolive La Bouilladisse La Destrousse Peypin St Savournin
Opérateur/ gestionnaire	Part fixe (abonnement)	- €	86.99 €	57.14 €	98.22 €	32.00 €	47.86 €
	Part variable	152.90 €	210.29 €	104.10 €	61.91 €	96.40 €	172.10 €
Surtaxe Métropole	Part fixe (abonnement)	- €	- €	- €	- €	- €	
	Part variable	- €	- €	- €	38.94 €	- €	
Agence de l'Eau	Redevance lutte contre la pollution	32.40 €	32.40 €	32.40 €	32.40 €	32.40 €	32.40 €
	Redevance préservation des ressources en eau	6.36 €	10.72 €	- €	9.84 €	8.05 €	- €
TVA 5.5%		10.54 €	18.72 €	10.65 €	13.27 €	9.29 €	13.88 €
SOUS-TOTAL HT		191.66 €	340.40 €	193.64 €	241.31 €	168.85 €	252.36 €
<u>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</u>		Aubagne La Penne- sur Huveaune	Cuges-les- Pins	St- Zacharie	Auriol	Roquevaire	Belcodène Cadolive La Bouilladisse La Destrousse Peypin St Savournin
Opérateur/ gestionnaire 1	Part fixe (abonnement)	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	Part variable	67.82 €	207.83 €	172.24 €	172.24 €	67.82 €	53.57 €
Opérateur/ gestionnaire 2	Part fixe (abonnement)	- €	-	- €	- €	- €	- €
	Part variable	73.93 €	- €	- €	- €	73.93 €	73.93 €
Surtaxe Métropole	Part fixe (abonnement)	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	Part variable	22.80 €	22.80 €	22.80 €	22.80 €	22.80 €	28.80 €
Agence de l'Eau	Redevance modernisation des réseaux de collecte	18.00 €	18.00 €	18.00 €	18.00 €	18.00 €	18.00 €
TVA 10%		18.26 €	24.86 €	21.30 €	21.30 €	18.26 €	17.43 €
SOUS-TOTAL HT		182.56 €	248.63 €	213.04 €	213.04 €	182.56 €	174.30 €
TOTAL GENERAL TTC		403.02 €	632.61 €	438.63 €	488.92 €	378.96 €	457.97 €
PRIX TOTAL TTC PAR M³		3.36 €	5.27 €	3.66 €	4.07 €	3.16 €	3.82 €

Les factures-type INSEE sont fournies en annexe 5.

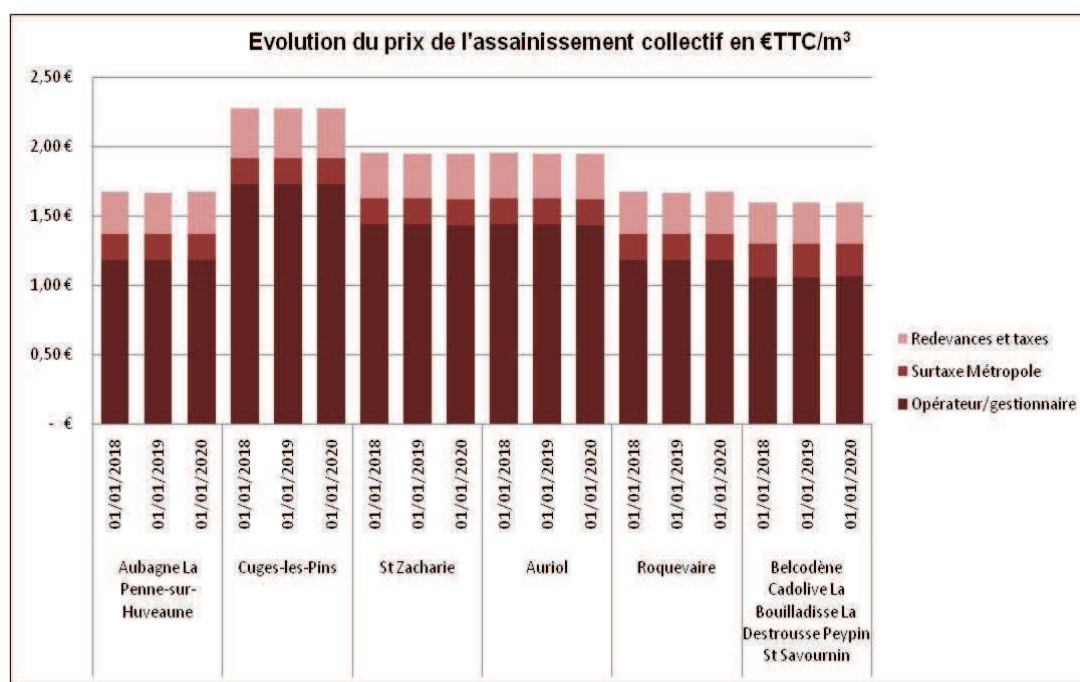
5.2. EVOLUTION DE LA FACTURATION

- Evolution du prix de l'eau potable (base facture INSEE) :



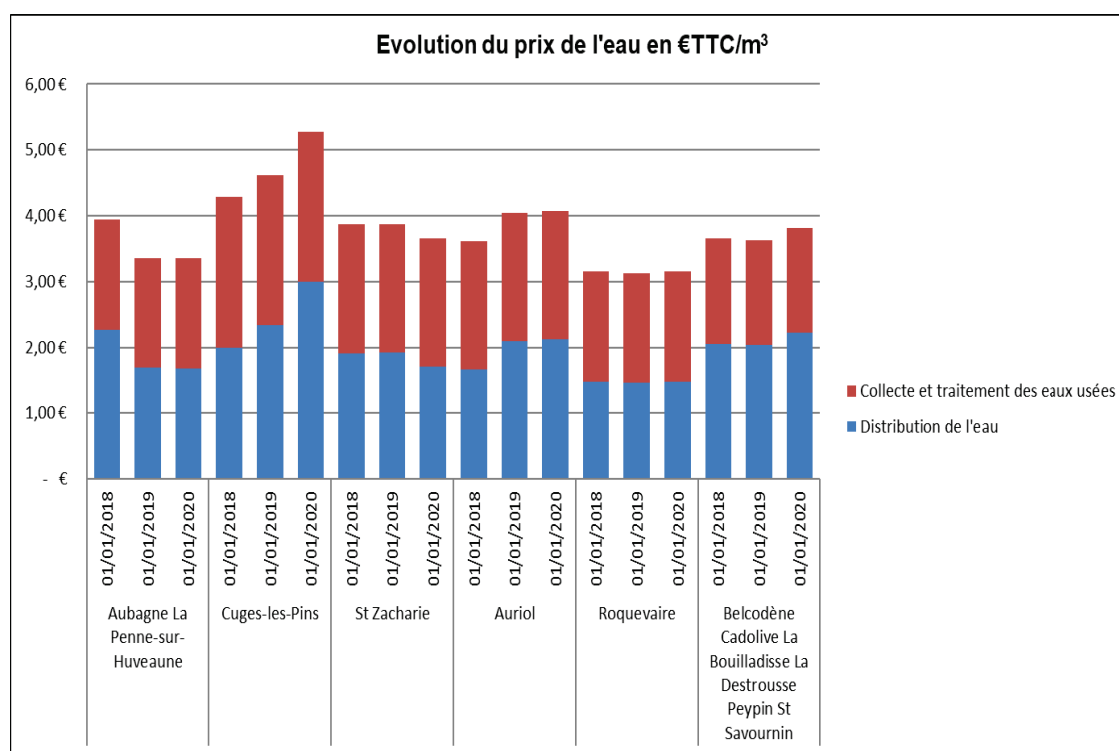
	Prix en € TTC/m ³	Ancien mode de calcul		Nouveau mode de calcul		
		01/01/2018	01/01/2019	01/01/2019	01/01/2020	Evolution N/N-1
Aubagne La Penne-sur-Huveaune	Opérateur/gestionnaire	1.80 €	1.28 €	1.28 €	1.28 €	%
	Surtaxe Métropole	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	%
	Redevances et taxes	0.46 €	0.41 €	0.41 €	0.41 €	%
	Total	2.26 €	1.69 €	1.69 €	1.69 €	0 %
Cuges-les-Pins	Opérateur/gestionnaire	1.52 €	1.86 €	1.86 €	2.48 €	%
	Surtaxe Métropole	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	%
	Redevances et taxes	0.48 €	0.48 €	0.48 €	0.51 €	%
	Total	2.00 €	2.34 €	2.34 €	2.99 €	27.89 %
St-Zacharie	Opérateur/gestionnaire	1.14 €	1.17 €	1.17 €	1.34 €	%
	Surtaxe Métropole	0.38 €	0.38 €	0.38 €	0.00 €	%
	Redevances et taxes	0.39 €	0.37 €	0.37 €	0.36 €	%
	Total	1.91 €	1.92 €	1.92 €	1.70 €	- 11.33 %
Auriol	Opérateur/gestionnaire	0.90 €	1.31 €	1.31 €	1.34 €	%
	Surtaxe Métropole	0.32 €	0.32 €	0.32 €	0.32 €	%
	Redevances et taxes	0.44 €	0.46 €	0.46 €	0.46 €	%
	Total	1.66 €	2.09 €	2.09 €	2.12 €	1.44 %
Roquevaire	Opérateur/gestionnaire	1.07 €	1.07 €	1.07 €	1.07 €	%
	Surtaxe Métropole	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	%
	Redevances et taxes	0.41 €	0.39 €	0.39 €	0.41 €	%
	Total	1.48 €	1.46 €	1.46 €	1.48 €	1,37 %
Belcodène Cadolive La Bouilladisse La Destrousse Peypin St Savournin	Opérateur/gestionnaire	1.65 €	1.65 €	1.83 €	1.83 €	%
	Surtaxe Métropole	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	%
	Redevances et taxes	0.40 €	0.38 €	0.39 €	0.39 €	%
	Total	2.05 €	2.03 €	2.22 €	2.22 €	0 %

- Evolution du prix de l'assainissement collectif (base facture INSEE) :



	Prix en €TTC/m ³	01/01/2018	01/01/2019	01/01/2020	Evolution n/n-1
Aubagne La Penne-sur- Huveaune	Opérateur/gestionnaire	1.18 €	1.18 €	1.18 €	%
	Surtaxe Métropole	0.19 €	0.19 €	0.19 €	%
	Redevances et taxes	0.31 €	0.30 €	0.30 €	%
	Total	1.68 €	1.67 €	1.67 €	0 %
Cuges-les- Pins	Opérateur/gestionnaire	1.73 €	1.73 €	1.73 €	%
	Surtaxe Métropole	0.19 €	0.19 €	0.19 €	%
	Redevances et taxes	0.36 €	0.36 €	0.36 €	%
	Total	2.28 €	2.28 €	2.28 €	0 %
St-Zacharie	Opérateur/gestionnaire	1.44 €	1.44 €	1.44 €	%
	Surtaxe Métropole	0.19 €	0.19 €	0.19 €	%
	Redevances et taxes	0.33 €	0.32 €	0.32 €	%
	Total	1.96 €	1.95 €	1.95 €	0 %
Auriol	Opérateur/gestionnaire	1.44 €	1.44 €	1.44 €	%
	Surtaxe Métropole	0.19 €	0.19 €	0.19 €	%
	Redevances et taxes	0.33 €	0.32 €	0.32 €	%
	Total	1.96 €	1.95 €	1.95 €	0 %
Roquevaire	Opérateur/gestionnaire	1.18 €	1.18 €	1.18 €	%
	Surtaxe Métropole	0.19 €	0.19 €	0.19 €	%
	Redevances et taxes	0.31 €	0.31 €	0.31 €	%
	Total	1.68 €	1.68 €	1.68 €	0 %
Belcodène Cadolive La Bouilladisse La Destrousse Peypin St Savournin	Opérateur/gestionnaire	1.06 €	1.06 €	1.06 €	%
	Surtaxe Métropole	0.24 €	0.24 €	0.24 €	%
	Redevances et taxes	0.30 €	0.30 €	0.30 €	%
	Total	1.60 €	1.60 €	1.60 €	0 %

- Evolution du prix global (eau potable et assainissement collectif) :



	Prix en € TTC/m ³	Ancien mode de calcul		Nouveau mode de calcul		
		01/01/2018	01/01/2019	01/01/2019	01/01/2020	Evolution N/N-1
Aubagne La Penne-sur-Huveaune	Distribution de l'eau	2.26 €	1.69 €	1.69 €	1.69 €	%
	Collecte et traitement des eaux usées	1.68 €	1.67 €	1.67 €	1.67 €	%
	Total	3.94 €	3.36 €	3.36 €	3.36 €	0 %
Cuges-les-Pins	Distribution de l'eau	2.00 €	2.34 €	2.34 €	2.99 €	%
	Collecte et traitement des eaux usées	2.28 €	2.28 €	2.28 €	2.28 €	%
	Total	4.28 €	4.62 €	4.62 €	5.27 €	13.88 %
St-Zacharie	Distribution de l'eau	1.91 €	1.92 €	1.92 €	1.70 €	%
	Collecte et traitement des eaux usées	1.96 €	1.95 €	1.95 €	1.95 €	%
	Total	3.87 €	3.87 €	3.87 €	3.66 €	- 5.62 %
Auriol	Distribution de l'eau	1.66 €	2.09 €	2.09 €	2.12 €	%
	Collecte et traitement des eaux usées	1.96 €	1.95 €	1.95 €	1.95 €	%
	Total	3.62 €	4.04 €	4.04 €	4.07 €	0.74 %
Roquevaire	Distribution de l'eau	1.48 €	1.46 €	1.46 €	1.48 €	%
	Collecte et traitement des eaux usées	1.68 €	1.68 €	1.68 €	1.68 €	%
	Total	3.16 €	3.14 €	3.14 €	3.16 €	0.64 %
Belcodène Cadolive La Bouilladisse La Destrousse Peypin St Savournin	Distribution de l'eau	2.05 €	2.03 €	2.22 €	2.22 €	%
	Collecte et traitement des eaux usées	1.60 €	1.60 €	1.60 €	1.60 €	%
	Total	3.65 €	3.63 €	3.82 €	3.82 €	0 %

5.3. PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)

La PRE (Participation pour Raccordement à l'Egout) a été remplacée à compter du 1er juillet 2012 par la PFAC (Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif) créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative de mars 2012.

Le mécanisme de la PFAC est prévu à l'article L.1331-7 du Code de la Santé Publique (CSP).

La PFAC est applicable à toute personne titulaire d'un immeuble raccordable au réseau collectif des eaux usées. Elle s'applique pour les constructions neuves, les modifications de constructions déjà raccordées (extensions notamment) et les constructions existantes (donc sur Assainissement Non Collectif (ANC) avant le raccordement).

Les modalités de la PFAC ont été établies par délibération du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

Modalités de calcul de la PFAC :

Construction nouvelle ou existante d'un immeuble d'habitation individuel	
Surface plancher inférieure ou égale à 100 m ²	1 600 euros
Par tranche de 20m ² supplémentaire	260 euros
Construction nouvelle ou existante d'un immeuble d'habitation individuel	
Par tranche de 20 m ² supplémentaire	260 euros
Construction nouvelle ou existante d'un immeuble d'habitation collectif	
Par nombre de logement pour une surface de plancher inférieures ou égale à 100 m ²	1 600 euros
Par tranche de 20 m ² supplémentaire de surface plancher par logement	260 euros

Le montant total des recettes 2019 liées à la PFAC s'élève à 739 440 €

6. ACTIONS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA SOLIDARITE

6.1. LA PERFORMANCE ENERGETIQUE

La consommation énergétique est un paramètre suivi par les gestionnaires Eau et Assainissement du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, particulièrement sur les ouvrages de traitement d'eau potable et d'assainissement qui sont de gros consommateurs.

UPEP Aubagne	2017	2018	2019
Consommation électrique en KWh	1 495 392	1 948 524	2 065 895

L'augmentation de la consommation en 2018 est due au lavage des filtres (étape du traitement très énergivore) et à l'utilisation de l'eau du Canal. Consommation est à peu près stable entre 2018 et 2019.

UP Auriol	2017	2018	2019
Consommation électrique en KWh	734 225	752 375	719 884

Consommation en baisse en 2019.

UP St Zacharie	2017	2018	2019
Consommation électrique en KWh	314 164	292 412	144 596

NS exploitation par Véolia sur 6 mois

STEP Auriol St Zacharie	2017	2018	2019
Consommation électrique en KWh	663 838	697 026	763 020

Consommation en augmentation suite à l'extension de la STEP.

STEP Cuges-les-Pins	2017	2018	2019
Consommation électrique en KWh	88 736	87 235	89 324

Consommation stable.

6.2. ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile et ses gestionnaires Eau et Assainissement mettent en place des actions internes en faveur du développement durable telles que :

- Mise en service de véhicules électriques et de bornes de recharge.
- Mise en place de 10 ruches sur les STEP d'Auriol et de Cuges-les-Pins, l'usine de potabilisation d'Aubagne et le siège du Territoire.
- Lutte contre les fuites sur les réseaux d'eau potable.
- Lutte contre les Eaux Claires Parasites dans les réseaux d'eaux usées.

6.3. GRANDS PROJETS

- Construction d'une STEP sur la commune de La Bouilladisse.
La filière de traitement des eaux par disques biologiques suivi d'une décantation lamellaire et d'une infiltration des eaux traitées est moins consommatrice d'énergie.
La filière de traitement des boues est naturelle, déshydratation des boues par évaporation par séchage et minéralisation des boues par les roseaux. Ce qui permet de réduire le volume de boues à évacuer vers un centre de compostage et donc l'impact carbone du transport.
- Réflexion sur une réhabilitation de la STEP de Cuges-les-Pins avec REUSE en fin de traitement.
- Réhabilitation de l'ovoïde avec déconnexion des réseaux pluviaux et suppression des fuites.
- Amélioration des déversoirs d'orage pour limiter les rejets dans le milieu naturel et la protection des captages (le Clos Auriol, ...).

6.4. COOPERATION DECENTRALISEE

Sans objet

ANNEXES

ANNEXE 1 : TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU TERRITOIRE

Indicateurs de performance du service public de l'eau potable	Unité	Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS		
D102.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (facture INSEE)	€	
INDICATEURS RELATIFS A LA QUALITE DE L'EAU		
VP126 - Nombre de prélèvements sur la microbiologie	u	266
VP127 - Nombre de prélèvements non conformes sur la microbiologie	u	0
P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	100,00
VP.128 - Nombre de prélèvements sur les paramètres physico-chimiques	u	45
VP.129 - Nombre de prélèvements non conformes sur les paramètres physico-chimiques	u	0
P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	100,00
VP.062 - Volume prélevé	m ³	10 151 075
VP.059 - Volume produit	m ³	9 397 291
VP.060 - Volume importé (achats d'eau à d'autres services)	m ³	0
Volume importé depuis un service extérieur de la métropole	m ³	0
P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	63
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RESEAU DE DISTRIBUTION		
VP.061 - Volume exporté (ventes d'eau à d'autres services)	m ³	0
Volume exporté hors métropole	m ³	0
VP.063 - Volume comptabilisé domestique	m ³	7 118 006
VP.201 - Volume comptabilisé non domestique	m ³	198 983
VP.232 - Volume consommé comptabilisé	m ³	7 316 989
VP.221 - Volume consommé sans comptage	m ³	241 312
VP.220 - Volume de service du réseau	m ³	85 890
VP.077 - Linéaire de réseau (hors branchements)	km	669,04
P104.3 - Rendement du réseau de distribution	%	81,34
P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	8,5
P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	7,2
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des 5 dernières années	km	19,22
P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,57
P103.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	/120	93
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA QUALITE DE SERVICE A L'USAGER		
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	37 709
D101.0 - Nombre d'habitants desservis	u	106 864
VP.020 - Nombre d'interruptions de service non programmées	u	167
P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	u/1000 ab	4,43
D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	j	2
P152.1 - Taux de respect de délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	100
VP.003, VP.152 - Nombre de réclamations écrites	u	70
P155.1 - Taux de réclamations	u/1000 ab	1,86
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA GESTION FINANCIERE		
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)	€	2 622,17
Volume facturé 2019	m ³	7 158 416
P109.0 - Montants des actions de solidarité	€/m ³	0,0004
Encours de la dette	€	0
Epargne brute annuelle	€	0
P153.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	#DIV/0!
Chiffre d'affaire Eau potable TTC facturé hors travaux 2018 (= montant total des factures d'eau émises TTC- part AEP - total "Produits" moins "travaux et prestation accessoire")	€	12 012 575
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2018		

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement collectif	Unité	Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS		
D204.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (facture INSEE)	€	-
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RESEAU DE COLLECTE		
D.202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte	u	5
VP.077 - Linéaire de réseau (<i>hors branchements</i>)	km	319,64
P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées	/120	73
VP.046 - Nombre de points noirs	u	10
P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	u/100km	3,1
VP.140 : Linéaire de réseaux renouvelés au cours des 5 dernières années	km	5,42
P253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées sur 5 ans	%	0,34
P203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100
P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	/120	100
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A L'EPURATION		
Charge moyenne entrante en DBO5	kg DBO5/j	655,47
P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100
P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100
P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	100
D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	304,6
P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	%	100
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA QUALITE DE SERVICE A L'USAGER		
VP.056 - Nombre d'abonnés (branchements)	u	25 934
D201.0 - Nombre d'habitants desservis	u	68 697
VP.124 - Nombre potentiels d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif	u	30 395
P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	85%
VP.023 - Nombre d'inondations dans les locaux de l'utilisateur	u	2
P251.1 - Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000ab	0,08
VP.003, VP.152 - Nombre de réclamations écrites	u	67
P258.1 - Taux de réclamations	u/1000ab	2,58
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA GESTION FINANCIERE		
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (<i>FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue</i>)	€	1 422,17
Volume facturé 2019	m ³	4 361 406
P207.0 - Montants des actions de solidarité	€/m ³	0,0003
Encours de la dette	€	0
Epargne brute annuelle	€	0
P256.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	-
Chiffre d'affaire Assainissement collectif TTC facturé hors travaux 2018 (=montant total des factures d'assainissement seules émises TTC- total "Produits" moins "travaux et prestation accessoire")	€	5 103 723
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2018	%	-

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement non collectif	Unité	Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile
INDICATEURS RELATIFS AU SERVICE		
VP.181 - Nombre d'habitants résidant sur le territoire du service	u	108 105
VP.230 - Taux de couverture de l'ANC	%	28%
D301.0 - Evaluation du nombre d'habitants desservis par le SPANC	u	30 448
D302.0 - Indice de mise en œuvre de l'ANC	/140	80
DC.304 - Nombre d'ETPt salariés du SPANC	u	1,75
VP.305 - Existence d'un outil informatique de gestion des données relatives aux installations	O/N	0 (WatErp)
INDICATEUR DE PARC DES INSTALLATIONS		
DC.306 - Nombre d'installations domestiques et assimilées, contrôlées ou non encore contrôlées, situées sur le territoire du SPANC	u	12 000
DC.307 - Nombre d'installations contrôlées de taille < ou = à 20 EH, domestiques et assimilées	u	540
DC.308 - Nombre d'installations contrôlées de taille > à 20 EH, domestiques et assimilées	u	-
DC.309 - Nombre d'installations contrôlées de taille > à 20 EH, domestiques et assimilées	u	-
DC.310 - Nombre d'installations contrôlées desservant plusieurs logements	u	-
DC.311 - Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par tranchée ou lit d'épandage dans le sol en place	u	-
DC.312 - Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par sol reconstitué	u	-
DC.313 - Nombre d'installations agréées contrôlées	u	-
DC.314 - Nombre d'installations recensées relevant de filières non réglementaires (dont installations non complètes)	u	-
DC.315 - Nombre d'immeubles équipés en toilette sèches	u	-
DC.316 - Nombre d'installations d'ANC contrôlées avec évacuation par infiltration dans le sol	u	-
DC.317 - Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par rejet vers le milieu hydraulique superficiel	u	-
DC.318 - Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par puits d'infiltration	u	-
DC.319 - Nombre d'installations contrôlées avec autre type d'évacuation	u	-
INDICATEUR DE CONFORMITE		
VP.166 - Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité	u	1 795
VP.267 - Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	u	5 204
VP. 167 - Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service	u	7 014
P301.3 - Taux de conformité des dispositifs d'ANC	%	99,8
DC.320 - Nombre d'immeubles contrôlés avec absence d'installation	u	0
DC.321 - Nombre d'installations présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque pour l'environnement au sens de l'arrêté contrôle	u	0
DC.322 - Nombre d'installations neuves ou réhabilitées, contrôlées non conformes au titre du contrôle de bon exécution depuis la création du service	u	0
INDICATEUR FINANCIER		
DC.196 - Tarif du contrôle de l'ANC	€	120
DC.197 - Montant des recettes provenant des contrôles	€	57 419
DC.198 - Montant financier des travaux réalisés	€	0
DC.325 - Tarif TTC de l'examen préalable de la conception	€	80
DC.326 - Tarif TTC de vérification de l'exécution des travaux	€	180
DC.327 - Montant des recettes provenant de l'entretien et du traitement des matières de vidange	€	0
DC.328 - Montant des recettes autres que celles issues des redevances usagers	€	0
DC.329 - Abondement par le budget général	€	-
DC.330 - Assujettissement à la TVA	O/N	O

INDICATEUR D'ACTIVITE ET NIVEAU DE SERVICE		
VP.168 - Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	O/N	O
VP.169 - Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	O/N	O
VP.170 - Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	O/N	N
VP.171 - Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	O/N	
VP.172 - Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	O/N	N
VP.173 - Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	O/N	N
VP.174 - Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	O/N	N
DC.333 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification de l'exécution des travaux dans l'année N	u	-
DC.331 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N	u	-
DC.341 - Nombre d'opérations neuves dans l'année N	u	-
VP.342 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par opérations groupées	u	-
DC.343 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par initiative individuelle	u	-
DC.332 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'un examen préalable de la conception dans l'année N	u	-
VP.334 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification du fonctionnement et de l'entretien dans l'année N	u	2
VP.303 - Nombre d'installations entretenues et/ou faisant l'objet du traitement des matières de vidange par la collectivité dans l'année N	u	-
VP.301 - Obligation de réaliser une étude de conception d'un dispositif d'ANC (O/N)	O/N	O
VP.323 - Fréquence du contrôle périodique	an	-
VP.324 - Modulation de la fréquence du contrôle périodique (O/N)	O/N	-
VP.335 - Existence d'une permanence téléphonique (O/N)	O/N	O
VP.336 - Existence d'une permanence physique (O/N)	O/N	N
VP.337 - Diffusion de supports d'information et de sensibilisation aux usagers (O/N)	O/N	O
VP.338 - Existence d'un délai maximal d'intervention pour le contrôle de l'installation (O/N)	O/N	-
VP.339 - Existence d'un délai maximal pour la remise des rapports de contrôle (O/N)	O/N	-
VP.340 - Visite systématique sur site dans le cadre de l'examen préalable de la conception (O/N)	O/N	N
VP.302 - Suivi de l'entretien hors visite sur site (O/N)	O/N	N

ANNEXE 2 :

[illegible]

Date de réception préfecture : 30/11/2020

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement collectif													
Secteur 1 : Ex-GHB													
Secteur 2 : Etoile													
Unité	Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile	Aubagne	La Penne-sur-Huveaune	Cuges-les-Pins	Auriol	Saint-Zacharie	Roquevaire	Belcodène	Cadolive	La Bouilladisse	La Destrousse	Peypin	Saint-Savournin
€	-	200,81	200,81	273,49	234,34	200,81	200,81			191,73			
u	5	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
km	319,64	122,19	24,86	8,60	35,45	17,84	27,74	4,97	8,80	14,86	15,12	29,51	9,71
/120	73	73	73	73	73	73	73	73	73	73	73	73	73
u	10	6	0	1	1	0	1	0	0	1	0	0	0
u/100km	3,1	5	0	12	3	0	4	0	0	7	0	0	0
km	5,42			4,08						1,35			
%	0,34			0,34						0,41			
%	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
/120	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
kg DBO5f	655,47	-	-	153,11	502,36		-	-	-	-	-	-	-
%	100	-	-	100	100		-	-	-	-	-	-	-
%	100	-	-	100	100		-	-	-	-	-	-	-
%	100	-	-	100	100		-	-	-	-	-	-	-
mS	304,6	-	-	35,7	269,9		-	-	-	-	-	-	-
%	100	-	-	100	100		-	-	-	-	-	-	-
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA QUALITE DE SERVICE A L'USAGER													
u	25 934	7 975	1 763	982	4 467	2 307	2 459	190	780	1 126	1 104	1 798	983
u	68 697	31 709	5 526	2 367	7 152	3 700	5 363	463	1 658	2 700	2 253	3 757	2 049
u	30 395	8 795	1 968	1 065	6 359	2 863	2 725	199	830	1 309	1 216	2 000	1 066
%	85%	91%	90%	92%	70%	81%	90%	95%	94%	86%	91%	90%	92%
u	2	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
u/1000ab	0,08	0,13	0,00	0,00	0,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
u	67						67						
u/1000ab	2,58						2,58						
€	1 422,17						1 422,17						
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA GESTION FINANCIERE													
VP-119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)													
Volume facturé 2019		4 361 406	2 487 504	345 348	118 774	390 582	69 726	257 962	22 898	77 980	142 464	209 422	97 063
€m³	0,0003												
€	0												
€	0												
années	-												
€	5 103 723							5 103 723					
%	-	7,16	5,65	3,89	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Volume facturé 2019

Accusé de réception en préfecture
013 20 00006 0007 20211118-CT4-181120
Date de transmission : 30/11/2020
Date de réception préfecture : 30/11/2020

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement non collectif	Unité	Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile	Secteur 1 : Ex-GHB						Secteur 2 : Etoile						
			Aubagne	La Penne-sur-Mer	Cuges-les-Pins	Auriol	Saint-Zacharie	Roquevaire	Belcodène	Cadolive	La Boulladisse	La Destrousse	Peypin	Saint-Savournin	
INDICATEURS RELATIFS AU SERVICE															
VP.181 - Nombre d'habitants résidant sur le territoire du service	u	108 105	46 621	6 495	5 134	12 084	5 682	9 145	1 932	2 205	6 275	3 545	5 570	3 417	
VP.230 - Taux de couverture de l'ANC	%	28%	28%												
D301.0 - Evaluation du nombre d'habitants desservis par le SPANC	u	30 448	30 448												
D302.0 - Indice de mise en œuvre de l'ANC	/140	80	80												
DC.304 - Nombre d'ETPI salariés du SPANC	u	1,75	1,75												
VP.305 - Existence d'un outil informatique de gestion des données relatives aux installations	O/N	0 (WatErp)	O												
INDICATEUR DE PARC DES INSTALLATIONS															
DC.306 - Nombre d'installations domestiques et assimilées, contrôlées ou non encore contrôlées, situées sur le territoire du SPANC	u	12 000	12 000												
DC.307 - Nombre d'installations contrôlées de taille < ou = à 20 EH, domestiques et assimilées	u	540	540												
DC.308 - Nombre d'installations contrôlées de taille > à 20 EH, domestiques et assimilées	u	-	-												
DC.309 - Nombre d'installations contrôlées de taille > à 20 EH, domestiques et assimilées	u	-	-												
DC.310 - Nombre d'installations contrôlées desservant plusieurs logements	u	-	-												
DC.311 - Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par tranchée ou lit d'épandage dans le sol en place	u	-	-												
DC.312 - Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par sol reconstitué	u	-	-												
DC.313 - Nombre d'installations agréées contrôlées	u	-	-												
DC.314 - Nombre d'installations recensées relevant de filières non réglementaires (dont installations non complètes)	u	-	-												
DC.315 - Nombre d'immeubles équipés en toilette sèches	u	-	-												
DC.316 - Nombre d'installations d'ANC contrôlées avec évacuation par infiltration dans le sol	u	-	-												
DC.317 - Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par rejet vers le milieu hydraulique superficiel	u	-	-												
DC.318 - Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par puits d'infiltration	u	-	-												
DC.319 - Nombre d'installations contrôlées avec autre type d'évacuation	u	-	-												
INDICATEUR DE CONFORMITE															
VP.166 - Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité	u	1 795	1 795												
VP.267 - Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	u	5 204	5 204												
VP.167 - Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service	u	7 014	7 014												
P301.3 - Taux de conformité des dispositifs d'ANC	%	99,8	99,8												
DC.320 - Nombre d'immeubles contrôlés avec absence d'installation	u	0	0												
DC.321 - Nombre d'installations présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque pour l'environnement au sens de l'arrêté contrôle	u	0	0												
DC.322 - Nombre d'installations neuves ou réhabilitées, contrôlées non conformes au titre du contrôle de bon exécution depuis la création du service	u	0	0												
INDICATEUR FINANCIER															
DC.196 - Tarif du contrôle de l'ANC	€	120	120												
DC.197 - Montant des recettes provenant des contrôles	€	57 419	57 419												
DC.198 - Montant financier des travaux réalisés	€	0	0												
DC.325 - Tarif TTC de l'examen préalable de la conception	€	80	80												
DC.326 - Tarif TTC de vérification de l'exécution des travaux	€	180	180												
DC.327 - Montant des recettes provenant de l'entretien et du traitement des matières de vidange	€	0	0												
DC.328 - Montant des recettes autres que celles issues des redevances usagers	€	0	0												
DC.329 - Abondement par le budget général	€	-	-												
DC.330 - Assujettissement à la TVA	O/N	O	O												
INDICATEUR D'ACTIVITE ET NIVEAU DE SERVICE															
VP.168 - Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	O/N	O	O												
VP.169 - Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	O/N	O	O												
VP.170 - Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	O/N	N	N												
VP.171 - Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	O/N	-	-												
VP.172 - Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	O/N	N	N												
VP.173 - Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	O/N	N	N												
VP.174 - Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	O/N	N	N												
DC.333 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification de l'exécution des travaux dans l'année N	u	-	-												
DC.331 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N	u	-	-												
DC.341 - Nombre d'opérations neuves dans l'année N	u	-	-												
VP.342 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par opérations groupées	u	-	-												
DC.343 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par initiative individuelle	u	-	-												
DC.332 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'un examen préalable de la conception dans l'année N	u	-	-												
VP.334 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification du fonctionnement et de l'entretien dans l'année N	u	2	2												
VP.303 - Nombre d'installations entretenues et/ou faisant l'objet du traitement des matières de vidange par la collectivité dans l'année N	u	-	-												
VP.301 - Obligation de réaliser une étude de conception d'un dispositif d'ANC (O/N)	O/N	O	O												
VP.323 - Fréquence du contrôle périodique	an	-	-												
VP.324 - Modulation de la fréquence du contrôle périodique (O/N)	O/N	-	-												
VP.335 - Existence d'une permanence téléphonique (O/N)	O/N	O	O												
VP.336 - Existence d'une permanence physique (O/N)	O/N	N	N												
VP.337 - Diffusion de supports d'information et de sensibilisation aux usagers (O/N)	O/N	O	O												
VP.338 - Existence d'un délai maximal d'intervention pour le contrôle de l'installation (O/N)	O/N	-	-												
VP.339 - Existence d'un délai maximal pour la remise des rapports de contrôle (O/N)	O/N	-	-												
VP.340 - Visite systématique sur site dans le cadre de l'examen préalable de la conception (O/N)	O/N	N	N												
VP.302 - Suivi de l'entretien hors visite sur site (O/N)	O/N	N	N												

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201118-CT4-181120-2-DE
Date de télétransmission : 30/11/2020
Date de réception préfecture : 30/11/2020

ANNEXE 3 : FICHES ARS – QUALITE DES EAUX



CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **AUBAGNE**
 Gestionnaire du réseau : **AMP - PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE**
 Exploitation du réseau : **SPL L'EAU DES COLLINES**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : FORAGE HOTEL DES IMPOTS Procédure de protection terminée
 Captage : FORAGE JEANNE D'ARC Procédure de protection terminée
 Captage : LE PIN VERT Procédure de protection en cours
 Station de production : LE PIN VERT

Qualité de l'eau distribuée en 2019

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 111 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 13 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 16,3 mg/L Valeur moyenne : 4 mg/L	Nombre de prélèvements : 13 Valeur moyenne : 25,2 °F Valeur minimale atteinte : 18,1 °F Valeur maximale atteinte : 49 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 4 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 2438 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 4 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,14 mg/L Valeur moyenne : 0,086 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 14 février 2020

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 182, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
 Email: ars-paca-df13-sante-environnement@ars.sante.fr

Accusé de réception en préfecture
 013-200054807-20201118-CT4-181120-2-DE
 Date de télétransmission : 30/11/2020
 Date de réception préfecture : 30/11/2020
 56

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : CUGES-LES-PINS EST
 Gestionnaire du réseau : AMP - PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE
 Exploitation du réseau : SPL L'EAU DES COLLINES

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : DAUSSELAND Procédure de protection terminée
 Captage : PUYRICARD Procédure de protection en cours
 Station de production : PUYRICARD
 Station de production : SAINTE-MADELEINE

Qualité de l'eau distribuée en 2019

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 14 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 11,9 mg/L Valeur moyenne : 7,2 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 26 °F Valeur minimale atteinte : 23,6 °F Valeur maximale atteinte : 29,4 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0,014 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1218 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,07 mg/L Valeur moyenne : 0,07 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
 Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 14 février 2020

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13005 MARSEILLE
 Email : ars-paca-df13-sante-environnement@ars.sante.fr

Accusé de réception en préfecture
 013-200054807-20201118-CT4-181120-2-DE
 Date de télétransmission : 30/11/2020
 Date de réception préfecture : 30/11/2020

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **ROQUEVAIRE**
Gestionnaire du réseau : **AMP - PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE**
Exploitation du réseau : **REABMG**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LE PRE F1 Procédure de protection terminée
Captage : LE PRE F3 Procédure de protection terminée
Captage : LE PRE F4 Procédure de protection terminée
Station de production : LE PRE

Qualité de l'eau distribuée en 2019

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau très calcaire.
Nombre de prélèvements : 22 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 9,5 mg/L Valeur moyenne : 8,7 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 39,4 °F Valeur minimale atteinte : 37,7 °F Valeur maximale atteinte : 40,2 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0,01 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1218 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,11 mg/L Valeur moyenne : 0,105 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 14 février 2020

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **S.I. DU BASSIN MINIER OUEST_CT4**
Gestionnaire du réseau : **AMP - PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE**
Exploitation du réseau : **REABMG**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : L'OUVIERE / Procédure de protection en cours
Réseau interconnecté : S.I. DU BASSIN MINIER OUEST_CT2
Station de production : L'OUVIERE

Qualité de l'eau distribuée en 2019

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 26 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,2 mg/L Valeur moyenne : 0,8 mg/L	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 17,4 °F Valeur minimale atteinte : 16,1 °F Valeur maximale atteinte : 18,6 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 3 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1827 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,06 mg/L Valeur moyenne : 0,057 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 14 février 2020

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **S.I. DU BASSIN MINIER EST**
Gestionnaire du réseau : **AMP - PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE**
Exploitation du réseau : **REABMG**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LE MALTRAIT Procédure de protection en cours
Captage : L'OUVERE Procédure de protection en cours
Réseau Interconnecté : S.I. DU BASSIN MINIER OUEST_CT2
Réseau Interconnecté : S.I. DU BASSIN MINIER OUEST_CT4
Station de production : LE MALTRAIT
Station de production : L'OUVERE

Qualité de l'eau distribuée en 2019

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 41 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 12 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,5 mg/L Valeur moyenne : 0,9 mg/L	Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 17,4 °F Valeur minimale atteinte : 16 °F Valeur maximale atteinte : 18,6 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 6 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 3655 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,07 mg/L Valeur moyenne : 0,057 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 14 février 2020

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

UGE : 1631 AEP AMP CT4-PAYS D'AUBAGNE (SPL)

2019

OBJET : Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 - Mise en œuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

Dest : AMP CT4-PAYS D'AUBAGNE & DE L'ETOILE

Adr : 932 Avenue de la Fleuride

13400 AUBAGNE

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P 108.3)

Code national	Nom du captage	Etat	Débit	Périm. protect. Code	Etat proc. Code	Débit, Date	Avis géologue Date	Recev. Date	D.U.P. Date	Indice
013000007	LE PIN VERT	ACT	15000	N	EC		29/10/2012			40 %
013000008	FORAGE HOTEL DES IMPOTS	ACT	2000	O	TE	08/02/2008	20/01/2006		04/04/2011	80 %
013000222	PUYRICARD	ACT	750	N	EC		12/12/2019			40 %
013000223	DAUSSERAND	ACT	300	O	TE	27/07/2008	22/07/1997		28/04/2008	80 %
013000788	JARDIN DE LA VILLE	ACT	200	O	TE	27/08/2006	22/07/1997		28/04/2008	80 %
013006477	FORAGE JEANNE D'ARC	ACT	850	O	TE	08/02/2008	20/01/2006		04/04/2011	80 %
Indice consolidé / UGE										47,0 %

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1).

Installation (1)				Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
Code	Libellé	Type	Pop / Débit (2)	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
013000009	LE PIN VERT	TTP	17000	13		14	1
013000224	PUYRICARD	TTP	750	3		3	
013000225	SAINTE-MADELEINE	TTP	300	2		2	
013000607	JARDIN DE LA VILLE	TTP	200	2		2	
013000011	AUBAGNE	UDI	51723	96		104	
013000226	CUGES-LES-PINS OUEST	UDI	2774	10		11	
013000227	CUGES-LES-PINS EST	UDI	2269	9		10	
Total				137		146	1
Taux de conformité				100,0 %		99,3 %	

UGE : 0006 AEP AMP CT4-PAYS D'AUBAGNE (SAUR)

2019

OBJET : Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 - Mise en œuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

Dest : AMP CT4-PAYS D'AUBAGNE & DE L'ETOILE

Adr : 932 Avenue de la Fleuride

13400 AUBAGNE

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P 108.3)

Code national	Nom du captage	Etat	Débit	Périm. protect. Code	Etat proc. Code	Débit, Date	Avis géologue Date	Recev. Date	D.U.P. Date	Indice
013000021	VEDE (OU LE PUJOL) F1	ACT	1000	N	TE	22/11/2004	20/05/2002		20/05/2008	60 %
013000022	LE CLOS	ACT	1000	O	TE	22/11/2004	16/10/2004		15/12/2005	80 %
013002692	VEDE SCP	ACT	500	N	EC	17/10/2011	24/01/2016			40 %
013006506	VEDE (OU LE PUJOL) F2	ACT	1000	N	TE	22/11/2004	20/05/2002		20/05/2008	60 %
Indice consolidé /UGE										62,9 %

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1).

Installation (1)				Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
Code	Libellé	Type	Pop / Débit (2)	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
013000023	VEDE	TTP	1500	5		6	1
013000024	LE CLOS	TTP	1000	6		6	
013000025	AURIOL	UDI	11417	21		23	
Total				32		35	1
Taux de conformité				100,0 %		97,1 %	

(1) Seules sont prises en compte les installations de l'UGE

(2) Population pour les UDI ou Débit en m3/s pour les CAP/MCA/TTP

UGE : 0069 AEP AMP CT4-REABMG

2019

OBJET : Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 - Mise en œuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

Dest : AMP CT4-PAYS D'AUBAGNE & DE L'ETOILE

Adr : 932 Avenue de la Floride

13400 AUBAGNE

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P 108.3)

Code national	Nom du captage	Etat	Débit	Périm. protect. Code	Etat proc. Code	Délib. Date	Avis géologue Date	Recev. Date	D.U.P. Date	Indice
013000368	LE MALTRAIT	ACT	1200	N	EC	17/10/2011	24/01/2018			40 %
013000545	LE PRE F1	ACT	820	N	TE		12/11/1992		29/01/2004	60 %
013000632	LE PRE F3	ACT	820	N	TE		12/11/1992		29/01/2004	60 %
013000633	LE PRE F4	ACT	820	N	TE		12/11/1992		29/01/2004	60 %
Indice consolidé /UGE										53,4 %

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1).

Installation (1)				Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
Code	Libellé	Type	Pop / Débit (2)	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
013000370	LE MALTRAIT	TTP	1200	6		6	
013000546	LE PRE	TTP	2400	5		5	
013000372	S.I. DU BASSIN MINIER EST	UDI	15018	30		32	
013000625	ROQUEVAIRE	UDI	8962	17		19	
013000652	S.I. DU BASSIN MINIER OUEST_CT4	UDI	7399	20		21	
Total				78		83	
Taux de conformité				100,0 %		100,0 %	

(1) Seules sont prises en compte les installations de l'UGE

(2) Population pour les UDI ou Débit en m3j pour les CAPMCA/TTP

ANNEXE 4 : LISTE DES ETUDES ET TRAVAUX REALISES EN 2019**TRAVAUX NEUFS EAU POTABLE****Travaux d'extension réseau AEP**

Commune	Adresse	Date Début	Date fin	Long	D N	Nature	Budget
Cuges les pins	Chem du Cimetière	avr-19	août-19	90	150	Fte Ductile	81 601,12 €
Aubagne / La penne	Altarocca	janv-19	juin-19	570	150	Fte Ductile	Financé par l'aménageur
Total							81 601,12 €

Commune	Adresse	Désignation
St Savournin	Alimentation d'un poste Enedis	512 ml en Ø 150 + 2 vannes

Travaux ouvrages/production

Commune	Site	Désignation	Montant (€HT)
Aubagne / La Penne-sur-Huveaune	Forage Jeanne D'arc	Protection anti béliet	7 752 €
	Forage Jeanne D'arc et Impôts	Sécurisation des batteries de condensateur	2 430 €
	UPEP Pin vert	Mise en place de déflecteur d'eau de lavage	1 272 €
	UPEP Pin vert	Etanchéité de la terrasse des bassins	2 034 €
	UPEP Pin vert	Mise en place de vidange caniveaux eau brute	1 674 €
	UPEP Pin vert	Groupes froid pour truitomètre et filtration eau	3 151 €
	UPEP Pin vert	Modernisation et création de la cellule de crise avec parcours pédagogique	43 3000 €
	UPEP Pin vert	Revamping automate Régulation	18 528 €
	UPEP Pin vert	Renouvellement de canalisations d'eau de lavage en inox	31 694 €
	UPEP Pin vert	Analyseur ferrique et raccordements	11 862 €
	UPEP Pin vert	2 Trappes d'accès aluminium caniveau eau brute	630 €
	UPEP Pin vert	Réglette d'éclairage LED galerie vidange	1 084 €
	Réservoir Pin vert	Sondage création de regard et renouvellement vanne de vidanges	9 051 €
	Réservoirs Pin Vert, Bourbonne et Font de Mai	Installations de débitmètres de sectorisation, raccordements et regard	3 700 €
	Réservoir Madeleine	Balance bouteille chlore	2 740 €
Cuges-les-Pins	Réservoir Madeleine	Sécurisation des anciens forages	945 €
	Réservoir Jardin de Ville	Armoire électrique de communication	4 201 €
	Réservoir Madeleine	Modernisation chambre des vannes et canalisations réservoir	13 250 €
	Réservoir Madeleine		
Saint-Zacharie	Filtration la Brise	Modernisation de la mesure eau brute	6 067 €
	Filtration la Brise	Armoire de rangement	486 €
	Ensemble des sites	Sécurisation et contrôle intrusion	558 €
Total			556 109 €

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201118-CT4-181120-2-DE
Date de télétransmission : 30/11/2020
Date de réception préfecture : 30/11/2020
64

Commune	Adresse	Désignation
Roquevaire	Site forages du Pré	Réalisation d'un nouveau forage en remplacement du forage 2 HS

TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT

Travaux de renouvellement réseau AEP

Commune	Adresse	Date début	Date fin	Long	DN	Nature	Brts Renouvelés	Montant en (€ HT)
Cuges-les Pins	Ch. de la Feutrière	janv-19	avr-19	250	150	Fte Ductile	23	88 975,79 €
	Sainte-Catherine	mai-19	août-19	60	100	Fte Ductile	1	
	RN 8 - Bari	janv-19	avr-19	325	150	Fte Ductile	7	137 532,84 €
	Rue de l'Horloge	févr-19	avr-19	65	60	PE	7	
	Escandilhado - Curasse	avr-19	août-19	197	150	Fte Ductile	2	129 428,47 €
	RN 8	mai-19	août-19	140	150	Fte Ductile	1	
	Escandilhado - Curasse	mai-19	août-19	90	150	Fte Ductile	7	
	Vallon de la Serre	mai-19	août-19	20	100	Fte Ductile	-	
Aubagne / La Penne- sur- Huveaune	Impasse des Fraise	août-19	sept-19	220	80	PE	-	65 558,50 €
	Notre Dame des Neige	oct-19	nov-19	160	60	PE	9	58 562,40 €
	Ch. de Langlade	sept-19	nov-19	616	100	Fte Ductile	22	162 819,00 €
	Bonne Jeanne	sept-19	oct-19	56	150	Fte Ductile	-	21 478,44 €
	Rue Conquières						-	12 549,20 €
	Ch. de la Durande	nov-19		235	60	PE	6	55 245,00 €
	Ch. de la Durande	déc-19		6	150	Fte Ductile	-	
St Zacharie	Bd des Tomettes	sept-19	déc-19	365	250	Fte Ductile	-	Marché mairie
	Bd des Tomettes	oct-19	déc-19	20	150	Fte Ductile	-	
	Bd des Tomettes	nov-19	déc-19	20	100	Fte Ductile	-	
	Cours Louis Blanc	nov-19	déc-19	180	80	PE	-	
Auriol	Mandat Pont de la Papeterie	avr-19	mai-19	60	100	PE	-	Mandat surtaxe eau
	Mandat Réservoir Guypière	avr-19	mai-19	12	100	Fte Ductile	-	
	Mandat Ch. Mascaron	nov-19	déc-19	180	60	PE	-	
Total								212 189,94 €

Commune	Adresse	Désignation
Belcodène	Déviation de la conduite dans l'emprise Escota	1118 ml de fonte en 400, 17 ml de fonte en 300, 30 ml de PE en 50
Cadolive	Chemin du Traversier	779 ml de fonte en 100, 84 ml de PE en 63
Cadolive	St Joseph	98 ml de fonte en 100, 37 ml de PE en 50
St Savournin	Chemin du Puits Germain	277 ml de fonte en 100
Peypin	Chemin de Font de Branque	66 ml de fonte en 100
La Destrousse	Lotissement Ametis	41 ml de fonte en 100
La Destrousse	Lotissement Le Panorama	240 ml de fonte en 100

Travaux de renouvellement sur les ouvrages/production

Commune	Site	Désignation	Montant (€HT)
Aubagne / La Penne- sur- Huveaune	Forage Jeanne D'arc	Renouvellement pompe	7 506 €
	Forage Jeanne D'arc	Remplacement télétransmission	2 360 €
	Forage Impôts	Renouvellement pompe	7 256 €
	UPEP Pin vert	Renouvellement compteur eau de service	487 €
	UPEP Pin vert	Renouvellement vannes modulantes chlore pompage haut et bas	4 843 €
	UPEP Pin vert	Onduleur Serveur	1 095 €
	UPEP Pin vert	Renouvellement 2 moteurs vannes 1000 Citerne 1&2 UPEP Aubagne	5 302 €
	UPEP Pin vert	Renouvellement débitmètre des forages	3 433 €
	UPEP Pin vert	Renouvellement sondes EB; de Turbidité, PH et conductivité	5 248 €
	UPEP Pin vert	Fusibles cellules HT	515 €
	UPEP Pin vert	Électrovannes arrosage	300 €
	UPEP Pin vert	Remplacement capteurs centrales Fuites Cl ² et O3	2 200 €
	UPEP Pin vert	Renouvellement Servo-moteur vanne de régulation EB	2 982 €
	UPEP Pin vert	Remplacement batterie Groupe électrogène	359 €
	Surpresseur Font de Mai	Renouvellement ballon anti béliet	4 591 €
	Réservoir Clos Ruffisque	Changement réducteur vanne admission	610 €
	Réservoir Gastaude	Remplacement moteur et réducteur vanne admission	1 780 €
Cuges-les-Pins	Ensemble des sites	Renouvellement tubing et accessoires pour chloration	3 851 €
	Ensemble des sites	Remplacement capteurs centrales Fuites Cl ² et O3	1 521 €
Saint-Zacharie	Surpresseur ST VICTOR	Renouvellement compteur eau	487 €
	Surpresseur ST VICTOR	Renouvellement démarreur	180 €
	Surpresseur ST VICTOR	Remplacement tuile et entretien toiture	300 €
	Filtration la Brise	Renouvellement 3 transmetteurs pour débitmètre	1 396 €
	Filtration la Brise	Remplacement, manutention et mise aux normes transformateur	2 9850 €
	Filtration la Brise	Vanne modulante de chlore et hydro-éjecteur	5 560 €
	Filtration la Brise	Renouvellement vannes filtration	400 €

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201118-CT4-181120-2-DE
Date de télétransmission : 30/11/2020
Date de réception préfecture : 30/11/2020
66

Total	94 412 €
--------------	-----------------

ETUDES ET TRAVAUX PROGRAMMES

Investissements AEP

Commune	Projet	Adresse	Budget
Aub/ PSH	Qualité d'eau : 6 turbidimètres filtration, Dégrilleur eau brute entrée canal, Sécurisation Local Chlore, Sécurisation du site (caméra)	UPEP	95 000,00 €
Aub/ PSH	Continuité de service : Tuyauterie canal décanteur	UPEP	10 000,00 €
Aub/ PSH	Qualité d'eau : Analyseurs chlore réservoir	La Coueste, Clos Rufisque	4 000,00 €
Aubagne	Limitation des pertes en eau : SD-AET P1- Compteur de sortie réservoir	La Coueste -Gastaude - clos rufisque - Arnauds	50 000,00 €
Aubagne	Jeu de vanne de la bona 500	Cours Voltaire	250 000,00 €
Aubagne	Sécurisation des usagers sensibles	Casamance- Hopital Aub-Dialysé corse- Hopital 19 Aut 44-Espillaire	55 000,00 €
PSH	Limitrophe Vanne	St Menet Actiparc / Hotel la penne	20 000,00 €
PSH	Limitrophe avec la SEM	Residence la restanque	70 000,00 €

Commune	Projet	Adresse	Budget
Auriol	Mandat	Pont de Joux, pont étoile mascaon cote	220 000,00 €
Auriol	Regard régulateur débit	Place du 4 Septembre	50 000,00 €
Auriol	Extension 80 ml 3 Bchts	Carrefour Laget	24 000,00 €
St Zacharie	Continuité de service : Amélioration Process + Onduleur	La Brise	24 000,00 €
St Zacharie	Extension Assai + 2 pr ET pr St Rock	Chem des Naves	480 000,00 €
St Zacharie	Extension Assai	La Cadole	85 000,00 €
St Zacharie	Raccordement Bd des Tomettes	Pose d'un Stab + 11 Raccordement	40 000,00 €

Commune	Projet	Budget 2020
Cuges-les-Pins	Renouvellement de 1.3 %	100 000 €
	Renouvellement branchements	75 000 €
	Réservoir Jardins de la Ville	report
	Renforcement Puyricard	200 000 €
	Rechloration Puyricard	10 000 €
	Livraison d'eau	23 000 €
	Extension réseau	100 000 €
	Remplacement des compteurs	15 000 €

Renouvellements AEP

Commune	Projet	Adresse	Budget
Aub/ PSH	Limitation des pertes en eau : Débitmètre forage	UPEP	11 000,00 €
Aub/ PSH	Continuité de service: Automate filtration + galerie	UPEP	47 000,00 €
Aub/ PSH	Anti-Belier, Mise en place pompe, Chemisage	Forage des Impôts / Jeanne d'Arc	55 000,00 €
Aubagne	SD-EU - P1 Déconnection réseau EU	Monte du Rompe Cul	20 000,00 €
Aubagne	Radio relève	Compteur	655 477,00 €
Aubagne	Casse régulièrement	Bd des rosiers	70 000,00 €
Aubagne	Effondrement	Chem de la Vallée / Bourgade	300 000,00 €
Aubagne	Renouv Cana	Rue, traverse, impasse Coquiere	150 000,00 €
Aubagne	Renouv Cana	Rue du Four	200 000,00 €
PSH	Casse souvent	Noel Robion	350 000,00 €
PSH	Suppression Fte 80 reprise 13 Bchts	Bd Voltaire	60 000,00 €

Commune	Adresse	Désignation	Montant (€ HT)
La Bouilladisse	Qu des Roquettes	Renforcement du réseau AEP	NR
Fuveau pour desserte des communes de Belcodène, Cadolive et St Savournin	Usine l'Ouvrière	Réfection de l'étanchéité des deux bassins d'eau brute - Rénovation des filtres	3 650 000 €
La Destrousse	Le Maltrait	Doublement de l'usine du Maltrait avec construction d'un réservoir d'eau traitée	
Cadolive		Construction d'un nouveau réservoir	
Communes Etoile		Etablissement d'un schéma directeur	850 000 €

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201006
Date de télétransmission : 30/11/2020
Date de réception préfecture : 30/11/2020
67

TRAVAUX NEUFS ASSAINISSEMENT

Extensions réseau EU

Commune	Adresse	Date Début	Date fin	Long .	DN	Nature	Nbre Brcht	Montant (€HT)
La Penne-sur-Huveaune	Av. Beausoleil	janv.-19	mars-19	278	200	PVC	7	105 238,00 €
La Destrousse	Ch. de Séqui	févr.-19	avr.-19	271	200	PVC	8	74 692,00 €
Saint-Zacharie	Rte des Naves		En cours	521	200	PVC	30	271 831,00 €
La Penne-sur-Huveaune	RD 96/Lotissement	mars-19	mars-19	54	200	PVC	2	45 692,00 €
Total								497 453 €

Travaux de renouvellement sur les ouvrages EU

Commune	Site	Désignation	Montant (€HT)
Aubagne	PR longuelance	Démolition, création dalle et trappe inox	10 354 €
	PR Victor Hugo	Augmentation du coffret et rajout télétransmission	945 €
	PR La louve	Mise en place capot sur cuve	1 450 €
Peypin	PR Baume de marron	Modernisation conduite de refoulement du déstockage	2 185 €
Auriol	STEP	Mise en place protection différentielle armoire A2	1 008 €
Roquevaire	Canalisation refoulement EU étoile	Reprise 2 regards vannuse	3 990 €
Total			19 932 €

TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT

Travaux sur l'ovoïde ouvrage principal EU

Commune	Site	Désignation	Montant (€HT)
Aubagne La Penne-sur-Huveaune	Ovoïde entre Aubagne (Valiant Nougandine et Marseille (La Penne-sur-Huveaune et St Mitre)	Désencombrement de regards existants. Création de regards d'accès qui permettront de finaliser son diagnostic et sa réhabilitation.	300 000 €
Total			300 000 €

Renouvellements réseau EU

Commune	Adresse	Long	DN	Nature	Nbre Brcht Renouv	Montant (€HT)
Saint-Zacharie	Crs Louis Blanc	223	200	PVC	23	100 931,00 €
Cuges-les-Pins	Pl. Stanislas Fabre	200	200	PVC	5	73 001,00 €
La Bouilladisse	RD 96	460	150	Fibro	0	72 146,00 €
Auriol	Pont de la Papeterie	60	200	PVC	0	16 215,00 €
Aubagne	Crs Foch	185	200	Grès	0	75 699,00 €
Aubagne	Rue Coquières	22	200	Grès	0	
Aubagne	19-mars-62	175	200	Grès	0	17 456,00 €
Aubagne	Bd des Farigoules	225	200/300	??	0	37 397,00 €
Peypin	Verlaine - Victor Hugo	60	200	??	0	27 078,00 €
Total						419 923 €

Travaux de renouvellement sur les ouvrages

Commune	Site	Désignation	Montant (€HT)
Aubagne	PR Victor Hugo	Renouvellement pompe	960 €
	PR Stade	Renouvellement pompe	2 350 €
	PR Stade	Renouvellement clapets à boule et joints	234 €
	PR Longuelance	Renouvellement de l'armoire de commande	6 580 €
	PR Paluds	Renouvellement pompe	2 435 €
	PR Aumone	Mise en place barres anti-chutes	480 €
	PR Cuisine centrale	Renouvellement 2 pompes	2 782 €
Cuges-les-Pins	STEP	Reprise bande de roulement clarificateur	2 880 €
	STEP	Remplacement de la turbine aération	14 385 €
	STEP	Remplacement rouleau de renvoi, roulements et jonc presse à bande	811 €
	STEP	Remplacement collecteur pont clarificateur	395 €
Auriol	STEP	Renouvellement roues et accessoires des 4 pompes	4 614 €
	STEP	Renouvellement pompe polymères secours général	1 684 €
	STEP	Renouvellement stator pompes polymère et boue	2 873 €
	STEP	Renouvellement Gavo-pompe	11 340 €
La Destrousse	PR Destrousse	Renouvellement 2 pompes	21 600 €
	PR Destrousse	Réparation dégrilleur	3 900 €
	PR Destrousse	Motoréducteur vis compacteur déchets	1 553 €
	PR Destrousse	Bague usure et roue Pompe	1 700 €
Belcodène	PR belcodène village	Renouvellement Vessie ballon anti béliér	1 018 €
Roquevaire	Pr service technique	Renouvellement pompe	2 166 €
Total			86 740 €

ETUDES ET TRAVAUX PROGRAMMES

Programme de renouvellement 2020 des réseaux d'assainissement des communes d'Aubagne et La Penne-sur-Huveaune

Commune	Projet	Adresse	Budget
Aub/ PSH	Limitation des perte en eau : Debimetre forage	UPEP	11 000,00 €
Aub/ PSH	Continuité de service: Automate filtration + galerie	UPEP	47 000,00 €
Aub/ PSH	Anti-Belier, Mise en place pompe, Chemisage	Forage des Impots / Jeanne d'Arc	55 000,00 €
Aubagne	SD-EU - P1 Déconnection reseau EU	Monte du Rompe Cul	20 000,00 €
Aubagne	Radio relève	Compteur	655 477,00 €
Aubagne	Casse régulièrement	Bd des rosiers	70 000,00 €
Aubagne	Effondrement	Chem de la Vallée / Bourgade	300 000,00 €
Aubagne	Renouv Cana	Rue, traverse, impasse Coquiere	150 000,00 €
Aubagne	Renouv Cana	Rue du Four	200 000,00 €
PSH	Casse souvent	Noel Robion	350 000,00 €
PSH	Supression Fte 80 reprise 13 Bchts	Bd Voltaire	60 000,00 €

Programme de renouvellement 2020 des réseaux d'assainissement des communes de l'Etoile

Commune	Projet	Adresse	Budget
La Bouilladisse	Renforcement réseau 430ml DN250	RD 96 - Chem Gorgette - La gare	300 000,00 €
La Bouilladisse	Regard regulateur débit + Fumigation	Ave de la Gare (Negrelle)	50 000,00 €
La destrousse	Qualité de rejet : Traitement contre le H2S, Portique	PR La Destrousse	15 000,00 €
La destrousse	Regard regulateur débit	Impasse des Saurins	30 000,00 €
Peypin	Limitation des déversement : Amélioration du stockage	PR Beaume de Marron	20 000,00 €
Peypin	Demande de la mairie	Chemin des Marquis	
Structure	Etude eau claire parasite		50 000,00 €

Investissements 2020 sur le renouvellement ou la création d'ouvrages d'assainissement

Commune	Projet	Adresse	Budget
Aubagne	Etude Camp Sarlier	Camp Sarlier	30 000,00 €
Conduite OPE	Conduite opération 270 K€ + 50 K€	OvoideRegard + Escourtine	320 000,00 €
Cuges les pins	Schéma directeur Assainissement	Commune	70 000,00 €
La Bouilladisse	STEP - 1 er tranche	Hameau du Pigeonnier	733 000,00 €
La Bouilladisse	Reseau	Hameau du Pigeonnier	100 000,00 €

ANNEXE 5 : FACTURES-TYPE 120 M³ DE CHAQUE SECTEUR DE TARIFICATION



**SOCIÉTÉ
PUBLIQUE LOCALE
DU PAYS D'AUBAGNE
ET DE L'ÉTOILE**
CS 11480 - 13785 AUBAGNE CEDEX

FACTURE MANUELLE DU 23 Mars 2020
RÉFÉRENCE DE LA FACTURE : 324110
N° DE CONTRAT : 1013775

NOUS CONTACTER :
 Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Tél : 04.42.62.45.00 Fax : 04.42.62.45.09
 En cas d'urgence : 06.12.79.97.97 ou 06.12.79.98.06

NOUS ÉCRIRE :
 L'EAU DES COLLINES
 140, av. du Millet
 Z.I. Les Paluds
 13785 AUBAGNE CEDEX
www.eaudescollines.fr

TITULAIRE DU CONTRAT :
 MME M GUILLOTIN PASCAL GILLET PAULINE

Adresse desservie :
 50 IMPASSE DU COLOMBIER
 13400 AUBAGNE

RÉCAPITULATIF DE VOTRE FACTURE

Distribution de l'eau	161,31 € TTC
Collecte et/ou traitement des eaux usées	161,02 € TTC
Organismes publics Agence de l'eau	60,69 € TTC
Total TTC	403,02 € TTC
Acomptes versés et/ou à verser	59,25 € TTC
NET À PAYER	403,02 € TTC

Consommation : 120 m³ à 3,3585 € le m³
 Soit : 0,00336 € le litre (hors abonnement)

Le montant de cette facture sera prélevé automatiquement selon le calendrier défini en bas de page.

Historique de votre consommation en m³



Message (s)
facture type Aubagne 120m3 eau

Comment régler votre facture

- Visualisation ou téléchargement simple : formulaire à remplir
- Carte bancaire en ligne sur <https://moncompte.eaudescollines.fr>
- TIP à dater et signer. Joindre un RIB la première fois.
- Chèque libéré à l'Enr des Collines et joint au TIP non signé.
- Virement : coordonnées bancaires au verso.

GILLET GUILLOTIN FR76 1027 8090 7700 0200 6920 107 CMCIBR2A FR642226309100000005137	<table border="1"> <tr><td>10 avril 2020</td><td style="text-align: right;">59,25</td></tr> <tr><td>11 mai 2020</td><td style="text-align: right;">59,25</td></tr> <tr><td>10 juin 2020</td><td style="text-align: right;">59,25</td></tr> <tr><td>10 juillet 2020</td><td style="text-align: right;">59,25</td></tr> <tr><td>10 août 2020</td><td style="text-align: right;">59,25</td></tr> <tr><td>10 septembre 2020</td><td style="text-align: right;">59,25</td></tr> <tr><td>12 octobre 2020</td><td style="text-align: right;">59,25</td></tr> <tr><td>10 novembre 2020</td><td style="text-align: right;">59,25</td></tr> <tr><td>10 décembre 2020</td><td style="text-align: right;">59,25</td></tr> </table>	10 avril 2020	59,25	11 mai 2020	59,25	10 juin 2020	59,25	10 juillet 2020	59,25	10 août 2020	59,25	10 septembre 2020	59,25	12 octobre 2020	59,25	10 novembre 2020	59,25	10 décembre 2020	59,25
10 avril 2020	59,25																		
11 mai 2020	59,25																		
10 juin 2020	59,25																		
10 juillet 2020	59,25																		
10 août 2020	59,25																		
10 septembre 2020	59,25																		
12 octobre 2020	59,25																		
10 novembre 2020	59,25																		
10 décembre 2020	59,25																		

Détail de votre facture		Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
Distribution de l'eau				152,90		161,31
Consommation en m3	du 23/03/20 au 23/03/20	50	0,9300	46,50	5,5 %	49,06
Consommation en m3	du 23/03/20 au 23/03/20	70	1,5200	106,40	5,5 %	112,25
Collecte et/ou traitement des eaux usées				164,56		181,02
Consommation en m3 part collectivités Métropole	du 23/03/20 au 23/03/20	120	0,1900	22,80	10,0 %	25,08
Consommation en m3 part Eau des Collines	du 23/03/20 au 23/03/20	120	1,1813	141,76	10,0 %	155,94
Organismes publics Agence de l'eau				56,76		59,69
Lutte contre la pollution		120	0,2700	32,40	5,5 %	34,18
Modernisation des réseaux de collecte		120	0,1500	18,00	10,0 %	19,80
Préservation des ressources en eau	du 23/03/20 au 23/03/20	120	0,0530	6,36	5,5 %	6,71
Total général				374,22		403,02

Détail du montant de la TVA acquittée sur les débits

Montant HT	Taux de TVA	Montant TVA
191,66 €	5,50	10,54 €
182,56 €	10,00	18,26 €

Détail des montants

Montant Total HT	Montant Total TVA	Montant Total TTC	Acomptes versés	NET À PAYER
374,22 €	28,80 €	403,02 €	59,25 €	403,02 €

EAU POTABLE :

Ce service inclut la production (captage), la distribution et le contrôle de la qualité de l'eau.

ASSAINISSEMENT :

Ce service comprend la collecte des eaux usées, leur transport et leur dépollution en station d'épuration avant le rejet dans le milieu naturel.

CONSOMMATION :

Montant de votre facture fonction du volume consommé en m³.

L'EAU DES COLLINES :

Rémunération pour l'exploitation du service eau potable.

COLLECTIVITÉS :

Montant reversé aux collectivités garantes du service public (CAPAE).

AGENCE DE L'EAU :

Organisme qui veille à la préservation du patrimoine naturel et à la gestion équilibrée des ressources en eau.

Le règlement de service est disponible sur simple demande.

La durée de conservation des factures est de 2 ans.

L'EAU DES COLLINES - 56406 NORD - 140, av. de l'Inde, 13785 Aubagne Cedex - SIRET 7924103300019 - TVA n° FR292141025 - A/R 3002 - BNA 74761310000296077106597 - INC 0594289131

NOUS CONTACTER :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Tél : 04.42.62.45.00 Fax : 04.42.62.45.09

En cas d'urgence : 06.12.79.97.97 ou 06.12.79.98.06

NOUS ÉCRIRE :

L'EAU DES COLLINES

140, av. du Millet

Z.I. Les Paluds

13785 AUBAGNE CEDEX

www.eaudecollines.fr

13821 LA PENNE SUR HUVEAUNE

TITULAIRE DU CONTRAT :

M MME PATRICK BRUNDU

Adresse desservie :

18 ALLEE DES ROMARINS

13821 LA PENNE SUR HUVEAUNE

RÉCAPITULATIF DE VOTRE FACTURE

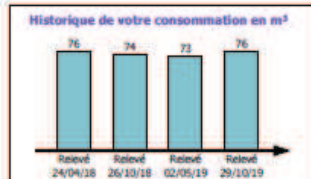
Distribution de l'eau	161,31 € TTC
Collecte et/ou traitement des eaux usées	181,02 € TTC
Organismes publics Agence de l'eau	60,69 € TTC
Total TTC	403,02 € TTC
Acomptes versés et/ou à verser	56,25 € TTC

NET À PAYER 403,02 € TTC

Consommation : 120 m³ à 3,3585 € le m³

Soit : 0,00336 € le litre (hors abonnement)

Le montant de cette facture sera prélevé automatiquement selon le calendrier défini en bas de page.



Message (s)

facture type lpsb 120m3 eau

Comment régler votre facture

- Numérotation ou prélèvement sans. Formulaire à remplir.
- Carte bancaire en ligne sur <https://www.eaudecollines.fr>
- TIP à date et signer. Joindre un RIB à première fois.
- Chèque libellé à l'ordre de l'Eau des Collines et joint au TIP non signé.
- Virement : coordonnées bancaires au verso.

M PATRICK BRUNDU

FR76 1027 8090 7700 0201 6490 127

CMC1FR2A

FR642226309100000007314

10 avril 2020	56,25
11 mai 2020	56,25
10 juin 2020	56,25
10 juillet 2020	56,25
10 août 2020	56,25
10 septembre 2020	56,25
12 octobre 2020	56,25
10 novembre 2020	56,25
10 décembre 2020	56,25

L'EAU DES COLLINES - Siège social : 140, av. du N.M.M., 13785 AUBAGNE CEDEX - SIRET 7621405300019 - TVA n° FR52514103 - APE 3602 - BAN 1501315000000007100597 - BIC CEPAFR33

Détail de votre facture		Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
Distribution de l'eau				152,90		161,31
Consommation en m3	du 23/03/20 au 23/03/20	50	0,9300	46,50	5,5 %	49,06
Consommation en m3	du 23/03/20 au 23/03/20	70	1,5200	106,40	5,5 %	112,25
Collecte et/ou traitement des eaux usées				164,56		181,02
Consommation en m3 part collectivités Métropole	du 23/03/20 au 23/03/20	120	0,1900	22,80	10,0 %	25,08
Consommation en m3 part Eau des Collines	du 23/03/20 au 23/03/20	120	1,1813	141,76	10,0 %	155,94
Organismes publics Agence de l'eau				56,76		60,69
Lutte contre la pollution		120	0,2700	32,40	5,5 %	34,18
Modernisation des réseaux de collecte		120	0,1500	18,00	10,0 %	19,80
Préservation des ressources en eau	du 23/03/20 au 23/03/20	120	0,0530	6,36	5,5 %	6,71
Total général				374,22		403,02

Détail du montant de la TVA acquittée sur les débits

Montant HT	Taux de TVA	Montant TVA
191,66 €	5,50	10,54 €
182,56 €	10,00	18,26 €

Détail des montants

Montant Total HT	Montant Total TVA	Montant Total TTC	Acomptes versés	NET A PAYER
374,22 €	28,80 €	403,02 €	56,25 €	403,02 €

EAU POTABLE :

Ce service inclut la production (captage), la distribution et le contrôle de la qualité de l'eau.

ASSAINISSEMENT :

Ce service comprend la collecte des eaux usées, leur transport et leur dépollution en station d'épuration avant le rejet dans le milieu naturel.

CONSOMMATION :

Montant de votre facture fonction du volume consommé en m³.

L'EAU DES COLLINES :

Rémunération pour l'exploitation du service eau potable.

COLLECTIVITÉS :

Montant reversé aux collectivités garantes du service public (CAPAE)

AGENCE DE L'EAU :

Organisme qui veille à la préservation du patrimoine naturel et à la gestion équilibrée des ressources en eau.

Le règlement de service est disponible sur simple demande

La durée de conservation des factures est de 2 ans.

NOUS CONTACTER :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Tél : 04.42.62.45.00 Fax : 04.42.62.45.09

En cas d'urgence : 06.12.79.97.97 ou 06.12.79.98.06

NOUS ÉCRIRE :

L'EAU DES COLLINES

140, av. du Millet

Z.I. Les Paluds

13785 AUBAGNE CEDEX

www.eauescollines.fr

13780 CUGES LES PINS

TITULAIRE DU CONTRAT :

M OLIVIER ROLAND

Adresse desservie :

68 CHEMIN AUGUSTE OLIVIER

13780 CUGES LES PINS

RÉCAPITULATIF DE VOTRE FACTURE

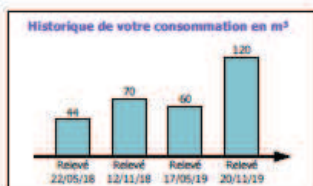
Distribution de l'eau	260,42 € TTC
Collecte et/ou traitement des eaux usées	253,69 € TTC
Organismes publics Agence de l'eau	65,29 € TTC
Total TTC	579,40 € TTC
Solde antérieur	76,43 € TTC
Acomptes versés et/ou à verser	302,04 € TTC

NET À PAYER 353,79 € TTC

Consommation : 120 m³ à 4,4571 € le m³

Soit : 0,00446 € le litre (hors abonnement)

Le montant de cette facture sera prélevé automatiquement selon le calendrier défini en bas de page.



Message (s)

Nous vous rappelons qu'en période hivernale, il convient de protéger votre compteur avec du polystyrène, enfermé dans un sac plastique. Merci de ne pas utiliser de matériaux absorbant l'humidité, tels que le textile, le papier, la laine de verre etc... Nous vous conseillons de contrôler régulièrement votre relevé de compteur. A titre indicatif, la consommation moyenne par personne et par mois est de 5 m³. Une chasse d'eau qui fuit peut représenter entre 45 m³ et 220 m³ de consommation/an.

Comment régler votre facture

- Mensualisation ou prélèvement simple, formulaire à remplir
- Carte bancaire en ligne sur <https://moncompte.eauescollines.fr>
- TIP à dater et signer, Joindre un RIB la première fois.
- Chèque libellé à l'Eau des Collines et joint au TIP non signé.
- Virement : coordonnées bancaires au verso.

Avis de prélèvement automatique

Prélèvement(s) de régularisation :

Le 10 janvier 2020 : 176,90 €

Le 10 février 2020 : 176,89 €

Titulaire du compte : ROLAND

Référence du compte : FR06 3000 2026 3200 0001 6163 H33

Identifiant BIC du compte : CRLYFRPP

Référence unique de mandat : FR642226309100000007063

En cas de modification des références de ce compte, merci de nous contacter au 04 42 62 45 00

Votre plan de mensualisation

Date de prélèvement	Montant € TTC
10 mars 2020	81,43
10 avril 2020	81,43
11 mai 2020	81,43
10 juin 2020	81,43
10 juillet 2020	81,43
10 août 2020	81,43
10 septembre 2020	81,43
12 octobre 2020	81,43
10 novembre 2020	81,43
10 décembre 2020	81,43

2/2

Compteur n°	Diamètre	Déterminé	Dates	Nouvel index	Ancien index	Consommation	Acompte à déduire	Volume
C15FA672483	15	Par relevé	20/11/2019	294	174	120 m³		120 m³

Détail de votre facture		Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
Distribution de l'eau				246,84		260,42
Abonnement	du 01/01/20 au 30/06/20	1	42,2300	42,23	5,5 %	44,55
Consommation en m3 - Tranche 1	du 17/05/19 au 20/11/19	30	0,3129	9,39	5,5 %	9,91
Consommation en m3 - Tranche 2	du 17/05/19 au 20/11/19	59	2,0174	119,03	5,5 %	125,58
Consommation en m3 - Tranche 3	du 17/05/19 au 20/11/19	31	2,4579	76,19	5,5 %	80,38
Collecte et/ou traitement des eaux usées				230,63		253,69
Consommation en m3 part collectivités Métropole	du 17/05/19 au 20/11/19	120	0,1900	22,80	10,0 %	25,08
Consommation en m3 part Eau des Collines	du 17/05/19 au 20/11/19	120	1,7319	207,83	10,0 %	228,61
Organismes publics Agence de l'eau				61,12		65,29
Lutte contre la pollution	du 17/05/19 au 20/11/19	120	0,2700	32,40	5,5 %	34,18
Modernisation des réseaux de collecte	du 17/05/19 au 20/11/19	120	0,1500	18,00	10,0 %	19,80
Préservation des ressources en eau	du 17/05/19 au 20/11/19	120	0,0893	10,72	5,5 %	11,31
Total général				538,59		579,40

Détail du montant de la TVA acquittée sur les débits

Montant HT	Taux de TVA	Montant TVA
289,96 €	5,50	15,95 €
246,63 €	10,00	24,86 €

Détail des montants

Montant Total HT	Montant Total TVA	Montant Total TTC	Solde antérieur	NET A PAYER
538,59 €	40,81 €	579,40 €	76,43 €	353,79 €

EAU POTABLE :

Ce service inclut la production (captage), la distribution et le contrôle de la qualité de l'eau.

ASSAINISSEMENT :

Ce service comprend la collecte des eaux usées, leur transport et leur dépollution en station d'épuration avant le rejet dans le milieu naturel.

CONSOMMATION :

Montant de votre facture fonction du volume consommé en m³.

L'EAU DES COLLINES :

Rémunération pour l'exploitation du service eau potable.

COLLECTIVITÉS :

Montant reversé aux collectivités garantes du service public (CAPAE)

AGENCE DE L'EAU :

Organisme qui veille à la préservation du patrimoine naturel et à la gestion équilibrée des ressources en eau.

Le règlement de service est disponible sur simple demande

La durée de conservation des factures est de 2 ans.

L'EAU DES COLLINES - Siège social : 140, av. du MIM, 13195 AUBAGNE CEDEX - SIRET 7924405300019 - TVA n° FR525214103 - APE 8002 - IMA FRS13150000000071106997 - IBC CDP4899131

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201118-CT4-181120-2-DE
Date de télétransmission : 30/11/2020
Date de réception préfecture : 30/11/2020

FACTURE MANUELLE DU 22 Avril 2020

RÉFÉRENCE DE LA FACTURE : 324149

N° DE CONTRAT : 1027092

NOUS CONTACTER :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Tél : 04.42.62.45.00 Fax : 04.42.62.45.09

En cas d'urgence : 06.12.79.97.97 ou 06.12.79.98.06

NOUS ÉCRIRE :

L'EAU DES COLLINES

140, av. du Millet

Z.I. Les Paluds

13785 AUBAGNE CEDEX

www.eaudescollines.fr

83640 ST ZACHARIE

TITULAIRE DU CONTRAT :

MME BOUSSAND FRANCOISE

Adresse desservie :

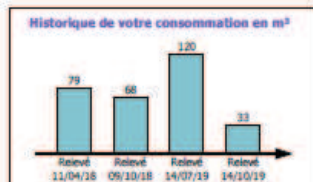
7 ALLEE DES LAVANDES

83640 SAINT ZACHARIE

RÉCAPITULATIF DE VOTRE FACTURE

Distribution de l'eau	135,99 € TTC
Collecte et/ou traitement des eaux usées	214,54 € TTC
Organismes publics Agence de l'eau	53,98 € TTC
Total TTC	404,51 € TTC

NET A PAYER 404,51 € TTC



Consommation : 120 m³ à 3,1465 € le m³

Soit : 0,00315 € le litre (hors abonnement)

Merci de régler cette facture à réception, au plus tard le 22 mai 2020.

Comment régler votre facture

- Mensuration ou prélèvement simple, formulaire à remplir.
- Carte bancaire en ligne sur <https://monspace.eaudescollines.fr>
- TIP à l'ère et signer, Joindre un RIB à première fois.
- Chèque libellé à l'Eau des Collines et joint au TIP non signé.
- Virement : coordonnées bancaires au verso.

Vos coordonnées bancaires:

IBAN : FR81 2004 1010 0800 0550 1102 917
BIC : RUM : TIP55600000000010270920000324149

Date et Lieu : _____ Signature : _____

MME BOUSSAND FRANCOISE
7 ALLEE DES LAVANDES
83640 ST ZACHARIE
Facture n° : 324149

TIPSEPA
CENTRE : 10

Montant en euros
404,51

Mandat de prélèvement SEPA : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez L'EAU DES COLLINES à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de L'EAU DES COLLINES. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

090610270924 BOUSSAND FR8120041010080005501102917
556000000144 92000000010270920000324149964110 40451

**L'EAU DES COLLINES
CENTRE DE TRAITEMENT DES TIP
75135 PARIS CEDEX 18**

2/2

Compteur n°	Diamètre	Déterminé	Dates	Nouvel index	Ancien index	Consommation	Acompte à déduire	Volume
II1KA133377	15	Par télérelevé	14/10/2019	1035	1002	33 m³		120 m³

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
Distribution de l'eau			128,90		135,99
Abonnement	0,9	28,3700	25,53	5,5 %	26,93
Consommation en m3	50	0,5441	27,20	5,5 %	28,70
Consommation en m3	70	1,0882	76,17	5,5 %	80,36
Collecte et/ou traitement des eaux usées			195,04		214,54
Consommation en m3 part collectivités Métropole	120	0,1900	22,80	10,0 %	25,08
Consommation en m3 part Eau des Collines	120	1,4353	172,24	10,0 %	189,46
Organismes publics Agence de l'eau			50,40		53,98
Lutte contre la pollution	120	0,2700	32,40	5,5 %	34,18
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1500	18,00	10,0 %	19,80
Total général			374,34		404,51

Détail du montant de la TVA acquittée sur les débits

Montant HT	Taux de TVA	Montant TVA
161,30 €	5,50	8,87 €
213,04 €	10,00	21,30 €

Détail des montants

Montant Total HT	Montant Total TVA	Montant Total TTC	Solde antérieur	NET A PAYER
374,34 €	30,17 €	404,51 €	0,00 €	404,51 €

EAU POTABLE :

Ce service inclut la production (captage), la distribution et le contrôle de la qualité de l'eau.

ASSAINISSEMENT :

Ce service comprend la collecte des eaux usées, leur transport et leur dépollution en station d'épuration avant le rejet dans le milieu naturel.

CONSOMMATION :

Montant de votre facture fonction du volume consommé en m³.

L'EAU DES COLLINES :

Rémunération pour l'exploitation du service eau potable.

COLLECTIVITÉS :

Montant reversé aux collectivités garantes du service public (CAPAE)

AGENCE DE L'EAU :

Organisme qui veille à la préservation du patrimoine naturel et à la gestion équilibrée des ressources en eau.

Le règlement de service est disponible sur simple demande

La durée de conservation des factures est de 2 ans.

L'EAU DES COLLINES - Siège social : 140, av. G. M. M., 13785 AUBAGNE CEDEX - SIRET 7932405300019 - TVA n° FR220214103 - APE 3602Z - IJBA FR611315000000071106597 - IBC 0349499131



von Dörflinger

Accueil : 140, impasse Le Lion Boulos - Parc d'activité de la Cote
Tél : 04 63 05 73 02 Fax : 04 63 05 73 03

10000 SALON-DE-PROVENCE
04 92 28 22 00 09 123 100 1/1

Département 24h/24 : 04 83 08 70 00 www.din.azores.gov.pt

SPECIMEN
01 January 2010

Courrier : TSA 71160
93014 NANTERRE CEDEX 09

Reference à appeler

65

DESTINATAIRE
DE LA FACTURE

NOM DU CLIENT

[Home](#)
[About Us](#)
[Contact Us](#)

Distribution de Tegu :

METROPOLE AIX MARSEILLE-COMMUNE DE AURIOL

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m³

Abonnement TTC

50,89 €

Consommation TTC

149,02 €

soit 1.0012 €/Litre

Total facture TTC

199,71 €

199.71¢

bioRxiv preprint doi: <https://doi.org/10.1101/151000>; this version posted September 12, 2017. The copyright holder for this preprint (which was not certified by peer review) is the author/funder, who has granted bioRxiv a license to display the preprint in perpetuity. It is made available under aCC-BY-NC-ND 4.0 International license.

A NE PAS PAYER

SPECIMEN

A NE PAS PAYER

AURICL – Délégation de service public- Eau potable





BRANCHEMENT	COMPTEUR				Consommation	Information
	N°	Diamètre			m3	
AURIL	005LA1942520	Ø15 mm			128	Compteur
TOTAL CONSOMMATION						128

SPECIMEN		FACTURE N° Simulation		Tranche	Quantité	Pro. J.U.	Consommation	Abonnement	TVA
Distribution de l'eau		155,91 € HT		m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement Part SAUR		Année 2019						48,00	5,50
Consommation Part Commune		Année 2019			120	0,3345	38,34		5,50
Consommation Part SAUR		Année 2019			120	0,3347	40,50		5,50
Consommation part Exon de prélèvement		Année 2019			120	0,0780	9,36		5,50

		Tranche	Quantité	Pro. J.U.	Consommation	Abonnement	TVA
Organisme public		m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Consommation part Lotix Pollution			120	0,2700	32,40		5,50

Total Facture	155,91 € TTC	HT hors TVA	155,91 €	TVA sur les débits	10,40 €
---------------	--------------	-------------	----------	--------------------	---------

ABONNEMENT
Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

CONSOMMATION
Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'est pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation est calculée la base de celui de la colonne et du traitement des eaux usées.

ORGANISMES PUBLICS
Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.
La taxe indilua Voies navigables de France concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.

Conformément à l'article L.4113 du Code de Commerce, l'eau appaît à tous propriétaires en situation de confort et consommation inférieure hebdomadaire de 22 m3 pour faire le raccordement.

AURIL - Délégation de service public - Eau potable



LA FACTURE 120 M³

Vos Coordonnées

Assesit : 149 IMPASSE DE DION BOUTON PARD
ACTIVITE DE LA CITAL
13300 SALON DE PROVENCE
Du Lundi au Vendredi 9h-18h-19h-17h

Téléphone : 04 93 96 76 02 (pour le client)
Du Lundi au Vendredi de 9h à 18h

Dépannage 24h/24 : 04 93 08 70 09 (pour les abonnés)

SPECIMEN
Et Janvier 2020

Référence à rappeler
XXXXXXXX

Compteur : T54 T1153
92194 NANTERRE CEDEX 09

65

DESTINATAIRE DE LA FACTURE
XXXXXX

NOM DU CLIENT
XXXXXX

Distribution de l'eau

METROPOLE AIX MARSEILLE-COMMUNE DE AURIOL

Ce document est une simulation de facture.
Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

Abonnement TTC	51,81 €	
Consommation TTC	150,86 €	soit 0,0013 €/Litre
Total facture TTC	202,77 €	

A NE PAS PAYER

SPECIMEN

A NE PAS PAYER

AURIM - Délégation de service public - Eau potable





BRANCHEMENT	COMPTEUR		Consommation m³	Information
	Numéro	Contrôle		
AURICL	305LA1348M3	015 mm	120	Cercle amiable
TOTAL CONSOMMATION			120	

SPECIMEN	FACTURE N° Simulation	Tranche	Quantité	Prix U	Consommation	Abonnement	TVA
Distribution de l'eau	160.80 € HT	160.80 € TTC	m³	m³	€ HT	€ HT	%
Abonnement For SAUR	Année 2020					49.11	5,50
Consommation For Communale	Année 2020		120	0.3245	38.94		5,50
Consommation For SAUR	Année 2020		120	0.5158	61.91		5,50
Consommation For Besoin de prélèvement	Année 2020		120	0.0020	0.04		5,50

	Tranche	Quantité	Prix U	Consommation	Abonnement	TVA
Organismes publics	32,40 € HT	32,40 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT
Consommation part Lutte Pollution	Année 2020		120	0,2700	37,40	5,50

Total Facture	202.77 € TTC	HT rajouté à TVA : 182.20 €	TVA sur les taxes : 10.57 €
---------------	--------------	-----------------------------	-----------------------------

ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

CONSOMMATION

Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

Conformément à l'article L.441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tous professionnels situés en aval de points de prélèvement de 40 euros par m³ de consommation.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques. La taxe intitulée Vies navigables de France concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.

AURICL – Délégation de service public – Eau potable



Facture type 120 m³ - service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif
Secteur de facturation Roquevaire
Abonnement "Tarif ordinaire" - Tarifs au 1^{er} janvier 2020

DISTRIBUTION DE L'EAU			Unité	Quantité	Prix unitaire HT	TOTAL HT
Opérateur/ gestionnaire	Part fixe				32.00€	32.00€
	Part variable par m³ consommé	Tranche 1	m³	30	0.03 €	0.90 €
		Tranche 2	m³	20	0.75 €	15.00 €
		Tranche 3	m³	70	1.15 €	80.50 €
Agence de l'eau Rhône-Méditerranée- Corse	Redevance lutte contre la pollution			120	0.27 €	32.40 €
	Redevance préservation des ressources en eau			120	0.06711 €	8.05 €
SOUS-TOTAL HT						168.85 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			Unité	Quantité (m³)	Prix unitaire HT	TOTAL HT
Opérateur/ gestionnaire	Part fixe				- €	- €
	Part variable par m³ consommé	consommation	m³	120	1.1813€	141.76
		Collecte transport	m³	120	0.19 €	22.80 €
Agence de l'eau Rhône-Méditerranée- Corse	Redevance modernisation des réseaux de collecte			120	0.15 €	18.00 €
SOUS-TOTAL HT						182.56€
TOTAL HT						351.41 €
TVA 5,50 %						9.29 €
TVA 10 %						18.26 €
TOTAL GENERAL TTC						378.96 €
PRIX MOYEN TTC PAR M³						3.16 €

Facture type 120 m³ - service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif
Secteur de facturation Commune de l'Etoile (hors Roquevaire)
Abonnement "Tarif ordinaire" - Tarifs au 1^{er} janvier 2020

DISTRIBUTION DE L'EAU			Unité	Quantité	Prix unitaire HT	TOTAL HT
Opérateur/ gestionnaire	Part fixe		jour	365	0.13113€	47.86€
	Part variable par m³ consommé	Tranche 1	m³	30	1.18 €	35.40 €
		Tranche 2	m³	70	1.33 €	93.10 €
		Tranche 3	m³	20	2.18 €	43.60 €
Agence de l'eau Rhône-Méditerranée- Corse	Redevance lutte contre la pollution			120	0.27 €	32.40 €
	Redevance préservation des ressources en eau			120	- €	- €
SOUS-TOTAL HT						252.36 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			Unité	Quantité (m³)	Prix unitaire HT	TOTAL HT
Opérateur/ gestionnaire	Part fixe				- €	- €
	Part variable par m³ consommé	consommation	m³	120	0.24€	28.80 €
		Collecte transport	m³	120	1.06250€	127.50€
		Tranche 3	m³		- €	- €
Agence de l'eau Rhône-Méditerranée- Corse	Redevance modernisation des réseaux de collecte			120	0.15 €	18.00 €
SOUS-TOTAL HT						174.30 €
TOTAL HT						426.66 €
TVA 5,50 %						13.88 €
TVA 10 %						17.43 €
TOTAL GENERAL TTC						457.97 €
PRIX MOYEN TTC PAR M³						3.82 €

ANNEXE 6 : DISPOSITIONS GENERALES DES CONTRATS DE DSP

Intitulé du contrat	Titulaire	Date de notification	Durée du contrat	Date de fin	Nombre d'avenants	Objet de l'avenant	Date de notification de l'avenant
SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE							
Délégation de Service Public Aubagne	SPL L'Eau des Collines	01/07/2014	20 ans	30/06/2034	1	Modification conditions de révision rémunération de la SPL et fréquence de la facturation.	07/2016
Délégation de Service Public La Penne-sur-Huveaune	SPL L'Eau des Collines	01/07/2014	20 ans	30/06/2034	1	Modification conditions de révision rémunération de la SPL et fréquence de la facturation.	07/2016
Délégation de Service Public Cuges-les-Pins	SPL L'Eau des Collines	01/02/2017	17 ans et 5 mois	30/06/2034			
Délégation de Service Public Saint-Zacharie	SPL L'Eau des Collines	15/07/2019	14 ans et 11 mois et demi	30/06/2034			
Délégation de Service Public Auriol	SAUR	01/01/2017	10 ans	31/12/2026			
Délégation de Service Public St Zacharie	VEOLIA	15/07/2009	10 ans	14/07/2019			
SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF							
Délégation de Service Public Bellegarde, Cadolive, La Bouillabaisse, La Destrousse, Peyrolles, Savournin	SPL L'Eau des Collines	01/01/2014	20 ans	31/12/2033	1	Substitution de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile par la Métropole/ Modification conditions de révision rémunération de la SPL.	06/2017
Délégation de Service Public Aubagne, La Penne-sur-Huveaune, Cuges-les-Pins (STEP), Auriol, St Zacharie (STEP), Roquevaire	SPL L'Eau des Collines	01/11/2015	18 ans et 2 mois	31/12/2033	2	Nouveau règlement ANC	
Délégation de Service Public Roquevaire	SPL L'Eau des Collines	01/11/2015	18 ans et 2 mois	31/12/2033	1	Substitution de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile par la Métropole/ Modification conditions de révision rémunération de la SPL.	06/2017
Délégation de Service Public Roquevaire	SPL L'Eau des Collines	01/11/2015	18 ans et 2 mois	31/12/2033	2	Nouveau règlement ANC	

REPOS Eau/Assainissement 2019 – Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile

Métropole Aix-Marseille-Provence

ANNEXE 7 : COMPTES D'EXPLOITATION DETAILLES (CARE/CA)

CA SPL EDC

Compte de résultat année 2019 - données en €	Assainissement collectif	Assainissement non collectif	EAU	Totalité 2019
Produits				
EAU AUBAGNE ET LPSH	0,00	0,00	5 180 718,57	5 180 718,57
EAU CUGES			698 639,66	698 639,66
EAU SAINT-ZACHARIE			148 582,21	148 582,21
<i>Chiffre d'affaires eau</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>6 027 940,44</i>	<i>6 027 940,44</i>
FACTURATION PART EDC	3 728 267,39			3 728 267,39
FACTURATION PART CT4 ET SEM (CA REVERSE)	636 016,07			636 016,07
PFAC	739 440,00			739 440,00
<i>Chiffre d'affaires assainissement</i>	<i>5 103 723,46</i>	<i>0,00</i>		<i>5 103 723,46</i>
TRAVAUX BRANCHEMENTS	194 790,18	0,00	544 563,12	739 353,30
CONTRÔLE / DIAGNOSTICS ANC		66 690,26	0,00	66 690,26
PRESTATIONS DE SERVICES	22 513,89	393,77	12 933,70	35 841,36
<i>Chiffres d'affaires - autres prestations facturées</i>	<i>217 304,07</i>	<i>67 084,03</i>	<i>557 496,82</i>	<i>841 884,92</i>
CHIFFRE D'AFFAIRES	5 321 027,53	67 084,03	6 585 437,26	11 973 548,82
REDEVANCE AST, REVERSEMENTS	1 763 524,16			1 763 524,16
PRIMES AGENCE DE L'EAU	74 229,27			74 229,27
PRODUITS DIVERS ET TRANSFERT DE CHARGES	24 463,88	229,25	22 504,58	47 197,71
<i>Recettes d'exploitation hors produits reversés</i>	<i>7 183 244,84</i>	<i>67 313,28</i>	<i>6 607 941,84</i>	<i>13 858 499,96</i>
REVERSEMENTS	425 589,53		1 213 266,88	1 638 856,41
<i>Recettes reversées</i>	<i>425 589,53</i>		<i>1 213 266,88</i>	<i>1 638 856,41</i>
TOTAL recettes d'exploitation	7 608 834,37	67 313,28	7 821 208,72	15 497 356,37
Charges				
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET MARCHANDISES ET ETUDES	266 597,58	2 407,39	2 313 440,11	2 582 445,08
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	1 402 227,13	10 568,12	1 126 735,86	2 539 531,11
IMPOTS (HORS IS) ET TAXES	139 584,01	1 308,02	129 844,78	270 736,81
PERSONNEL	1 153 800,87	74 366,12	1 067 287,25	2 295 454,24
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES (CLIENTS ET LITIGES)	236 887,00	1 017,70	132 592,77	370 497,47
MPM GEOLIDE	2 758 455,37			2 758 455,37
CHARGES DE GESTION COURANTE	206 043,56	4,26	124 128,89	330 176,71
<i>Charges d'exploitation hors reversement de recettes</i>	<i>8 163 595,52</i>	<i>89 671,61</i>	<i>4 894 029,68</i>	<i>11 147 296,79</i>
REVERSEMENT DE RECETTES	1 061 605,60		1 213 266,88	2 274 872,48
TOTAL charges d'exploitation	7 225 201,12	89 671,61	6 107 296,54	13 422 169,27
RESULTAT D'EXPLOITATION	383 633,25	-22 358,33	1 713 912,18	2 075 187,10
Budget d'investissement				
PROVISION POUR RENOUVELLEMENT (RESEAUX ET COMPTEURS)	705 000,00		2 000 717,00	2 705 717,00
DEPENSES RENOUVELLEMENT ANNEE N	475 602,85	7,36	1 084 389,44	1 559 999,65
AMORTISSEMENT	76 854,44	14 498,36	104 171,08	195 523,88
DEPENSES D'ETUDES	38 575,24	85,24	36 430,10	75 090,58
REPRISES DE PROVISIONS ET SUBVENTIONS	945 822,01	37,30	1 524 602,65	2 470 461,96
PRODUCTION IMMOBILISEE	6 112,90		33 205,71	39 318,61
RESULTAT BUDGET D'INVESTISSEMENT	344 097,62	14 553,66	1 667 899,26	2 026 550,54
PRODUITS FINANCIERS	4 970,50	46,63	4 577,46	9 594,59
CHARGES EXCEPTIONNELLES	712,70	6,68	655,62	1 375,00
IMPOTS SUR LES BENEFICES	8 623,39		9 832,69	18 456,08
BENEFICE OU PERTE	35 170,04	-36 872,04	40 102,07	38 400,07

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	3 785 796,58	3 317 536,88	426 865,66	0,00	41 394,04
605	Achats d'eau	1 609 347,06	991 627,13	399 786,39	0,00	217 933,54
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	390 000,00	338 050,02	0,00	0,00	51 949,98
6062	Produits de traitement	30 000,00	19 736,15	0,00	0,00	10 263,85
6063	Fournitures entretien et petit équi	250 000,00	265 281,74	2 615,22	0,00	-17 896,96
6064	Fournitures administratives	40 000,00	22 945,49	0,00	0,00	17 054,51
6066	Carburants	35 000,00	25 701,02	489,03	0,00	8 809,95
6068	Autres matières et fournitures	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
6071	Compteurs	0,00	30 975,00	0,00	0,00	-30 975,00
611	Sous-traitance générale	410 000,00	477 521,87	16 735,68	0,00	-84 257,55
6132	Locations immobilières	15 000,00	6 208,33	0,00	0,00	8 791,67
6135	Locations mobilières	45 000,00	34 689,38	2 086,67	0,00	8 223,95
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	50 000,00	10 468,00	0,00	0,00	39 532,00
61523	Entretien, réparations réseaux	200 000,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
61528	Entretien, réparation autres biens immob.	0,00	35 631,17	1 575,50	0,00	-37 206,67
61551	Entretien matériel roulant	35 000,00	26 347,26	0,00	0,00	8 652,74
61558	Entretien autres biens mobiliers	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
6156	Maintenance	90 000,00	88 045,05	843,39	0,00	1 111,56
6168	Autres	55 000,00	26 226,86	0,00	0,00	28 773,14
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	500,00	36 257,42	0,00	0,00	-35 757,42
6228	Divers	50 000,00	38 169,14	0,00	0,00	11 830,86
6231	Annonces et insertions	23 000,00	14 197,00	0,00	0,00	8 803,00
6237	Publications	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6244	Transports administratifs	500,00	342,63	0,00	0,00	157,37
6251	Voyages et déplacements	700,00	0,00	0,00	0,00	700,00
6256	Missions	500,00	47,73	0,00	0,00	452,27
6257	Réceptions	30 000,00	14 830,93	400,00	0,00	14 789,07
6261	Frais d'affranchissement	55 000,00	49 481,68	0,00	0,00	5 518,32
6262	Frais de télécommunications	41 949,52	38 889,54	1 953,78	0,00	1 106,20
627	Services bancaires et assimilés	100,00	306,94	0,00	0,00	-206,94
6283	Frais de nettoyage des locaux	10 000,00	7 025,36	380,00	0,00	2 594,64
6288	Autres	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
63512	Taxes foncières	700,00	749,00	0,00	0,00	-49,00
63513	Autres impôts locaux	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	1 500,00	525,51	0,00	0,00	974,49
6358	Autres droits	3 600,00	1 026,00	0,00	0,00	2 574,00
6378	Autres taxes et redevances	250 000,00	7 16 233,53	0,00	0,00	-466 233,53
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 341 205,00	2 594 876,16	13 790,00	0,00	732 538,84
6331	Versement de transport	34 950,00	31 850,00	0,00	0,00	3 100,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	8 800,00	7 962,00	0,00	0,00	838,00
6333	Particip. employeurs format ³ pro. cont.	65 000,00	37 598,02	13 790,00	0,00	13 611,98
6411	Salaires, appointements, commissions	2 205 000,00	1 674 679,90	0,00	0,00	530 320,10
6414	Indemnités et avantages divers	35 000,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	492 000,00	392 664,00	0,00	0,00	99 336,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	295 000,00	232 112,10	0,00	0,00	62 887,90
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	70 770,00	64 494,00	0,00	0,00	6 276,00
6458	Cotisations autres organismes sociaux	39 000,00	32 647,35	0,00	0,00	6 352,65
6475	Médecine du travail, pharmacie	4 185,00	3 560,00	0,00	0,00	625,00
6478	Autres charges sociales diverses	91 500,00	117 308,79	0,00	0,00	-25 808,79
014	Atténuations de produits (4)	1 405 000,00	774 669,00	340 000,00	0,00	290 331,00
701249	Reversement redevance agence de l'eau	1 405 000,00	774 669,00	340 000,00	0,00	290 331,00
65	Autres charges de gestion courante	54 500,00	10 548,77	0,00	0,00	43 951,23
651	Redevances pour licences, logiciels,...	0,00	10 547,02	0,00	0,00	-10 547,02
6531	Indemnités élus	23 000,00	0,00	0,00	0,00	23 000,00
6533	Cotisations de retraite élus	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
6541	Créances admises en non-valeur	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00

R.E.A DU BASSIN MINIER ET DU GARLABAN - EAU - CA - 2019

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+OM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	1,75	0,00	0,00	-1,75
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		8 586 501,58	6 697 630,81	780 656,66	0,00	1 108 215,11
66	Charges financières (b) (5)	27 797,68	8 043,51	8 993,91	0,00	10 760,26
66111	Intérêts réglés à l'échéance	18 000,00	17 841,19	0,00	0,00	158,81
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	9 797,68	-9 797,68	8 993,91	0,00	10 501,45
67	Charges exceptionnelles (c)	60 600,00	1 925,41	0,00	0,00	58 674,59
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	30 000,00	281,78	0,00	0,00	29 718,22
678	Autres charges exceptionnelles	30 600,00	1 643,63	0,00	0,00	28 956,37
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		8 674 899,26	6 707 599,73	789 649,57	0,00	1 177 649,96
023	Virement à la section d'investissement	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)	658 902,80	658 902,80			0,00
675	Valeur comptable éléments d'actif cédés	0,00	5 000,00			-5 000,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	658 902,80	653 902,80			5 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		658 902,80	658 902,80			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		658 902,80	658 902,80			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		9 333 802,06	7 366 502,53	789 649,57	0,00	1 177 649,96
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	8 993,91
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	9 797,68
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-803,77

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est rattaché au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de matériel, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre. DE 042 = RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	15 000,00	42 120,07	0,00	0,00	-27 120,07
64198	Autres remboursements	15 000,00	21 021,59	0,00	0,00	-6 021,59
6459	Remboursement charges SS et prévoyance	0,00	21 098,48	0,00	0,00	-21 098,48
70	Ventes produits fabriqués, prestations	8 300 000,00	7 873 841,47	1 980 000,00	0,00	-1 553 841,47
70111	Ventes d'eau aux abonnés	6 250 000,00	5 626 907,10	1 980 000,00	0,00	-1 356 907,10
70123	Contre-valeur redevance prélèvement	105 000,00	68 093,64	0,00	0,00	36 906,36
701241	Redevance pollution d'origine domestique	1 270 000,00	901 968,31	0,00	0,00	-368 031,69
704	Travaux	525 000,00	1 243 347,99	0,00	0,00	-718 347,99
7068	Autres prestations de services	150 000,00	33 524,43	0,00	0,00	116 475,57
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	15 000,00	46 929,15	0,00	0,00	-31 929,15
748	Autres subventions d'exploitation	15 000,00	46 929,15	0,00	0,00	-31 929,15
75	Autres produits de gestion courante	400 000,00	341 707,87	0,00	0,00	58 292,13
7568	Autres	400 000,00	341 707,87	0,00	0,00	58 292,13
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		8 730 000,00	8 304 598,56	1 980 000,00	0,00	-1 554 598,56
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	25 000,00	62 290,09	0,00	0,00	-37 290,09
7718	Autres produits except. opérat° gestion	15 000,00	57 149,10	0,00	0,00	-42 149,10
775	Produits des cessions d'immobilisations	10 000,00	5 140,99	0,00	0,00	4 859,01
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		8 755 000,00	8 366 888,65	1 980 000,00	0,00	-1 591 888,65
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	433 455,00	433 455,00			0,00
777	Quote-part subv invest transf. cpté résul	433 455,00	433 455,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		433 455,00	433 455,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		9 188 455,00	8 800 343,65	1 980 000,00	0,00	-1 591 888,65
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		145 347,06				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la région.

(2) L'article 609 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(4) Si la région applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre: RE 042 - LI 040, RE 043-DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la région a opté pour les provisions budgétaires.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	17 337,77	7 337,77	0,00	10 000,00
2051	Concessions et droits assimilés	17 337,77	7 337,77	0,00	10 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	2 327 672,38	1 707 696,73	603 744,28	16 231,37
21351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	0,00	8 750,00	24 988,50	-33 738,50
21531	Réseaux d'adduction d'eau	2 119 810,00	1 467 950,52	459 790,61	192 068,87
2181	Installat° générates, agencements	27 800,18	77 091,44	87 107,17	-136 398,43
2182	Matériel de transport	90 000,00	110 402,56	20 000,00	-40 402,56
2183	Matériel de bureau et informatique	90 062,20	43 502,21	11 858,00	34 701,99
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
238	Avances commandes immo. incorp.	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
Total des dépenses d'équipement		2 355 010,15	1 715 034,50	603 744,28	36 231,37
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	43 000,00	34 694,54	0,00	8 305,46
1641	Emprunts en euros	33 000,00	32 671,68	0,00	328,32
165	Dépôts et cautionnements reçus	10 000,00	2 022,86	0,00	7 977,14
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Depenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		43 000,00	34 694,54	0,00	8 305,46
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		2 398 010,15	1 749 729,04	603 744,28	44 536,83
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	433 455,00	433 455,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	433 455,00	433 455,00		0,00
139111	Sub. éqipt cpte résult. Agence de l'eau	8 564,00	8 564,00		0,00
139118	Sub. éqipt cpte résult. Autres	2 021,00	2 021,00		0,00
13913	Sub. éqipt cpte résult. Départements	24 149,00	24 149,00		0,00
13918	Autres subventions d'équipement	398 721,00	398 721,00		0,00
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		433 455,00	433 455,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		2 831 465,15	2 183 184,04	603 744,28	44 536,83
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(6) Les comptes 15.2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libelle (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	550 330,00	0,00	0,00	550 330,00
1318	Autres subventions d'équipement	550 330,00	0,00	0,00	550 330,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	550 330,00	0,00	0,00	550 330,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	400 000,00	400 000,00	0,00	0,00
1068	Autres réserves	400 000,00	400 000,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	400 000,00	400 000,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	950 330,00	400 000,00	0,00	550 330,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	658 902,80	658 902,80		0,00
261	Titres de participation	0,00	5 000,00		-5 000,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	6 873,88	6 873,88		0,00
28128	Aménagement Autres terrains	1 867,00	1 867,00		0,00
281355	Aménagement Bâtiments administratifs	10 894,00	10 894,00		0,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	556 327,00	551 327,00		5 000,00
28181	Installations générales, agencements	45 963,21	45 963,21		0,00
28182	Matériel de transport	22 025,00	22 025,00		0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	14 480,45	14 480,45		0,00
28184	Mobilier	472,26	472,26		0,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	658 902,80	658 902,80		0,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	658 902,80	658 902,80		0,00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	1 609 232,80	1 058 902,80	0,00	550 330,00
	Pour information	1 222 232,35			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) : Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) : Les crédits annulés sont opposés aux crédits ouverts au profit d'un autre chapitre de la section d'investissement ou des restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir annexe IV A2 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre : DI 040 = RE 042.

(5) Les comptes 15, 2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime de provisions budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre : DI 041 = RE 041.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES					A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	3 022 500,00	2 844 224,27	148 420,51	0,00	29 855,22
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	20 000,00	17 345,75	0,00	0,00	2 654,25
6062	Produits de traitement	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6063	Fournitures entretien et petit éqpt	30 000,00	5 298,19	0,00	0,00	24 701,81
6066	Carburants	10 000,00	5 519,64	0,00	0,00	4 480,36
611	Sous-traitance générale	150 000,00	96 712,58	0,00	0,00	53 287,42
6135	Locations mobilières	5 000,00	836,67	0,00	0,00	4 163,33
61551	Entretien matériel roulant	10 000,00	3 310,28	0,00	0,00	6 689,72
61558	Entretien autres biens mobiliers	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
6156	Maintenance	17 000,00	1 058,00	0,00	0,00	15 942,00
6168	Autres	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6226	Honoraires	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6228	Divers	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6231	Annonces et insertions	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6237	Publications	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6244	Transports administratifs	0,00	79,53	0,00	0,00	-79,53
6257	Réceptions	0,00	44,55	0,00	0,00	-44,55
6262	Frais de télécommunications	1 000,00	387,26	0,00	0,00	612,74
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	1 000,00	450,76	0,00	0,00	549,24
6358	Autres droits	500,00	400,00	200,00	0,00	-100,00
6378	Autres taxes et redevances	2 871 000,00	2 712 781,06	148 229,51	0,00	-190 001,57
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (4)	550 000,00	10 766,67	0,00	0,00	539 233,33
706129	Reversé redevance modernisat° agence eau	550 000,00	10 766,67	0,00	0,00	539 233,33
65	Autres charges de gestion courante	360 000,00	311 070,85	0,00	0,00	48 929,15
6541	Créances admises en non-valeur	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
656	Charges diverses de gestion courante	350 000,00	311 070,85	0,00	0,00	38 929,15
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		3 932 500,00	3 166 061,79	148 420,51	0,00	618 017,70
66	Charges financières (b) (5)	50 498,76	7 497,61	33 003,98	0,00	9 997,17
66111	Intérêts réglés à l'échéance	41 356,00	41 355,27	0,00	0,00	0,73
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	9 142,76	-33 857,66	33 003,98	0,00	9 996,44
67	Charges exceptionnelles (c)	40 000,00	2 757,86	0,00	0,00	37 242,14
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	40 000,00	2 489,29	0,00	0,00	37 510,71
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	268,57	0,00	0,00	-268,57
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		4 022 998,76	3 176 317,26	181 424,49	0,00	665 257,01
023	Virement à la section d'investissement	674 607,68				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)	82 116,00	82 116,00			0,00
6811	Dot. amort. immos incorp. et corporelles	82 116,00	82 116,00			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		756 723,68	82 116,00			674 607,68
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		756 723,68	82 116,00			674 607,68
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		4 779 722,44	3 258 433,26	181 424,49	0,00	1 339 864,69
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

R.E.A DU BASSIN MINIER ET DU GARLABAN - ASSAINISSEMENT - CA - 2019

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	33 003,98
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	33 857,86
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-853,68

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 43.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	3 641 329,87	3 017 453,48	445 075,00	0,00	178 801,39
704	Travaux	96 329,97	232 189,71	0,00	0,00	-135 859,84
70611	Redevance d'assainissement collectif	3 020 000,00	2 408 307,86	396 463,00	0,00	215 289,14
706121	Redevance modernisation des réseaux	500 000,00	344 620,47	48 672,00	0,00	106 707,53
7068	Autres prestations de services	25 000,00	32 335,44	0,00	0,00	-7 335,44
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		3 641 329,87	3 017 453,48	445 075,00	0,00	178 801,39
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	100,00	2 092,35	0,00	0,00	-1 992,35
7718	Autres produits except. opérat° gestion	100,00	2 092,35	0,00	0,00	-1 992,35
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		3 641 429,87	3 019 545,83	445 075,00	0,00	176 809,04
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	33 684,89	33 684,89			0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	33 684,89	33 684,89			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		33 684,89	33 684,89			0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		3 675 114,76	3 053 230,72	445 075,00	0,00	176 809,04
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		1 104 607,68				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la région.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(4) Si la règle applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(6) Le compte 7915 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la règle a opté pour les provisions budgétaires.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 914 448,35	195 997,38	1 076 279,88	641 171,09
21211	Bâtiments d'exploitation	0,00	0,00	4 089,00	-4 089,00
2151	Installations complexes spécialisées	1 834 448,35	176 260,38	1 061 590,88	598 597,09
2191	Installat° générales, agencements	50 000,00	0,00	10 000,00	40 000,00
2192	Matériel de transport	30 000,00	20 737,00	0,00	9 263,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 914 448,35	195 997,38	1 076 279,88	641 171,09
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	27 287,33	27 286,90	0,00	0,43
1641	Emprunts en euros	24 554,00	24 553,57	0,00	0,43
1676	Autres dettes condit° particulières	2 733,33	2 733,33	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
25	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	27 287,33	27 286,90	0,00	0,43
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	1 941 735,68	224 284,28	1 076 279,88	641 171,52
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	33 684,89	33 684,89		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	33 684,89	33 684,89		0,00
139111	Sub. éqpt cpte résul. Agence de l'eau	3 235,85	3 235,85		0,00
13912	Sub. éqpt cpte résul. Régions	11 857,75	11 857,75		0,00
13913	Sub. éqpt cpte résul. Départements	18 591,29	18 591,29		0,00
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	33 684,89	33 684,89		0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	1 975 420,57	257 969,17	1 076 279,88	641 171,52
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts et adjoints à nouveau et/ou mandat émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir état 10 03 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DT 040 - RC 040.

(6) Les comptes 15, 2, doivent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DT 041 - RC 041.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	674 607,68			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	82 116,00	82 116,00		0,00
281355	Aménagement Bâtiments administratifs	2 082,00	2 082,00		0,00
28151	Installations complexes spécialisées	71 764,00	71 764,00		0,00
28181	Installations générales, agencements	4 150,00	4 150,00		0,00
28182	Matériel de transport	4 120,00	4 120,00		0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		756 723,68	82 116,00		674 607,68
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		756 723,68	82 116,00		674 607,68
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		756 723,68	82 116,00	0,00	674 607,68
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		1 218 696,89			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
(5) Les comptes 15_2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.



LE CARE

30/04/2020

SAUR
COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION
ANNEE 2019

(en application du décret du 14 mars 2005)

GESTION DU SERVICE EAU POTABLE
 Région : **SUD-EST**
 Centre : **ALPES MEDITERRANEE**
 Département : **BOUCHES-DU-RHONE**
 Collectivité : **AURIEL EAU POTABLE**

LIBELLE	En milliers d'Euros	Année 2018	Année 2019	Ecart en %	CEP 2019
PRODUITS		1 112,8	1 172,6	5,4	642,7
Exploitation du service		581,8	611,2		570,2
Collectivités et autres organismes publics		442,0	487,0		
Travaux attribués à titre exclusif		68,9	37,8		33,3
Produits accessoires		20,1	36,6		39,3
CHARGES		1 165,8	1 200,2	3,0	638,7
Personnel		216,2	197,0		133,8
Energie électrique		81,2	83,1		61,2
Achats d'eau		83,8	107,3		128,9
Produits de traitement		2,4	2,5		
Analyses		6,1	6,8		5,3
Sous-traitance, matières et fournitures		43,0	43,4		61,5
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)		12,5	10,2		16,6
Autres dépenses d'exploitation		98,8	91,4		98,5
- Télécommunications, poste et télégestion		10,8	7,5		2,9
- Engins et véhicules		40,1	32,1		9,3
- Informatique		16,3	13,1		24,3
- Assurances		2,5	16,0		2,9
- Locaux		17,7	16,5		9,6
- Divers		9,1	4,1		7,6
Contribution des services centraux et recherche		56,0	69,8		42,5
Collectivités et autres organismes publics		442,0	487,0		
- Part collectivité		215,0	235,0		
- Autres organismes publics		227,0	251,0		
Charges relatives aux renouvellements		102,8	103,4		94,4
- Pour garantie de continuité du service		6,8	5,2		
- Programme contractuel		75,3	77,4		74,4
- Fonds contractuel		20,2	20,8		20,0
Charges relatives aux investissements contractuels		7,2	7,2		7,2
- Annuités emprunt collectivité prises en charge (2)		7,2	7,2		7,2
Charges relatives investissements du domaine privé		9,1	9,4		1,7
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux		7,3	11,8		30,2
RESULTAT AVANT IMPOT		-53,0	-27,6	47,9	3,0
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)					1,0
RESULTAT		-63,0	-27,6	47,9	2,0

(1) 1) Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles : y compris redevance domaniale département/région, RSI et redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.

Conforme à la clôture RPQS du 31/12/2019
 RÉF : 102-03036-191500-01 30/11/20

(2) 2) Annuité emprunt collectivité prise en charge : comprenant annuité d'emprunt, amortissement de la d'exploitation et charges financières contractuelles.

Validé le 30/04/2020

AURIEL – Délégation de service public : eau potable



Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE)

Le présent chapitre est présenté conformément aux dispositions du décret 2016-86 du 1^{er} février 2016.

→ Le CARE

Le compte annuel et l'état détaillé des produits figurent ci-après. Les modalités retenues pour la détermination des produits et charges et l'avis des Commissaires aux Comptes sont présentés en annexe du présent rapport « Annexes financières ».

Les données ci-dessous sont en Euros.

STE VAROISE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION

Version Finale

Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation Année 2019 (en application du décret du 14 mars 2005)

Collectivité: ZP430 - SAINT ZACHARIE EP

Eau

LIBELLE	2018	2019	Ecart %
PRODUITS	604 324	340 652	-43.63 %
Exploitation du service	369 971	187 583	
Collectivités et autres organismes publics	202 433	135 972	
Travaux attribués à titre exclusif	23 374	27 708	
Produits accessoires	37 946	19 489	
CHARGES	591 753	398 516	-32.66 %
Personnel	108 601	65 261	
Energie électrique	21 902	17 462	
Achats d'eau	5 701	5 372	
Produits de traitement	298	547	
Analyses	1 843	1 831	
Sous-traitance, matériel et fournitures	103 067	122 338	
Impôts locaux et taxes	4 385	2 510	
Autres dépenses d'exploitation	21 036	12 031	
télécommunications, poste et internet	4 212	2 206	
engins et véhicules	8 843	6 721	
informatique	9 155	4 504	
assurances	5 377	1 550	
locaux	5 545	1 080	
autres	- 11 792	- 8 933	
Redevances contractuelles	19 854	10 083	
Contribution des services centraux et recherche	23 596	11 655	
Collectivités et autres organismes publics	202 433	135 972	
Charges relatives aux renouvellements	38 959	19 721	
pour garantie de continuité du service	2 055	1 079	
fonds contractuel (renouvellements)	34 894	18 642	
Charges relatives aux investissements	35 460	21 654	
programme contractuel (investissements)	35 460	21 654	
Pertes sur créances incouvrables-Contentieux recouvrement	2 037	1 861	
RESULTAT AVANT IMPOT	12 570	- 57 863	NS
Impôt sur les sociétés (calcul normal)	4 189	0	
RESULTAT	8 380	- 57 864	NS

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2008

3/17/20



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201118-CT4-181120-2-DE
Date de télétransmission : 30/11/2020
Date de réception préfecture : 30/11/2020